

# Recueil des

République Française

# actes

Liberté Égalité Fraternité

# administratifs

# du Département

*Sauf mention contraire, les actes ci-après peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication.*

## Décisions

Décisions .....	5
-----------------	---

## Délibérations du Conseil général

réunion du 10 février 2011

Affaires générales .....	9
Affaires budgétaires et financières .....	12
Éducation .....	12
Aménagement, urbanisme, transport, habitat et politique de la ville.....	13

## Délibérations de la Commission permanente

réunion du 3 mars 2011

Affaires générales .....	14
Communication .....	14
Affaires juridiques et patrimoine.....	15
Bâtiments départementaux.....	16
Enfance et famille.....	17
Population âgée et personnes handicapées.....	17
Prévention et action sociale .....	18
Insertion et solidarité .....	19
Jeunesse .....	26
Éducation .....	26
Culture.....	55
Sport .....	56
Affaires européennes internationales ; culture de la paix.....	71
Aménagement, urbanisme, transport, habitat et politique de la ville.....	71
Activités économiques, emploi et formation professionnelle.....	79
Voirie et déplacements .....	80
Eau, assainissement et environnement .....	91
Espaces verts.....	95

## **Arrêtés**

Pas d'arrêtés dans ce numéro.

## Décisions

**Décision n° D 2011-021 du 10 février 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de défendre les intérêts du Département dans l'instance engagée par la société Serena devant le Tribunal administratif de Montreuil, enregistrée sous le numéro de requête 1011518-7.

**Décision n° D 2011-022 du 10 février 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de M. Bento Mordido à ses frais de séjour à la maison de retraite « C.H.I Eaubonne Montmorency » 1, rue Jean Moulin 95160 Montmorency ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-023 du 28 février 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de défendre les intérêts du Département dans l'instance engagée par Mme Émilienne Blin devant le Tribunal administratif de Montreuil enregistrée sous le numéro de requête 1010323-4.

**Décision n° D 2011-024 du 2 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de Mme Angéla Maccagnan à ses frais de séjour à la maison de retraite « Les Ormes » 13, place Jean Mermoz 93370 Montfermeil ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-025 du 2 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation du débiteur d'aliments de M. André Fabre à ses frais de séjour à la maison de retraite « Le Laurier Noble » 1, rue du Docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-026 du 2 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de Mme Irène Beaufls à ses frais de séjour à la maison de retraite « Sainte Marthe » 1, rue du Lieutenant Lebrun 93000 Bobigny ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-027 du 2 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de Mme Renée Husson à ses frais de séjour à la maison de retraite « EHPAD » 3, rue Kleinpeter 95270 Viarmes ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-028 du 2 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation du débiteur d'aliments de Mme Mélanie Le Calvez à ses frais de séjour à la maison de retraite « CHG Danielle Casanova » 11, rue Danielle Casanova 93200 Saint-Denis ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-029 du 2 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de Mme Dionisia Zaoui à ses frais de séjour à la maison de retraite « CHG Danielle Casanova » 11, rue Danielle Casanova 93200 Saint-Denis ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-030 du 3 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de M. Lucien Thomas à ses frais de séjour à la maison de retraite « Sainte Marthe » 1, rue du Lieutenant Lebrun 93000 Bobigny ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-031 du 10 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de se constituer partie civile dans l'instance judiciaire engagée devant le tribunal de grande instance de Bobigny contre les époux Sebaa afin de faire valoir le préjudice de 10.960,29 euros subi par le Département ;
- de choisir le Cabinet Granjon-Billet domicilié 4, rue de la Haute Borne – 93700 Drancy pour assister le Département dans cette procédure.

**Décision n° D 2011-032 du 10 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de déposer au nom et pour le compte du Département une requête en référé devant le juge du tribunal de grande instance de Bobigny afin d'obtenir une ordonnance d'expulsion contre M. Martins, gérant de la SCI La Vigne, et M. Zaoui, gérant de la société Foromar, pour des locaux sis 8-11, quai le Chatelier à l'Ile-Saint-Denis qu'ils occupent sans droit ni titre ;
- de recourir à Maître Billet domicilié 4, rue de la Haute Borne – 93700 Drancy pour assister le Département dans cette procédure.

**Décision n° D 2011-033 du 10 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de déposer une requête en référé devant le juge du Tribunal de grande instance de Bobigny afin d'obtenir une ordonnance d'expulsion de ces occupants sans droit ni titre ;
- de choisir Maître Granjon domicilié 4, rue de la Haute Borne – 93700 Drancy pour assister le Département dans cette procédure.

**Décision n° D 2011-034 du 10 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de défendre les intérêts du Département dans l'instance engagée par Mme Catherine Harte devant le Tribunal administratif de Montreuil, enregistrée sous le numéro de requête 1012393-4.

**Décision n° D 2011-035 du 10 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débitrices d'aliments de Mme Jacqueline Lancelot à ses frais de séjour à la maison de retraite « du Repos Saint Joseph » 23, rue Roger Salengro à Noisy-le-Grand (93160) ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-036 du 10 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de Mme Raymonde Romand à ses frais de séjour à la maison de retraite « Le Manoir de Chelles » 8/14, rue du Gendarme Castermant 77500 Chelles ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-037 du 10 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de demander au Juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny de fixer la participation des débiteurs d'aliments de Mme Micheline Hemery à ses frais de séjour à la maison de retraite de « Clermont » 5, rue de la Madeleine 60607 Clermont Cedex ;
- de se faire représenter dans cette instance par Mme Minerve André ou M. Philippe Bouvier, en qualité de mandataire.

**Décision n° D 2011-038 du 16 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de se constituer partie civile devant le tribunal de grande instance dans l'instance judiciaire engagée contre M. Ali Touré afin de faire valoir le préjudice de 17.745,60 euros subi par le Département ;
- de recourir au Cabinet Granjon-Billet domicilié 4, rue de la Haute Borne – 93700 Drancy pour assister le Département dans cette procédure.

**Décision n° D 2011-039 du 16 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- de constituer le Département partie civile dans l'instance judiciaire engagée devant le tribunal de grande instance de Bobigny contre les époux Sandramohan afin de faire valoir le préjudice de 18.698,73 euros subi par le Département ;
- de choisir le Cabinet Granjon-Billet de Drancy pour assister le Département dans cette procédure.

**Décision n° D 2011-040 du 16 mars 2011.**

Le Président du Conseil général,

DECIDE

- d'accepter de la compagnie « SMABTP », assureur des dommages à l'ouvrage, une indemnité de 44.664,48 euros HT pour le sinistre survenu au collègue Joliot Curie de Stains ;
- que la somme sera réglée directement par la compagnie SMABTP à l'entreprise Urbaine de travaux pour la réalisation des travaux ;
- que le président du Conseil général signera, au nom et pour le compte du Département, tous actes, pièces et documents y afférents.



# Délibérations de la réunion du Conseil général du 10 février 2011

## AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-05

**ASSOCIATION BRUITPARIF, OBSERVATOIRE DU BRUIT EN ILE-DE-FRANCE – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.**

- DÉSIGNE Mme Josiane Bernard, Vice-président du Conseil général, pour représenter le Département au Conseil d'administration et aux assemblées générales de l'association Bruitparif, Observatoire du bruit en Île-de-France.

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-06

**OBSERVATOIRE RÉGIONAL DU FONCIER EN ILE-DE-FRANCE – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.**

- DÉSIGNE M. Daniel Guiraud, Vice-président du Conseil général, pour représenter le Département à l'Observatoire régional du foncier en Ile-de-France.

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-07

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX NOMME «CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER» - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.**

- DESIGNE Mme Josiane Bernard, Vice-présidente du Conseil général, et M. Pascal Popelin, Vice-président du Conseil général, pour représenter le Département à la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult-Enghien-Vieille Mer ».

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-10

**COMPTE RENDU AU CONSEIL GENERAL DE L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS PRÉVUES AUX ARTICLES L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-12 OU L 3221-12-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

- DONNE ACTE à M. le Président du Conseil général du compte rendu qu'il lui a fait de l'exercice des délégations en vertu desquelles il a pris les décisions suivantes :

- \* Décision n° D 2010-122 du 13 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-123 du 13 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-124 du 13 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-125 du 14 juin 2010
- \* Décision n° D 2010-126 du 16 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-127 du 16 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-128 du 16 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-129 du 16 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-130 du 16 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-131 du 21 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-132 du 21 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-133 du 21 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-134 du 24 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-135 du 24 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-136 du 24 septembre 2010
- \* Décision n° D 2010-137 du 4 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-138 du 4 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-139 du 4 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-140 du 4 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-141 du 7 octobre 2010

- \* Décision n° D 2010-142 du 7 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-143 du 7 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-144 du 8 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-145 du 20 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-146 du 20 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-147 du 20 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-148 du 20 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-149 du 20 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-150 du 20 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-151 du 20 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-152 du 22 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-153 du 22 octobre 2010
- \* Décision n° D 2010-154 du 16 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-155 du 16 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-156 du 16 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-157 du 16 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-158 du 16 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-159 du 16 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-160 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-161 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-162 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-163 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-164 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-165 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-166 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-167 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-168 du 25 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-169 du 30 novembre 2010
- \* Décision n° D 2010-170 du 15 décembre 2010
- \* Décision n° D 2010-171 du 15 décembre 2010
- \* Décision n° D 2010-172 du 15 décembre 2010
- \* Décision n° D 2010-173 du 15 décembre 2010
- \* Décision n° D 2010-174 du 15 décembre 2010
- \* Décision n° D 2010-175 du 15 décembre 2010
- \* Décision n° D 2011-001 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-002 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-003 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-004 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-005 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-006 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-007 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-008 du 6 janvier 2011
- \* Décision n° D 2011-009 du 6 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-11

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION PRÉVUE PAR L'ARTICLE L 3221-II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES).**

- DONNE ACTE à son président du compte rendu hebdomadaire qui lui a été fait de l'exécution de la délégation pour prendre toutes décisions relatives aux marchés sans formalités préalables durant la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 29 octobre 2010.

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-12

**VŒU RELATIF A LA SUPPRESSION DE POSTES : LA SEINE-SAINT-DENIS SACRIFIÉE**

Le Conseil général,

Aujourd'hui même mais aussi le 7 février dernier, les enseignants et les parents d'élèves se sont mobilisés pour dénoncer les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale.

Il y a quelques semaines, le rectorat annonçait la répartition des suppressions de postes par département sur l'académie de Créteil : la Seine-Saint -Denis était une fois de plus sacrifiée. 40 suppressions de postes dans les collèges, 20 dans les écoles primaires alors que plus de 3000 élèves supplémentaires sont attendus dans ces établissements à la rentrée 2011. Sans compter la suppression progressive des enseignements de langues en Primaire.

Si la logique académique des 2 postes supprimés par lycée est confirmée, cela porterait à près de 130 le nombre de postes qui seraient supprimés dans les lycées de la Seine-Saint-Denis.

Au-delà des hausses démographiques prévues, ces suppressions ne tiennent pas compte de la situation sociale et scolaire du Département qui est d'autant plus préoccupante que le poids du facteur social dans la réussite scolaire est de plus en plus déterminant.

Les conséquences de cette politique sont concrètes : non remplacement des enseignants absents, suppressions des projets pédagogiques innovants et des dédoublements de cours... C'est la qualité de l'enseignement qui est remise en cause.

L'École publique a besoin d'une grande ambition qui ne peut se contenter de cette vision d'expert-comptable.

Le Conseil général, réuni le 10 février 2011, demande au gouvernement de renoncer à ces coupes budgétaires et de faire enfin de l'Éducation une priorité.

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-13

**VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN POUR UNE ALTERNATIVE A GAUCHE.**

Le Conseil général,

Le protocole entre l'État et la Région, signé le 26 janvier dernier, marque une étape majeure pour le développement des transports en commun en Île-de-France et dans notre département. Nos principales demandes ont été entendues et nous nous en félicitons. Le plan d'urgence pour les transports en commun élaboré par la Région et les Départements sera mis en œuvre. Roissy sera desservi par le futur réseau Grand Paris Express, nous avons obtenu gain de cause sur le principe de la double boucle à l'est.

Mais tout n'est pas complètement réglé. Des interrogations demeurent. Ainsi, le tracé et les modalités techniques de l'arc Est, correspondant au fuseau du projet Arc Express en Seine-Saint-Denis, reste encore largement indéterminé. Le projet proposé par le Département avait suscité des questionnements lors de son adoption. Ils n'ont pas cessé de croître au fur et à mesure du déroulement du Débat Public.

Le protocole d'accord en a pris acte et propose de mandater une mission d'étude, pilotée par le Ministère de la Ville. Elle associera à ces réflexions les Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les opérateurs publics, l'atelier du Grand Paris et les collectivités concernées. Elle rendra ses conclusions dans deux mois, le 30 mars 2011.

Pour toutes ces raisons, les élu-e-s du groupe Communiste et citoyen pour une alternative à gauche, réunis en Assemblée départementale le jeudi 10 février 2011 :

- demande que notre Conseil général ouvre, jusqu'au 30 mars 2011, un débat avec l'ensemble des élu-e-s de la Seine-Saint-Denis, pour nourrir la réflexion de la mission d'étude et tracer ensemble les lignes forces du réseau de transports collectifs dont auront besoin notre département, ses territoires et ses habitants.

## AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-02

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR – ÉTATS DES RESTES À RECOUVRER.**

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur les recettes correspondant à un montant de 249.440,69€ pour le budget principal;
- PRÉCISE que ces admissions en non-valeur figurent à l'article 654 de la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2010;
- DÉCIDE de poursuivre les recouvrements de créances pour un montant de 11.675.037,05 € pour le budget principal et pour un montant de 299.557,09 € pour le budget annexe d'assainissement;
- DÉCIDE de ne pas donner suite à la demande d'admission en non-valeur présentée par Mme le Payeur départemental, concernant les titres de recettes émis pour un montant total de 276,39€ pour le Budget principal, dont détail ci-dessous :
  - \* sur l'exercice 2006 à l'article 7513 : 174,30 €
  - \* sur l'exercice 2007 à l'article 7513 : 102,09 €.

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-08

### **RAPPORT SPECIAL SUR LA DETTE.**

- DONNE ACTE à son président de la communication qui lui a été faite sur la dette du Département de la Seine-Saint-Denis.

## ÉDUCATION

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-01

### **RAPPORTS D'ÉVALUATION PRÉALABLE A LA PASSATION DE TROIS CONTRATS DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DE 12 COLLÈGES.**

- APPROUVE le rapport d'évaluation préalable et décide de passer un contrat de partenariat pour la réalisation de quatre collèges, d'un gymnase, d'une cuisine centrale, d'un plateau d'éducation physique et sportive couvert, d'un centre d'information et d'orientation au Raincy, à Clichy-sous-Bois, à Aulnay-sous-Bois et à Aubervilliers-La Courneuve;
- APPROUVE le rapport d'évaluation préalable et décide de passer un contrat de partenariat pour la réalisation de quatre collèges, de deux gymnases, de trois cuisines centrales et d'aires d'athlétisme à Villepinte, à Stains, aux Pavillons-sous-Bois et à Montreuil;
- APPROUVE le rapport d'évaluation préalable et décide de passer un contrat de partenariat pour la réalisation de quatre collèges, de deux gymnases, de deux cuisines centrales et d'un internat à Saint-Denis/Saint-Ouen, Bondy, Le Blanc-Mesnil et Noisy-le-Grand;
- RETIENT la procédure de dialogue compétitif pour la passation des contrats de partenariat, conformément aux dispositions des articles L1414-1 et suivants du CGCT;
- AUTORISE la publication des trois appels publics à concurrence nécessaires au lancement de cette procédure;
- PRÉCISE que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget départemental.

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-09

**ÉLABORATION DU PROGRAMME TECHNIQUE ET FONCTIONNEL TYPE POUR LA RESTRUCTURATION ET LA CONSTRUCTION DES COLLÈGES EN SEINE-SAINT-DENIS.**

- DONNE ACTE à son président de la communication qui lui a été faite de l'élaboration du programme technique fonctionnel type pour la restructuration et la reconstruction des collèges en Seine-Saint-Denis.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME, TRANSPORT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-03

**ZAC DÉPARTEMENTALE DU CORNILLON SUD À SAINT-DENIS – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2009 ET DE L'AVENANT N° 10 À LA CONVENTION DE CONCESSION.**

- APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité relatif à la ZAC du Cornillon sud à Saint-Denis pour l'année 2009, comprenant une note de conjoncture, le bilan financier prévisionnel faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et recettes à la fin de l'exercice, d'autre part l'estimation des dépenses et recettes à la fin de l'exercice, d'autre part l'estimation des dépenses et recettes restant à réaliser, le plan de trésorerie actualisé, le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées ;
- DÉCIDE de proroger de trois ans la concession à la société Séquano Aménagement ;
- AUTORISE M. le président du Conseil général à signer l'avenant n° 10 prorogeant la convention avec la société Séquano Aménagement.

DÉLIBÉRATION N° 2011-II-04

**OPÉRATION CGR À STAINS – APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS À LA COLLECTIVITÉ REMIS PAR LA SÉQUANO AMÉNAGEMENT POUR L'ANNÉE 2009 ET DE L'AVENANT N° 7 À LA CONVENTION DE CONCESSION.**

- APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité relatif à l'opération d'aménagement CGR à Stains pour l'année 2009, comprenant une note de conjoncture, le bilan financier prévisionnel faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et recettes à la fin de l'exercice, l'estimation des dépenses et recettes à la fin de l'exercice, l'estimation des dépenses et recettes restant à réaliser, le plan de trésorerie actualisé, le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées et le bilan de mise en œuvre de la convention d'avance ;
- DÉCIDE de proroger de deux ans la concession à la société Sequano Aménagement ;
- APPROUVE l'avenant n° 7 entre le département de la Seine-Saint-Denis et la société Sequano Aménagement à cet effet ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer l'avenant n° 7 prolongeant la convention de concession avec la société Sequano Aménagement jusqu'au 31 décembre 2012.

# Délibérations de la réunion de la Commission permanente du 3 mars 2011

## AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N° 08-10

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION COLLECTIF LIBERTÉ FRATERNITÉ ENSEMBLE UNIS (ACLEFEU) ET CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION.**

- DÉCIDE d'attribuer à l'Association Collectif Liberté Égalité Fraternité Ensemble Unis (ACLEFEU) une subvention de 22.500 € au titre de l'année 2011 ;
- APPROUVE la convention entre le Département et l'Association Collectif Liberté Égalité Fraternité Ensemble Unis (ACLEFEU) ;
- CHARGE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au budget départemental.

DÉLIBÉRATION N° 13-01

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION PRÉVUE PAR L'ARTICLE L 3221-II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES) DU 3 JANVIER AU 28 JANVIER 2011.**

*document consultable au secrétariat administratif du Conseil général.*

DÉLIBÉRATION N° 13-02

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION PRÉVUE PAR L'ARTICLE L 3221-II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE).**

*document consultable au secrétariat administratif du Conseil général.*

## COMMUNICATION

DÉLIBÉRATION N° 1

**ACCORD-CADRE POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un accord-cadre en retenant les seuils minimum et maximum suivant (lot 1 : 250.000 – 900.000 ; lot 2 : 500.000 – 2.000.000 ; lot 3 : 200.000 – 700.000) sur la durée totale dudit accord-cadre, soit 4 ans, des différents lots relatifs à la conception et la réalisation des actions de communication du Département, conformément aux dispositions des articles 10 et 76 du Code des marchés publics ;
- RETIENT la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette opération, conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général, à signer au nom et pour le compte du Département les pièces et documents de l'accord-cadre correspondant ;
- PRÉCISE que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental et ses annexes.

## DÉLIBÉRATION N° II

**MARCHÉS NÉGOCIÉS SANS CONCURRENCE POUR L'ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS LA PRESSE.**

- DÉCIDE de conclure des marchés négociés à bons de commande, d'une durée de quatre ans avec Amaury Publicité, Art Press, Le Monde Publicité, Métro, PSD, et Publicat pour l'achat d'espaces publicitaires dans les supports, salons et forums dont ils sont régisseurs exclusifs, conformément aux dispositions des articles 77 et 35-II-8° du Code des marchés publics ;
- FIXE le seuil maximum TTC desdits marchés comme suit :
  - \* Amaury Publicité : 800.000 € pour quatre ans ;
  - \* Artpress : 50.000 € pour quatre ans ;
  - \* Métro : 200.000 € pour quatre ans ;
  - \* Le Monde Publicité : 200.000 € pour quatre ans ;
  - \* PSD : 50.000 € pour quatre ans ;
  - \* Publicat : 50.000 € pour quatre ans ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département les pièces et documents du marché correspondant ;
- PRÉCISE que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental et ses annexes.

**AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMOINE**

## DÉLIBÉRATION N° 06-01

**RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS » DU DÉPARTEMENT.**

- AUTORISE en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché d'assurance pour 3 ans et 260 jours à compter du 16 avril 2011 et dont le montant est estimé à 2.321.000 € TTC ;
- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du département le marché correspondant ;
- PRÉCISE que les dépenses afférentes seront imputables sur les crédits inscrits au budget du département.

## DÉLIBÉRATION N° 06-02

**PIERREFITTE-SUR-SEINE – ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SENTIER DES CAILLOUX.**

- DÉCIDE l'acquisition auprès de l'indivision CRAS du terrain, cadastré U n° 146, sis à Pierrefitte-sur-Seine lieudit « Sentier des Cailloux » au prix de 27.600 € ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, tous actes, documents et pièces relatifs à cette affaire ;
- PRÉCISE que la dépense sera imputée au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 06-03

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE S SECTION N° 141 A PIERREFITTE-SUR-SEINE.**

- APPROUVE la convention de mise à disposition temporaire d'une partie de la parcelle départementale cadastrée section S n° 141 à Pierrefitte-sur-Seine entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'indivision Messaoudi ;
- PRÉCISE que cette mise à disposition temporaire est consentie jusqu'à ce que la parcelle soit vendue à l'indivision Messaoudi, qui en a fait la demande ;
- PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une indemnité annuelle d'occupation fixée à 540,00 €, payable annuellement d'avance ;
- PRÉCISE que ce montant sera imputé au budget départemental ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département, tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire, y compris les éventuels avenants ne bouleversant pas l'économie générale du projet.

## DÉLIBÉRATION N° 06-04

**LE PRE SAINT-GERVAIS – CESSION D'UN APPARTEMENT SITUÉ DANS L'IMMEUBLE SIS 52, RUE GUTENBERG.**

- DÉCIDE la cession, à Mlle Solène Person et M. Stéphan Caracci, des lots de copropriété nos 14, 15, 2 et 8 dans l'immeuble cadastré section D n°2, sis 52, rue Gutenberg au Pré Saint-Gervais, au prix de 185.000 euros ;
- DÉCIDE d'établir, le cas échéant, une promesse de vente comprenant les conditions suspensives ordinaires ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département tous actes, documents et pièces relatifs à cette affaire ;
- PRÉCISE que la recette sera imputée au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 06-05

**EPINAY-SUR-SEINE – « TRAM'Y » – PASSATION D'UN PROTOCOLE AVEC L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE SAINT-DENIS EN FRANCE.**

- DÉCIDE l'attribution à l'Association Diocésaine de Saint-Denis en France d'un montant, toutes indemnités confondues de 136.668 €, correspondant à l'expropriation des terrains cadastrés :
  - \* Z n°370 (issue de la parcelle Z n°309), pour 368 m<sup>2</sup>, située 19, rue Félix Merlin à Epinay-sur-Seine ;
  - \* AQ n° 386 (issue de la parcelle AQ n° 302), pour 15 m<sup>2</sup>, située 129, avenue de la République à Epinay-sur-Seine ;
- DÉCIDE la prise en charge des travaux de réaménagement du site ;
- AUTORISE la prise de possession anticipée des terrains ;
- APPROUVE le protocole d'accord avec l'association emportant adhésion à la procédure d'expropriation, déterminant les obligations de chacune des parties et notamment le calendrier de versement des indemnités ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, tous actes, documents et pièces relatifs à cette affaire ;
- PRÉCISE que les dépenses seront imputées au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 06-06

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS C/VILLE DE PARIS – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES (IGC) POUR 1994 – CONCLUSION D'UNE TRANSACTION POUR TERMINER LE CONTENTIEUX.**

- APPROUVE le protocole transactionnel entre le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris relatif aux frais de fonctionnement de l'IGC pour 1994 ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ce protocole, au nom et pour le compte du Département.

## DÉLIBÉRATION N° 13-03

**BILAN DES ACTIONS CONTENTIEUSES MENÉES PAR NOTRE COLLECTIVITÉ OU ENGAGÉES A L'ENCONTRE DU DÉPARTEMENT TERMINÉES EN 2010.**

*document consultable au secrétariat administratif du Conseil général.*

## BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

## DÉLIBÉRATION N° 01-03

**MARCHÉ À BONS DE COMMANDE POUR LE GARDIENNAGE DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.**

- APPROUVE la passation d'un marché à bons de commande pour le gardiennage et la télésécurité des bâtiments départementaux dont les seuils sont 800.000 et 3.200.000 € TTC, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics ;
- DÉCIDE le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert, en vue de la passation de ce marché conclu pour un renouvelable expressément trois fois, dans les conditions prévues par les articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant ;
- PRÉCISE que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental.



## DÉLIBÉRATION N° 01-04

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX POUR LE RELOGEMENT DE LA CRÈCHE BERTHIER À PANTIN.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un marché de travaux à procédure adaptée pour l'aménagement de locaux pour le relogement de la crèche Berthier à Pantin, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, pour un montant estimé à 1.112.280 € TTC ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant ;
- AUTORISE un dépassement éventuel du montant du marché de 10 % par décisions de poursuivre dans la limite des crédits impartis pour cette opération ;
- AUTORISE, en cette hypothèse, M. le Président du Conseil général à signer les décisions de poursuivre ;
- PRÉCISE que les dépenses sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

### ENFANCE ET FAMILLE

## DÉLIBÉRATION N° 05-01

**CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION SOS VICTIMES 93 RELATIVE A LA REPRÉSENTATION EN JUSTICE D'ENFANTS VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2011.**

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 30.000 € à l'association SOS victimes 93, au titre de l'année 2011 ;
- APPROUVE la convention entre le Département et l'association SOS victimes 93 ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que la dépense correspondante figure au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 05-03

**CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL.**

- APPROUVE la convention entre la Caisse d'allocations familiales et le Département de la Seine-Saint-Denis relative au fonctionnement de l'agence départementale de développement de l'accueil individuel ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention au nom et pour la compte du Département.

### POPULATION ÂGÉE ET PERSONNES HANDICAPÉES

## DÉLIBÉRATION N° 04-01

**ACOMPTES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2011.**

- ATTRIBUE un acompte de subvention de fonctionnement aux centres locaux d'information et de coordination :
  - \* 43.327 € à l'association Sillage ;
  - \* 23.607 € au SIVU de Saint-Ouen/Clichy ;
  - \* 38.179 € à la commune d'Aubervilliers ;
  - \* 40.995 € à la commune d'Aulnay-sous-Bois ;
  - \* 21.853 € à la Commune de Gagny ;
  - \* 29.538 € au Centre communal d'action sociale de Bondy ;
  - \* 55.000 € à la commune de Montreuil (50 % du budget prévisionnel 2011) ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 04-02

**CONVENTION TRIPARTITE POUR L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES AU SEIN DE L'EHPAD « LA MAISON DES GLYCINES » AU BOURGET.**

- APPROUVE la convention tripartite pluriannuelle de qualité pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes au sein de l'EHPAD « La Maison des Glycines » au Bourget entre le Département, l'établissement et l'Agence régionale de Santé d'Île-de-France ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

**DÉLIBÉRATION N° 04-03****CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'INSTITUT LE VAL MANDE DESTINÉE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ESPACE LOISIRS.**

- APPROUVE la passation d'une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 39.066 € à l'Institut Le Val Mandé, destinée au financement du service Espace Loisirs au titre de l'exercice 2010 ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au budget du Département.

**DÉLIBÉRATION N° 04-04****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE, RELATIVE AU FINANCEMENT DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ «ALEXANDRE GLASBERG» A MONTREUIL-SOUS-BOIS.**

- ATTRIBUE à l'association Centre d'Orientation Sociale, une subvention de fonctionnement exceptionnelle affectée au comblement du déficit de l'exercice 2006 du foyer « Alexandre Glasberg » à Montreuil-sous-bois, d'un montant de 99.037 euros ;
- APPROUVE la convention correspondante ;
- CHARGE le Président du Conseil général de la signer au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que cette somme sera imputée au budget départemental.

**DÉLIBÉRATION N° 04-05****CONVENTION RELATIVE A L'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE ET AU FINANCEMENT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH) GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (APF).**

- APPROUVE la convention avec l'Association des paralysés de France relative à l'habilitation à l'aide sociale et au financement du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés géré par cette association ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget du Département.

**DÉLIBÉRATION N° 04-06****AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EVOLIA 93, PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À LA PERSONNE EN SEINE-SAINT-DENIS.**

- ATTRIBUE une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant global de 73.600 euros à l'association Evolia 93 ;
- PRÉCISE qu'un acompte de 70 % de cette somme sera versé à la signature de l'avenant ;
- APPROUVE l'avenant à la convention entre le Département et l'association Evolia 93, pôle de développement des services à la personne en Seine-Saint-Denis ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département ;
- DÉCIDE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental.

## PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE

**DÉLIBÉRATION N° 05-02****SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE POUR L'OUVERTURE D'UN INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE.**

- ATTRIBUE à la Croix Rouge Française une subvention exceptionnelle de 20.000 € au titre de l'année 2011, pour l'ouverture de son institut de formation ;
- PRÉCISE que ces dépenses seront imputées sur le budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 10-03

**CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE PARTICIPATION DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.**

- APPROUVE la convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) relative aux conditions de sa participation au Fonds de solidarité pour le logement du département de la Seine-Saint-Denis ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que la recette correspondante est imputée au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 10-06

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE DES AIDES FINANCIÈRES POUR LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ - VEDIF 2011.**

- APPROUVE la convention de partenariat avec Veolia Eau d'Ile-de-France pour la mise en œuvre du dispositif complémentaire des aides financières pour le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que la recette correspondante est inscrite au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 11-02

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FEMMES EN DIFFICULTÉS, ENTRE LE DÉPARTEMENT, LA COMMUNE DE STAINS ET L'ADEF (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FOYERS).**

- APPROUVE la convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis, l'ADEF de Stains et la commune de Stains ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

### INSERTION ET SOLIDARITÉ

## DÉLIBÉRATION N° 11-03

**APPEL À PROJETS 2011 – PREMIÈRE SÉRIE DE CONVENTIONNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION.**

- APPROUVE les conventions relatives aux actions de formation destinées aux bénéficiaires du RSA, dont la liste est jointe en annexe ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer les conventions précitées au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes, soit 1.527.021,97 €, seront imputées au chapitre 017 du budget départemental.

### ANNEXE APPEL À PROJETS 2011

\* Organisme de formation : ADF EMPLOI

\* Statut : Association

\* Action de formation : HOTE DE CAISSE EMPLOYE (E) LIBRE SERVICE

\* Nombre de places : 15

\* Nombre d'heures/stagiaire : 530

\* Coût de l'action 2011 : 37.042,87 €

- \* Organisme de formation : ESF
- \* Statut : Association
- \* Action de formation : AGENT DE NETTOYAGE ECO ENTRETIEN
- \* Nombre de places : 15
- \* Nombre d'heures/stagiaire : 420
- \* Coût de l'action 2011 : 29.978,00 €
  
- \* Organisme de formation : GRETA GEFORME
- \* Statut : Etablissement Public
- \* Action de formation : AGENT DE SERVICE
- \* Nombre de places : 8
- \* Nombre d'heures/stagiaire : 400
- \* Coût de l'action 2011 : 13.570,00 €
  
- \* Organisme de formation : AMANA
- \* Statut : Association
- \* Action de formation : EMPLOYE(E) POLYVALENT(E) DE RESTAURATION
- \* Nombre de places : 15
- \* Nombre d'heures/stagiaire : 600
- \* Coût de l'action 2011 : 36.741,00 €
  
- \* Organisme de formation : Association IAF
- \* Statut : Association
- \* Action de formation : AGENT DE CHARGEMENT
- \* Nombre de places : 12
- \* Nombre d'heures/stagiaire : 455
- \* Coût de l'action 2011 : 46.850,34 €
  
- \* Organisme de formation : Association IAF
- \* Statut : Association
- \* Action de formation : AGENT DE SURETE AEROPORTUAIRE
- \* Nombre de places : 15
- \* Nombre d'heures/stagiaire : 490
- \* Coût de l'action 2011 : 36.257,17 €
  
- \* Organisme de formation : FORMADOM
- \* Statut : Association
- \* Action de formation : SECRETAIRE POLYVALENTE EN MULTIMEDIA SESSION 1
- \* Nombre de places : 14
- \* Nombre d'heures/stagiaire : 639
- \* Coût de l'action 2011 : 38.137,86 €
  
- \* Organisme de formation : IDEMU
- \* Statut : Association
- \* Action de formation : AGENT D'ENTRETIEN PAYSAGER PERI-URBAIN SESSION 1
- \* Nombre de places : 12
- \* Nombre d'heures/stagiaire : 600
- \* Coût de l'action 2011 : 30.245,34 €

- \* Organisme de formation : ECOLE PLUS AUTO
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : UN TAXI POUR L'EMPLOI SESSION 1
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 645
  - \* Coût de l'action 2011 : 54.036,00 €
- 
- \* Organisme de formation : FORMINSER
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : AGENT DE SURVEILLANCE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE SESSION 1
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 530
  - \* Coût de l'action 2011 : 45.772,00 €
- 
- \* Organisme de formation : SFMAD
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES
  - \* Nombre de places : 12
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 645
  - \* Coût de l'action 2011 : 35.227,00 €
- 
- \* Organisme de formation : ALTEANA FORMATION
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : PREPARATION CONCOURS AIDE SOIGNANTE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 550
  - \* Coût de l'action 2011 : 37.947,00 €
- 
- \* Organisme de formation : GRETA GEFORME
  - \* Statut : Etablissement Public
  - \* Action de formation : ASSISTANTE DE VIE DEPENDANCE SESSION 1
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 558
  - \* Coût de l'action 2011 : 31.398,58 €
- 
- \* Organisme de formation : CFLC
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : DIPLÔME D'ETAT AUXILIAIRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 1.335
  - \* Coût de l'action 2011 : 60.209,00 €
- 
- \* Organisme de formation : FORMADOM
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : DIPLÔME D'ETAT AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE
  - \* Nombre de places : 12
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 1.078
  - \* Coût de l'action 2011 : 42.265,13 €

\* Organisme de formation : AGROFORM

\* Statut : Association

\* Action de formation : MAGASINIER CARISTE SEMESTRE 1

\* Nombre de places : 15

\* Nombre d'heures/stagiaire : 530

\* Coût de l'action 2011 : 41.620,02 €

\* Organisme de formation : AXE FORMATION

\* Statut : Association

\* Action de formation : ASSISTANT DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION

\* Nombre de places : 15

\* Nombre d'heures/stagiaire : 644

\* Coût de l'action 2011 : 41.184,82 €

\* Organisme de formation : CFLC

\* Statut : Association

\* Action de formation : AGENT DE SERVICE HOSPITALIER

\* Nombre de places : 15

\* Nombre d'heures/stagiaire : 665

\* Coût de l'action 2011 : 44.348,00 €

\* Organisme de formation : CFLC

\* Statut : Association

\* Action de formation : BRANCARDIER SESSION 1

\* Nombre de places : 15

\* Nombre d'heures/stagiaire : 665

\* Coût de l'action 2011 : 44.511,00 €

\* Organisme de formation : CFLC

\* Statut : Association

\* Action de formation : PREPARATION CONCOURS AIDE SOIGNANTE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

\* Nombre de places : 15

\* Nombre d'heures/stagiaire : 530

\* Coût de l'action 2011 : 35.950,00 €

\* Organisme de formation : SFMAD

\* Statut : Association

\* Action de formation : CAP PETITE ENFANCE

\* Nombre de places : 12

\* Nombre d'heures/stagiaire : 1.200

\* Coût de l'action 2011 : 48.960,00 €

\* Organisme de formation : ADF EMPLOI

\* Statut : Association

\* Action de formation : PREPARATION CONCOURS AIDE SOIGNANTE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

\* Nombre de places : 15

\* Nombre d'heures/stagiaire : 560

\* Coût de l'action 2011 : 40.055,59 €

- \* Organisme de formation : CERPE
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 1.064
  - \* Coût de l'action 2011 : 55.422,00 €
- 
- \* Organisme de formation : EPIE FORMATION
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : REMISE A NIVEAU A VISEE PROFESSIONNELLE SESSION 1
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 456
  - \* Coût de l'action 2011 : 37.048,00 €
- 
- \* Organisme de formation : ECOLE PLUS AUTO
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : EN ROUTE VERS L'EMPLOI SESSION 1
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 438
  - \* Coût de l'action 2011 : 48.359,00 €
- 
- \* Organisme de formation : JADE
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE A PARTIR DU PERMIS DE CONDUIRE SESSION 1
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 438
  - \* Coût de l'action 2011 : 48.681,03 €
- 
- \* Organisme de formation : APF
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : ALPHA A1.1-A1
  - \* Nombre de places : 15
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 600
  - \* Coût de l'action 2011 : 24.329,92 €
- 
- \* Organisme de formation : CLEF
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : ALPHA A1.1-A1
  - \* Nombre de places : 12
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 600
  - \* Coût de l'action 2011 : 32.695,80 €
- 
- \* Organisme de formation : ASSFAM
  - \* Statut : Association
  - \* Action de formation : ALPHA A2
  - \* Nombre de places : 12
  - \* Nombre d'heures/stagiaire : 400
  - \* Coût de l'action 2011 : 23.411,00 €

\* Organisme de formation : SFMAD  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : ALPHA A2  
\* Nombre de places : 12  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 400  
\* Coût de l'action 2011 : 22.586,00 €

\* Organisme de formation : IMEPP  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : B1  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 600  
\* Coût de l'action 2011 : 38.105,00 €

\* Organisme de formation : FIDE  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : FLE A1  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 200  
\* Coût de l'action 2011 : 11.434,13 €

\* Organisme de formation : INFORME  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : FLE A1  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 200  
\* Coût de l'action 2011 : 10.837,00 €

\* Organisme de formation : ASSOFAAC  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : FLE A2  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 300  
\* Coût de l'action 2011 : 24.583,05 €

\* Organisme de formation : ASTROLABE  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : FLE A2  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 300  
\* Coût de l'action 2011 : 32.733,00 €

\* Organisme de formation : SAVOIRS ET FORMATION  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 600  
\* Coût de l'action 2011 : 35.193,10 €



\* Organisme de formation : SFMAD  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : FLE A1  
\* Nombre de places : 12  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 200  
\* Coût de l'action 2011 : 13.508,00 €

\* Organisme de formation : ALTERNATIF FORMATION  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : FLE A1  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 200  
\* Coût de l'action 2011 : 13.098,80 €

\* Organisme de formation : CLEF  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : FLE A2  
\* Nombre de places : 12  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 300  
\* Coût de l'action 2011 : 16.900,47 €

\* Organisme de formation : IMEPP  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : ALPHA A1.1-A1  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 600  
\* Coût de l'action 2011 : 38.116,00 €

\* Organisme de formation : IFIRQ  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : ALPHA A2  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 400  
\* Coût de l'action 2011 : 28.394,00 €

\* Organisme de formation : FIDE  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : B1  
\* Nombre de places : 15  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 600  
\* Coût de l'action 2011 : 35.193,95 €

\* Organisme de formation : APIJ  
\* Statut : Association  
\* Action de formation : ENTRETIENS INDIVIDUELS ET ATELIERS SPECIFIQUES  
\* Nombre de places : 40  
\* Nombre d'heures/stagiaire : 215  
\* Coût de l'action 2011 : 64.086,00 €

#### TOTAL

\* Nombre d'actions : 43  
\* Nombre de places : 632  
\* Coût de l'action 2011 : 1.527.021,97 €

## JEUNESSE

DÉLIBÉRATION N° 07-01

**FORUM DES JEUNES DE LA SEINE-SAINT-DENIS – DÉPLACEMENT DE TROIS MEMBRES À BRUXELLES A LA RÉUNION DE L'INTERGROUPE JEUNESSE.**

- DÉCIDE la prise en charge des frais de transport des trois membres du Forum des jeunes en déplacement à Bruxelles le 25 janvier 2011 estimé à 390 euros ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au budget départemental.

## ÉDUCATION

DÉLIBÉRATION N° 08-01

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – RESTRUCTURATION DE LA CUISINE ET DU RÉFECTOIRE DES PROFESSEURS AU COLLÈGE PABLO PICASSO À MONTFERMEIL – APPEL D'OFFRES OUVERT.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux relatif à la restructuration de la cuisine et du réfectoire des professeurs au collège Pablo Picasso à Montfermeil ;
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette opération, conformément aux dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant, dont le montant prévisionnel s'élève à 1.119.000 € TTC ;
- AUTORISE le dépassement éventuel du montant du marché de 10 % par décisions de poursuivre dans la limite des crédits impartis à cette opération ;
- AUTORISE, en cette hypothèse, M. le Président du Conseil général à signer les décisions de poursuivre ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

DÉLIBÉRATION N° 08-02

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – MARCHÉ D'ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE (ÉTUDES DE FAISABILITÉ OU DE PROGRAMMATION) POUR LA CONSTRUCTION OU LA RÉNOVATION DE COLLÈGES.**

- DÉCIDE de passer un marché à bons de commande d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (études de faisabilité ou de programmation) pour la construction ou la rénovation de collèges ;
- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;
- RETIENT la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation du marché, conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant, dont les seuils sont 30.000 € HT et 600.000 € HT sur la durée du marché qui est de 4 ans ;
- PRÉCISE que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget départemental.

DÉLIBÉRATION N° 08-03

**COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – FORFAIT EXTERNAT « PART PERSONNEL » – AJUSTEMENT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 (3<sup>E</sup> TRIMESTRE DE L'ANNÉE CIVILE 2010)**

- DÉCIDE d'attribuer aux collèges privés sous contrat d'association au titre du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2010-2011 :

\* les dotations relatives au forfait d'externat « part personnel » pour un montant de 723.786,47 € ;

\* les ajustements pour effectifs supplémentaires pour un montant de 22.419,75 € ;

selon le tableau suivant :

**AUBERVILLIERS, Collège Privé Notre Dame des Vertus**

\* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 339

\* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 2.148,00 €

\* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 24.230,28 €

\* Total : 26.378,28 €

**AUBERVILLIERS**, Collège Privé Saint-Joseph

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 474
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 1.879,50 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 32.454,48 €
- \* Total : 34.333,98 €

**AUBERVILLIERS**, Collège Privé Chné Or

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 127
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -671,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 11.315,24 €
- \* Total : 10.643,99 €

**AULNAY-SOUS-BOIS**, Collège Privé Espérance

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 789
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 1.476,75 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 51.644,28 €
- \* Total : 53.121,03 €

**BAGNOLET**, Collège privé Saint-Benoît de l'Europe

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 559
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 2.416,50 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 37.632,68 €
- \* Total : 40.049,18 €

**BOBIGNY**, Collège Privé Charles Péguy

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 354
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 268,50 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 25.144,08 €
- \* Total : 25.412,58 €

**BONDY**, Collège Privé Assomption

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 359
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 5.504,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 25.448,68 €
- \* Total : 30.952,93 €

**LE BOURGET**, Collège Privé Sainte-Marie

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 218
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 268,50 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 16.858,96 €
- \* Total : 17.127,46 €

**DRANCY**, Collège Privé Saint-Germain

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 306
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 1.745,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 22.219,92 €
- \* Total : 23.965,17 €

**GAGNY**, Collège privé Merkaz Hatorah (garçons)

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 133
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 268,50 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 11.680,76 €
- \* Total : 11.949,26 €

**MONTREUIL**, Collège Privé Fidélis

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 211
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -671,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 16.432,52 €
- \* Total : 15.761,27 €

**MONTREUIL**, Collège Privé Henri Matisse

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 473
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 4.161,75 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 32.393,56 €
- \* Total : 36.555,31 €

**NOISY-LE-GRAND**, Collège Privé Françoise Cabrini

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 605
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 402,75 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 40.435,00 €
- \* Total : 40.837,75 €

**PANTIN**, Collège Privé Saint-Joseph (dont UPI et SEGPA)

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 608
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 2.685,00 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 47.640,61 €
- \* Total : 50.325,61 €

**PANTIN**, Collège Privé Ohr-Sarah

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 54
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 0,00 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 5.705,10 €
- \* Total : 5.705,10 €

**LES PAVILLONS-SOUS-BOIS**, Collège Privé de l'Alliance

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 346
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -1.208,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 24.656,72 €
- \* Total : 23.448,47 €

**LE PRE SAINT-GERVAIS**, Collège Privé Saint-Joseph

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 329
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 537,00 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 23.621,08 €
- \* Total : 24.158,08 €

**LE RAINCY**, Collège Privé Saint-Louis/Sainte-Clotilde

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 602
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -134,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 40.252,24 €
- \* Total : 40.117,99 €

**LE RAINCY**, Collège Tébrozassère

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 101
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -537,00 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 9.731,32 €
- \* Total : 9.194,32 €

**LE RAINCY**, Collège privé Merkaz Hatorah (filles)

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 116
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -1.342,50 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 10.645,12 €
- \* Total : 9.302,62 €

**SAINT-DENIS**, Collège Privé Jean-Baptiste de la Salle

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 983
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 3.222,00 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 63.462,76 €
- \* Total : 66.684,76 €

**STAINS**, Collège Privé Sainte-Marie

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 526
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -134,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 35.622,32 €
- \* Total : 35.488,07 €

**VAUJOURS**, Collège Privé Fénelon

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 899
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : -537,00 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 58.345,48 €
- \* Total : 57.808,48 €

**VILLEMOMBLE**, Collège Privé Saint Louis - Blanche de Castille

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 864
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 671,25 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 56.213,28 €
- \* Total : 56.884,53 €

**TOTAL**

- \* Effectifs définitifs du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 10.375
- \* Ajustement de la dotation de fonctionnement 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 22.419,75 €
- \* Forfait Externat « part personnel » 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2010-2011 : 723.786,47 €
- \* Total : 746.206,22 €

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

DÉLIBÉRATION N° 08-04/1

**RÉVISION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES DES PAVILLONS-SOUS-BOIS ET AJUSTEMENT DES SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLÈGES HENRI SELLIER ET PIERRE BROSSOLETTE DE BONDY.**

- APPROUVE la révision de la sectorisation des collèges Anatole France et Éric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, telle qu'elle est précisée en annexe (Annexe 5, Liste à la rue des secteurs des collèges des Pavillons-sous-Bois – Rentrée scolaire 2011-2012) ;

Les voies de la commune des Pavillons-sous-Bois indiquées ci-dessous, affectées jusqu'à présent au collège Anatole France, seront sectorisées à compter de la rentrée 2011-2012 sur le collège Éric Tabarly ;

- \* allée des Archers
- \* avenue Aristide Briand (n° pairs)
- \* allée des Arquebuses
- \* allée Balzac
- \* allée Béranger
- \* allée du Chevalier de la Barre
- \* allée Danielle Casanova (n° impairs du 1 au 91 et n° pairs du 2 au 92)
- \* impasse Danielle Casanova
- \* rue des Écoles
- \* allée Edmond Richer
- \* allée Édouard Vaillant
- \* allée Émile Zola (n° impairs du 1 au 31 et n° pairs du 2 au 40)
- \* passage des Fleurs
- \* allée du Garde Chasse
- \* avenue Jean Jaurès (n° impairs du 1 au 125 et n° pairs du 2 au 68)
- \* square Jean Moulin
- \* place Louis Carmontelle
- \* allée de la Maison Blanche
- \* allée Marie-Thérèse
- \* impasse Marie-Thérèse
- \* villa des Pavillons
- \* allée Pierre et Marie Curie (n° impairs du 1 au 47 et n° pairs du 2 au 58)
- \* allée de la Pompe
- \* rue de la Prévoyance
- \* allée Sautereau
- \* impasse du Soleil Levant
- \* allée Xavier Privas

- APPROUVE l'ajustement des secteurs de recrutement des collèges Éric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, et Henri Sellier, à Bondy, tel qu'il est précisé en annexe (Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011-2012) ;

Les voies de la commune de Bondy indiquées ci-dessous, affectées jusqu'à présent au collège Éric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, seront sectorisées à compter de la rentrée 2011-2012 sur le collège Henri Sellier, à Bondy ;

- \* allée des Alouettes
- \* allée des Arts
- \* rue du Bel air
- \* rue Bernard de Jussieu
- \* allée Boileau
- \* allée Charles Magne
- \* allée des Chênes
- \* allée Corneille
- \* allée des Courts Sillons
- \* rue Désiré Léon
- \* avenue Dumesnil

- \* avenue de l'Espérance
  - \* rue Eugène Masson
  - \* rue Georges Graff
  - \* rue Guy de Maupassant
  - \* avenue de l'Idéal
  - \* allée Joachim du Bellay
  - \* rue du Levant
  - \* allée Louise
  - \* allée Molière
  - \* allée de la Paix
  - \* rue de Plaisance
  - \* allée Poque
  - \* rue du Progrès
  - \* allée Racine
  - \* avenue des Sciences
  - \* rue de Trémeuge
- APPROUVE l'ajustement à la marge des secteurs de recrutement des collèges Éric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, et Pierre Brossolette, à Bondy, tel qu'il est précisé en annexe (Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011-2012) ;
- L'allée Andréa, de la commune de Bondy, affectée jusqu'à présent au collège Éric Tabarly aux Pavillons-sous-Bois, sera sectorisée à compter de la rentrée 2011-2012 sur le collège Pierre Brossolette, à Bondy ;
- ADOPTE la délimitation des secteurs de recrutement des collèges Anatole France et Éric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, telle qu'elle est indiquée en annexe (Annexe 2, Projet de sectorisation des collèges des Pavillons-sous-Bois pour la rentrée 2011 ; Annexe 5, Liste à la rue des secteurs des collèges des Pavillons-sous-Bois – Rentrée scolaire 2011) ;
- ADOPTE la délimitation du secteur de recrutement du collège Henri Sellier, à Bondy, telle qu'elle est indiquée en annexe (Annexe 7, Projet de sectorisation des collèges des collèges de Bondy pour la rentrée 2011 ; Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011-2012) ;
- ADOPTE l'ajustement à la marge du secteur de recrutement du collège Pierre Brossolette, à Bondy, telle qu'elle est indiquée en annexe (Annexe 7, Projet de sectorisation des collèges de Bondy pour la rentrée 2011-2012 ; Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011-2012) ;
- PRECISE que la nouvelle sectorisation s'appliquera à partir de la rentrée 2011-2012 aux élèves intégrant la classe de sixième dans les collèges publics des Pavillons-sous-Bois et de Bondy ;
- L'affectation individuelle des élèves étant du ressort de l'Inspection académique, Madame la secrétaire générale de l'Inspection académique, Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale, Mesdames et Messieurs les principaux des collèges sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 08-04/2****RÉVISION PARTIELLE DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES DE BONDY.**

- APPROUVE l'ajustement des secteurs de recrutement des collèges Eric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, et Henri Sellier, à Bondy, tel qu'il est précisé en annexe (Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011) ;

Les voies de la commune de Bondy indiquées ci-dessous, affectées jusqu'à présent au collège Eric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, seront sectorisées à compter de la rentrée 2011/2012 sur le collège Henri Sellier, à Bondy ;

- \* allée des Alouettes
- \* allée des Arts
- \* rue du Bel air
- \* rue Bernard de Jussieu
- \* allée Boileau

- \* allée Charles Magne
- \* allée des Chênes
- \* allée Corneille
- \* allée des Courts Sillons
- \* rue Désiré Léon
- \* avenue Dumesnil
- \* avenue de l'Espérance
- \* rue Eugène Masson
- \* rue Georges Graff
- \* rue Guy de Maupassant
- \* avenue de l'Idéal
- \* allée Joachim du Bellay
- \* rue du Levant
- \* allée Louise
- \* allée Molière
- \* allée de la Paix
- \* rue de Plaisance
- \* allée Poque
- \* rue du Progrès
- \* allée Racine
- \* avenue des Sciences
- \* rue de Trémeuge

- APPROUVE l'ajustement des secteurs de recrutement des collèges Pierre Brossolette et Jean Zay, tel qu'il est précisé en annexe (Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011) ;

Les voies indiquées ci-dessous, affectées jusqu'à présent au collège Pierre Brossolette, seront sectorisées à compter de la rentrée 2011/2012 sur le collège Jean Zay ;

- \* rue Arthur Groussier
- \* rue Fontaine (n° impairs du 1 au 31 et n° pairs du 2 au 40)
- \* avenue Gueugnon
- \* avenue Marx Dormoy
- \* avenue des Mésarmes
- \* avenue de la Parisienne (n° impairs)
- \* voie Promenade
- \* avenue du Quatorze juillet (n° impairs du 61 à la fin)

- APPROUVE l'ajustement à la marge des secteurs de recrutement des collèges

Jean Renoir et Jean Zay, tel qu'il est précisé en annexe (Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011) ;

Les voies indiquées ci-dessous, affectées jusqu'à présent au collège Jean Renoir, seront sectorisées à compter de la rentrée 2011/2012 sur le collège Jean Zay ;

- \* allée des Azalées
- \* allée des Glaïeuls
- \* allée des Glycines
- \* allée des Hortensias
- \* allée des Roses

- APPROUVE les corrections ponctuelles de tracé, telles qu'elles sont indiquées en annexe (Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011) ;

Les voies indiquées ci-dessous sont concernées par ces modifications mineures, telles qu'elles sont décrites ci-dessous, à compter de la rentrée 2011/2012 ;

- \* square du Huit Mai 1945, affecté jusqu'à présent au collège Jean Renoir, bascule vers le secteur du collège Henri Sellier.
- \* impasse Carnot, affectée jusqu'à présent au collège Henri Sellier, bascule vers le secteur du collège Pierre Curie.



- \* villa des Marronniers, affectée jusqu'à présent au collège Jean Renoir, bascule vers le secteur du collège Pierre Curie.
  - \* allée Thérèse, affectée jusqu'à présent au collège Henri Sellier, bascule vers le secteur du collège Pierre Brossolette.
  - \* allée Andréa, affectée jusqu'à présent au collège Eric Tabarly, aux Pavillons-sous-Bois, bascule vers le secteur du collège Pierre Brossolette, à Bondy ;
  - ADOPTE la délimitation des secteurs de recrutement des collèges Henri Sellier, Jean Renoir, Jean Zay, Pierre Brossolette et Pierre Curie, tel qu'il est précisé en annexe (Annexe 7, Projet de sectorisation des collèges de Bondy pour la rentrée 2011 ; Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011).
  - ADOPTE les corrections ponctuelles de tracé, telles qu'elles sont indiquées en annexe (Annexe 7, Projet de sectorisation des collèges de Bondy pour la rentrée 2011 ; Annexe 10, Liste à la rue des secteurs des collèges de Bondy – Rentrée scolaire 2011).
  - PRECISE que la nouvelle sectorisation s'appliquera à partir de la rentrée 2011/2012 aux élèves intégrant la classe de sixième dans les collèges publics de Bondy ;
  - PREND ACTE que les rues au nord-ouest de la commune de Bondy, restent affectées au collège Jacques Jorissen, à Drancy ;
- L'affectation individuelle des élèves étant du ressort de l'Inspection académique, Madame la secrétaire générale de l'Inspection académique, Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale, Mesdames et Messieurs les principaux des collèges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### ANNEXE :

#### LISTE A LA RUE DES SECTEURS DES COLLEGES DES PAVILLONS-SOUS-BOIS - RENTREE 2011

- Collège ANATOLE France  
55 rue Aristide Briand LES PAVILLONS-SOUS-BOIS  
\* Téléphone : 01 48 49 58 57
- Collège ERIC TABARLY  
30-32 rue Albert Thomas LES PAVILLONS-SOUS-BOIS  
\* Téléphone : 01 55 89 15 20

(Nom de la rue : Collège de secteur 2011)

- \* ABBE ALFONSI (ALLEE DE L') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ALBERT THOMAS (AVENUE) : ERIC TABARLY
- \* AMI LEON (ALLEE DE L') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* AMSTERDAM (QUAID') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ANATOLE FRANCE (ALLÉE) : ERIC TABARLY
- \* ANATOLE FRANCE (AVENUE) : ERIC TABARLY
- \* ANGES (IMPASSE DES) : ERIC TABARLY
- \* ARAGO (ALLÉE) : ERIC TABARLY
- \* ARCHERS (ALLEE DES) : ERIC TABARLY
- \* ARISTIDE BRIAND (AVENUE), N° Impairs : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ARISTIDE BRIAND (AVENUE), N° Pairs : ERIC TABARLY
- \* ARQUEBUSES (ALLEE DES) : ERIC TABARLY
- \* ARTHUR GUERIN (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* ATHENES (ALLEE D') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* AVENIR (ALLEE DE L') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* BALZAC (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* BEAUMARCHAIS (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* BERANGER (ALLEE) : ERIC TABARLY

- \* BERLIN (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* BERTHIE ALBRECHT (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* BOERS (ALLEE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* BON PECHEUR (ALLEE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* BOUGAINVILLE (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* BOUVINES (ALLEE DE) : ERIC TABARLY
- \* BRAGANCE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* BRUXELLE (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CABROLIER (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CAMILLE DESMOULINS (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CANAL (ALLEE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CENTRE (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* CHALETS (ALLEE DES) : ERIC TABARLY
- \* CHALETS (CITE DES) : ERIC TABARLY
- \* CHAMPETIERES (ALLEE DE) : ERIC TABARLY
- \* CHANZY (AVENUE DE) : ERIC TABARLY
- \* CHARLES CROS (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CHARLES DE GAULLE (PLACE) : ERIC TABARLY
- \* CHARLOT (RUE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CHAT QUI PECHE (ALLEE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CHÂTEAU (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* CHEMIN LATERAL DU CANAL (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CHENES (PASSAGE DES) : ERIC TABARLY
- \* CHEVALIER DE LA BARRE (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* CHEVREAU D'OR (IMPASSE DU) : ERIC TABARLY
- \* CLEMENT ADER (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CLOCHER D'AULNAY (CHEMIN DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* COLONEL FABIEN (ALLEE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CONVENTION (ALLEE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* COPENHAGUE (QUAI DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* CROIX BLANCHE (ALLEE DE LA) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* DALMAS (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* DANIELLE CASANOVA (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* DANIELLE CASANOVA (IMPASSE) : ERIC TABARLY
- \* DANTON (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* DENAIN (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* DENIS PAPIN (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* DEPARCIEUX (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* DUBLIN (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ECOLES (RUE DES) : ERIC TABARLY
- \* EDGAR QUINET (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* EDMOND RICHER (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* EDOUARD VAILLANT (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* EMANCIPATION (ALLEE DE L') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* EMILE ZOLA (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* ENCLOS FLEURY (ALLEE DE L') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ETIENNE DOLET (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* ETIENNE DOLET (IMPASSE) : ERIC TABARLY
- \* ETIENNE DOLET (VILLA) : ERIC TABARLY
- \* EUGENE DUBOIS (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)

- \* EUGENE FISCHER (AVENUE) : ERIC TABARLY
- \* EUROPE (PONT DE L') : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* FAUVETTES (ALLEE DES) : ERIC TABARLY
- \* FELIX FAURE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* FERNANDE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* FIRMIN GEMIER (VILLA) : ERIC TABARLY
- \* FLEURS (PASSAGE DES) : ERIC TABARLY
- \* FLEURY (IMPASSE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* FONTENOY (ALLEE DE) : ERIC TABARLY
- \* FONTENOY (IMPASSE DE) : ERIC TABARLY
- \* FONTENOY (PASSAGE) : ERIC TABARLY
- \* FORET (PONT DE LA) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* FRANCHE COMTE (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* FRANCIS DE PRESSENSE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* FRANCOIS MARAIS (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* FRANKLIN (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* FRANKLIN (AVENUE) : ERIC TABARLY
- \* FRERES LUMIERE (ALLEE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* GABRIEL (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* GARDE CHASSE (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* GENERAL JOUBERT (ALLEE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* GENERAL LECLERC (AVENUE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* GEORGES (RUE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* GUINGUETTES (ALLEE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* HALAGE (CHEMIN DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* HAUTE FUTAIE (ALLEE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* HENRI (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* HENRI BARBUSSE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* HIPPOLYTE VINCENT (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* HUGUETTE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JACQUART (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* JEAN DE LA FONTAINE (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* JEAN JAURES (AVENUE) : ERIC TABARLY
- \* JEAN MACE (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* JEAN MOULIN (SQUARE) : ERIC TABARLY
- \* JEAN PREGERMAIN (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JEAN-BAPTISTE CLEMENT (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JEAN-JACQUES ROUSSEAU (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JEAN-LOUIS RAPINAT (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JEANNE (RUE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* JOHN FITZGERALD KENNEDY (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JULES AUFFRET (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JULES GUESDE (RUE) : ERIC TABARLY
- \* JULES VALLES (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* JUSTE ADOLPHE LECLERC (RUE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* KRUGER (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* LAFONT (IMPASSE) : ERIC TABARLY
- \* LAVOISIER (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* LAZARE CARNOT (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* LEDRU ROLLIN (ALLEE) : ERIC TABARLY

- \* LIBERATION (PLACE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* LISBONNE (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* LONDRES (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* LOUIS AUGUSTE BLANQUI (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* LOUIS CALMANOVIC (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* LOUIS CARMONTELLE (PLACE) : ERIC TABARLY
- \* LOUIS XIV (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* LUXEMBOURG (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MADRID (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MAIN FERME (ALLEE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* MAIN FERME (PASSAGE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* MAISON BLANCHE (ALLEE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* MARCELLIN BERTHELOT (IMPASSE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MARECHAL DE BOURMONT (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MARIE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* MARIE LOUISE (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MARIE THERESE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* MARIE THERESE (IMPASSE) : ERIC TABARLY
- \* MARINIERS (IMPASSE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MARRONNIERS (VILLA DES) : ERIC TABARLY
- \* MARTYRS (ALLEE DES) : ERIC TABARLY
- \* MAURICE (PASSAGE) : ERIC TABARLY
- \* MESANGES (ALLEE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MESANGES (IMPASSE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MICHELET (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* MICHELINE (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MICHELINE (IMPASSE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MICHELINE (PASSAGE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MONGE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* MONTMARTRE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* MONTYON (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* MONTYON (IMPASSE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* NOUVELLE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* OLIVIER (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* PARC (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* PARIS (BOULEVARD DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* PASSEUR (ALLEE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* PASTEUR (BOULEVARD) : ERIC TABARLY
- \* PAUL LAFARGUE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* PAVILLONS (VILLA DES) : ERIC TABARLY
- \* PIERRE BROSOLETTTE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* PIERRE BROSOLETTTE (IMPASSE) : ERIC TABARLY
- \* PIERRE ET MARIE CURIE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* PIERRE SIMON GIRARD (IMPASSE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* PLAINE (ALLEE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* PLATANES (ALLEE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* POMPE (ALLEE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* POSTES (CHEMIN DES) : ERIC TABARLY
- \* POTTIER (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* PRESIDENT WILSON (AVENUE DU) : ERIC TABARLY

- \* PRETORIA (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* PREVOYANCE (RUE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* QUATORZE JUILLET (AVENUE DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* QUESNAY (ROND POINT DU) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* RAYMONDE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* RENDEZ-VOUS (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* RESISTANCE (PLACE DE LA) : ERIC TABARLY
- \* ROBERT ESTIENNE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* ROBERT SCHMITT (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ROBERT SCHUMAN (CARREFOUR) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ROBESPIERRE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* ROBILLARD (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* ROBINET (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* ROCROY (ALLEE DE) : ERIC TABARLY
- \* ROGER SALENGRO (PLACE) : ERIC TABARLY
- \* ROME (ALLEE DE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* ROSNY (ALLEE DE) : ERIC TABARLY
- \* ROY (BOULEVARD DU) : ERIC TABARLY
- \* SAINTE ANNE (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* SAINTE ANNE (IMPASSE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* SANSONNETS (ALLEE DES) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* SAUTEREAU (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* SCHACHER (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* SEVERINE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* SOLEIL LEVANT (IMPASSE DU) : ERIC TABARLY
- \* STEPHENSON (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* THIESSET (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* TRESOR PERDU (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* VERRIER (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* VICTOR HUGO (AVENUE) : ERIC TABARLY
- \* VICTOR HUGO (IMPASSE) : ERIC TABARLY
- \* VILLAGE (ALLEE DU) : ERIC TABARLY
- \* VINCENT (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* VIOLETTES (ALLEE DES) : ERIC TABARLY
- \* VIRGINIE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* VOLTAIRE (ALLEE) : ERIC TABARLY
- \* WATT (ALLEE) : ANATOLE FRANCE (Les Pavillons-sous-Bois)
- \* XAVIER PRIVAS (ALLEE) : ERIC TABARLY

**ANNEXE :**  
**LISTE A LA RUE DES SECTEURS DES COLLEGES DE BONDY - RENTREE 2011**

- Collège HENRI SELLIER  
4 A 6 Rue Des Cinq Ormes BONDY  
\* Téléphone : 01 48 47 88 93

- Collège JACQUES JORISSEN (Drancy)  
48 A 68 Rue Des Martyrs De Chateaubriand DRANCY  
\* Téléphone : 01 48 31 14 31

- Collège JEAN RENOIR  
11 Rue Frémin BONDY  
\* Téléphone : 01 48 02 58 00

- Collège JEAN ZAY  
66 Bis Route d'Aulnay BONDY  
\* Téléphone : 01 48 48 45 75

- Collège PIERRE BROSSOLETTE  
77 Avenue Henri Barbusse BONDY  
\* Téléphone : 01 48 47 91 33

- Collège PIERRE CURIE  
128 Route De Villemomble BONDY  
\* Téléphone : 01 48 49 27 51

(Nom de la rue : Collège de secteur 2011)

- \* ABBE MAURICE BAURIT (RUE DE L') : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ABEILLES (VILLA DES) : PIERRE CURIE
- \* ACACIAS (VILLA DES) : JEAN RENOIR
- \* ALBERT THOMAS (PLACE) : PIERRE CURIE
- \* ALCACER DO SAL (SQUARE) : HENRI SELLIER
- \* ALEXANDRA DAVID NEEL (RUE) : HENRI SELLIER
- \* ALEXANDRE MARTHE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* ALICE (ALLEE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ALOUETTES (ALLEE DES) : HENRI SELLIER
- \* AMEDEE GUYARD (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ANATOLE FRANCE (AVENUE), n° pairs du 2 au 72 : HENRI SELLIER
- \* ANATOLE FRANCE (AVENUE), n° impairs et n° pairs du 74 à la fin : PIERRE CURIE
- \* ANATOLE FRANCE (RUE) : PIERRE CURIE
- \* ANDREA (ALLEE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ANDREI SAKHAROV (RUE) : JEAN ZAY
- \* ANEMONES (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ANNE FRANK (ALLEE) : JEAN RENOIR
- \* ANNE FRANK (SQUARE) : JEAN RENOIR
- \* ARTHUR GROUSSIER (RUE) : JEAN ZAY
- \* ARTHUR RIMBAUD (PLACE) : JEAN RENOIR
- \* ARTHUR RIMBAUD (RUE) : JEAN RENOIR
- \* ARTS (ALLEE DES) : HENRI SELLIER

- \* AUGUSTE POLLISSARD (RUE) : JEAN RENOIR
- \* AULNAY (PONT D') : JEAN ZAY
- \* AULNAY (ROUTE D') : JEAN ZAY
- \* AVIATION (RUE DE L') : PIERRE BROSSOLETTE
- \* AZALEES (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* BAUDELAIRE (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* BAUDIN (RUE) : PIERRE CURIE
- \* BEAUREGARD (RUE) : PIERRE CURIE
- \* BECQUEREL (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* BEL AIR (RUE DU) : HENRI SELLIER
- \* BELFORT (AVENUE DE) : PIERRE CURIE
- \* BERANGER (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* BERNARD DE JUSSIEU (RUE) : HENRI SELLIER
- \* BLERHOT (AVENUE) : HENRI SELLIER
- \* BLERHOT (SENTE) : HENRI SELLIER
- \* BOILEAU (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* BON AIR (RUE DU) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* BONDY (RUE DE) : PIERRE CURIE
- \* BORDIER (RUE) : HENRI SELLIER
- \* BOREL (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* BOSQUETS (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* BOULEAUX (ALLEE DES) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* BRECHET (VILLA DU) : PIERRE CURIE
- \* BREUIL (RUE DU) : JEAN RENOIR
- \* BREUIL (VILLA DU) : JEAN RENOIR
- \* BUTTE (RUE DE LA) : PIERRE CURIE
- \* CADERAS (AVENUE) : HENRI SELLIER
- \* CARAQUE (RUE) : JEAN ZAY
- \* CARNOT (AVENUE), n° impairs du 1 au 57 et n° pairs du 2 au 54 : HENRI SELLIER
- \* CARNOT (AVENUE), n° impairs du 59 à la fin et n° pairs du 56 à la fin : PIERRE CURIE
- \* CARNOT (IMPASSE) : PIERRE CURIE
- \* CARNOT (PLACE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* CARNOT (VILLA) : HENRI SELLIER
- \* CARROUGES (CHEMIN DES) : PIERRE CURIE
- \* CASTEL (IMPASSE DU) : PIERRE CURIE
- \* CERISES (VILLA DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* CESAR DELAINE (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* CHALET (RUE DU) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* CHAMPART (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* CHARLES DE GAULLE (PLACE) : JEAN RENOIR
- \* CHARLES FERDINAND (RUE) : HENRI SELLIER
- \* CHARLES GOUNOD (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* CHARLES MAGNE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* CHEMIN DE FER (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* CHEMIN DE FER PROLONGE (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* CHENES (ALLEE DES) : HENRI SELLIER
- \* CINQORMES (RUE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* CLARA GRANDET (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* CLAUDE DEBUSSY (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* COLOMBES (ALLEE DES) : PIERRE CURIE

- \* COMPAGNON (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* CONCORDE (ALLEE DE LA) : HENRI SELLIER
- \* CONDORCET (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* COQ GAULOIS (RUE DU) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* COQUELICOTS (ALLEE DES) : PIERRE CURIE
- \* CORNEILLE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* COURTS SILLONS (ALLEE DES) : HENRI SELLIER
- \* CRONSTADT (RUE DE) : JEAN RENOIR
- \* CYCLE (RUE DU) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* DAHLIAS (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* DAVID LEDER (RUE) : PIERRE CURIE
- \* DAVID NEEL (RUE) : HENRI SELLIER
- \* DENISE (AVENUE) : PIERRE CURIE
- \* DENYS COCHIN (RUE) : HENRI SELLIER
- \* DESIRE LEON (RUE) : HENRI SELLIER
- \* DEUX COMMUNES (ALLEE DES) : PIERRE CURIE
- \* DEVINIÈRE (ALLEE DE LA) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* DIANE FOSSEY (SQUARE) : HENRI SELLIER
- \* DIVISION LECLERC (PLACE DE LA) : JEAN RENOIR
- \* DIX NEUF MARS 1962 (SQUARE DU) : JEAN RENOIR
- \* DROITS DE L'HOMME (RUE DES) : JEAN RENOIR
- \* DUMESNIL (AVENUE) : HENRI SELLIER
- \* ECOLES (PLACE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ECOLES (RUE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* EDITH PIAF (PLACE) : PIERRE CURIE
- \* EDOUARD VAILLANT (RUE) : HENRI SELLIER
- \* EGALITE (ALLEE DE L') : JEAN RENOIR
- \* EGALITE (RUE DE L') : JEAN RENOIR
- \* EGLISE (PLACE DE L') : JEAN RENOIR
- \* EMILE ZOLA (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* EMMANUEL FAIRON (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ERABLES (ALLEE DES) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* ERIC TABARLY (ALLEE) : JEAN ZAY
- \* ESCHOLIERS (RUE DES) : JEAN ZAY
- \* ESPERANCE (AVENUE DE L') : HENRI SELLIER
- \* ESPERANTO (ALLEE DE L') : JEAN ZAY
- \* EST (AVENUE DE L') : PIERRE CURIE
- \* ETIENNE DOLET (RUE) : PIERRE CURIE
- \* ETOILE (ALLEE DE L') : PIERRE CURIE
- \* EUGENE DELACROIX (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* EUGENE MASSON (RUE) : HENRI SELLIER
- \* FAUVETTE (ALLEE DE LA) : HENRI SELLIER
- \* FER A CHEVAL (RUE DU) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* FERNAND POTTIER (IMPASSE) : JEAN RENOIR
- \* FLEURS (PLACE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* FLEURY (VILLA) : JEAN RENOIR
- \* FLORALIES (RUE DES) : JEAN ZAY
- \* FONTAINE (RUE), n° impairs du 1 au 31 et n° pairs 2 au 40 : JEAN ZAY
- \* FONTAINE (RUE), n° impairs du 33 à la fin et n° pairs du 42 à la fin : PIERRE BROSSOLETTE
- \* FORET (PONT DE LA) : PIERRE BROSSOLETTE



- \* FOUGERES (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* FRANCOIS COLLET (RUE) : HENRI SELLIER
- \* FRANCOIS MARTIN (RUE) : JEAN ZAY
- \* FRANCOIS MITTERRAND (SQUARE) : JEAN RENOIR
- \* FRANCOIS VILLON (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* FRANCS AUBIERS (RUE DES) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* FRATERNITE (RUE DE LA) : JEAN RENOIR
- \* FREMIN (RUE) : JEAN RENOIR
- \* FRENES (ALLEE DES) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* FURCI (ALLEE DE) : HENRI SELLIER
- \* GABRIEL FAURE (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* GABRIEL SEAILLES (VILLA) : JEAN RENOIR
- \* GABRIELLE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* GALLIENI (AVENUE), n° impairs du 1 au 127 et n° pairs 2 au 130 : JEAN RENOIR
- \* GALLIENI (AVENUE), n° impairs du 129 à la fin et n° pairs du 132 à la fin : PIERRE BROSSOLETTE
- \* GAMBETTA (PLACE) : JEAN RENOIR
- \* GARE (PLACE DE LA) : PIERRE CURIE
- \* GASTON DEFERRE (RUE) : HENRI SELLIER
- \* GATINE (RUE) : JEAN RENOIR
- \* GAZELLES (RUE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE (AVENUE) : HENRI SELLIER
- \* GEORGES BRASSENS (IMPASSE) : PIERRE CURIE
- \* GEORGES ELIE (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* GEORGES GRAFF (RUE) : HENRI SELLIER
- \* GEORGES LYSSANDRE (PLACE) : HENRI SELLIER
- \* GLAIEULS (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* GLYCINES (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* GOYA (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* GRANDGOUSIER (RUE DE) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* GROS BUISSON (ALLEE DU) : PIERRE CURIE
- \* GROSLAY (CHEMIN DE), n° pairs du n° 48 au 142 : JEAN ZAY
- \* GROSLAY (CHEMIN DE), n° pairs du n° 144 à la fin : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* GUEUGNON (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* GUILLAUME APOLLINAIRE (RUE) : HENRI SELLIER
- \* GUY DE MAUPASSANT (RUE) : HENRI SELLIER
- \* HALAGE (CHEMIN DE) : JEAN ZAY
- \* HECTOR BERLIOZ (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* HENRI ALPY (RUE) : HENRI SELLIER
- \* HENRI BARBUSSE (AVENUE), n° impairs : PIERRE BROSSOLETTE
- \* HENRI BARBUSSE (AVENUE), n° pairs : HENRI SELLIER
- \* HENRI DOUILLOT (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* HENRI DUNANT (RUE) : HENRI SELLIER
- \* HENRI MOULY (RUE) : JEAN ZAY
- \* HENRI ROL-TANGUY (RUE) : JEAN ZAY
- \* HENRI VARAGNAT (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* HETRES (ALLEE DES) : PIERRE CURIE
- \* HORTENSAS (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* HUIT MAI 1945 (SQUARE DU) : HENRI SELLIER
- \* IDEAL (AVENUE DE L') : HENRI SELLIER
- \* INGRES (ALLEE) : PIERRE CURIE

- \* IRIS (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* JACQUELINE AURIOL (RUE) : HENRI SELLIER
- \* JACQUES BREL (IMPASSE) : PIERRE CURIE
- \* JARDINIERE (ALLEE DE LA) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* JARDINIERE (IMPASSE DE LA) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* JEAN COURTADE (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* JEAN JAURES (RUE) : JEAN RENOIR
- \* JEAN LEBAS (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* JEAN MARIE TJIBAOU (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* JEAN MONNET (RUE) : PIERRE CURIE
- \* JEAN MOULIN (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* JEAN PAUL SARTRE (RUE) : HENRI SELLIER
- \* JEAN WIENER (IMPASSE) : PIERRE CURIE
- \* JEAN-JACQUES ROUSSEAU (RUE) : JEAN ZAY
- \* JOACHIM DU BELLAY (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* JOE CARMAN (RUE) : PIERRE CURIE
- \* JOSE MARTI (ALLEE) : JEAN ZAY
- \* JOSEPH HAYDN (IMPASSE) : HENRI SELLIER
- \* JULES AUFFRET (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* JULES FERRY (AVENUE) : PIERRE CURIE
- \* JULES GUESDE (RUE) : JEAN RENOIR
- \* JULES LECOMTE (RUE) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* JULES LELONG (RUE) : PIERRE CURIE
- \* LATERAL (CHEMIN) : JEAN ZAY
- \* LAUG (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* LAURIERS (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* LAVIGNE (VILLA) : HENRI SELLIER
- \* LEON (ALLEE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* LEON BLUM (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* LEON JOUHAUX (AVENUE) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* LETTRES (ALLEE DES) : PIERRE CURIE
- \* LEVANT (RUE DU) : HENRI SELLIER
- \* LIBERTE (IMPASSE DE LA) : HENRI SELLIER
- \* LIBERTE (RUE DE LA) : PIERRE CURIE
- \* LILAS (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* LIMITES (RUE DES) : PIERRE CURIE
- \* LION (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* LOUIS AUGUSTE BLANQUI (RUE) : HENRI SELLIER
- \* LOUIS LEON COLLIGNON (RUE) : HENRI SELLIER
- \* LOUIS WEISS (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* LOUISE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* LOUISE MICHEL (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* LOUISE WEISS (RUE) : HENRI SELLIER
- \* LUCIE AUBRAC (RUE) : JEAN ZAY
- \* MADELEINE (VILLA) : PIERRE CURIE
- \* MARECHAL DE LATRE DE TASSIGNY (AVENUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* MANET (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* MARAICHERS (RUE DES) : JEAN RENOIR
- \* MARCEL DASSAULT (RUE) : PIERRE CURIE
- \* MARCEL PAUL (RUE) : PIERRE CURIE

- \* MARCEL SEMBAT (ALLEE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* MARCELIN BERTHELOT (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* MARE A LA VEUVE (CHEMIN DE LA) : PIERRE CURIE
- \* MARE A LA VEUVE PROLONGE (CHEMIN DE LA) : PIERRE CURIE
- \* MARGUERITE (AVENUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* MARGUERITE DURAS (RUE) : HENRI SELLIER
- \* MARIA DERAIMES (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* MARIE CURIE (AVENUE) : HENRI SELLIER
- \* MARIE LAURENCIN (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* MARIE LAURENCIN (PLACE) : HENRI SELLIER
- \* MARRONNIERS (PLACE DES) : PIERRE CURIE
- \* MARRONNIERS (VILLA DES) : PIERRE CURIE
- \* MARTIN LUTHER KING (RUE) : HENRI SELLIER
- \* MARX DORMOY (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* MARYSE BASTIE (RUE) : HENRI SELLIER
- \* MAURICE BENHAMOU (RUE) : JEAN ZAY
- \* MEAUX (RUE DE) : JEAN ZAY
- \* MENDES FRANCE (PLACE) : PIERRE CURIE
- \* MERLAN (CHEMIN DE) : PIERRE CURIE
- \* MESARMES (AVENUE DES) : JEAN ZAY
- \* METZ (AVENUE DE) : PIERRE CURIE
- \* MICHELET (CAREFFOUR) : JEAN RENOIR
- \* MICHELET (PASSAGE) : JEAN RENOIR
- \* MICHELET (RUE) : JEAN RENOIR
- \* MIDI (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* MIGNARD (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* MILLET (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* MOLERET (RUE DU) : HENRI SELLIER
- \* MOLIERE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* MONTPLAISIR (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* MONTREUIL A CLAYE (CHEMIN DE) : PIERRE CURIE
- \* MOULIN (ALLEE DU) : PIERRE CURIE
- \* MOZART (ALLEE) : JEAN ZAY
- \* MUGUET (ALLEE DU) : PIERRE CURIE
- \* NANCY (AVENUE DE) : PIERRE CURIE
- \* NEUVE (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* NICOLE NEUBURGER (PLACE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* NOEMIE (RUE) : HENRI SELLIER
- \* NOUE CAILLET (PLACE) : JEAN ZAY
- \* ONZE NOVEMBRE 1918 (PLACE DU) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ORCHIDEES (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ORME (ALLEE DE L') : PIERRE CURIE
- \* PABLO NERUDA (ALLEE) : JEAN ZAY
- \* PAIX (ALLEE DE LA) : HENRI SELLIER
- \* PAQUERETTES (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PARISIENNE (AVENUE DE LA), n° impairs : JEAN ZAY
- \* PARISIENNE (AVENUE DE LA), n° pairs : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PARISIENNE (IMPASSE DE LA) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PARMENTIER (VILLA) : PIERRE CURIE
- \* PASSE AUX DAIMS (ALLEE DE LA) : JEAN ZAY

- \* PASTEUR (AVENUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PAUL ELUARD (RUE) : HENRI SELLIER
- \* PAUL RENAUD (RUE) : JEAN ZAY
- \* PAUL VAILLANT COUTURIER (RUE) : JEAN RENOIR
- \* PAULINE ROGER (RUE) : PIERRE CURIE
- \* PENSEES (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PEUPLIERS (RUE DES) : PIERRE CURIE
- \* PHILEAS COLLARDEAU (RUE) : JEAN RENOIR
- \* PHILOSOPHIE (RUE DE LA) : PIERRE CURIE
- \* PICROCHOLE (RUE) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* PIERRE BOURDIEU (SENTE) : HENRI SELLIER
- \* PIERRE BROSSOLETTE (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PINSONS (ALLEE DES) : PIERRE CURIE
- \* PLAISANCE (RUE DE) : HENRI SELLIER
- \* PLATANES (AVENUE DES) : PIERRE CURIE
- \* POMMIERS (RUE DES) : JEAN ZAY
- \* PONT DE LA FORET (CHEMIN DU) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* POQUE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* POTAGER (RUE DU) : JEAN RENOIR
- \* POTTIER (ALLEE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PRESSENSE (RUE DE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PRIMEVERES (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* PROFESSEUR VAILLANT (RUE DU) : HENRI SELLIER
- \* PROGRES (RUE DU) : HENRI SELLIER
- \* PROMENADE (VOIE) : JEAN ZAY
- \* QUATORZE JUILLET (AVENUE DU) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* QUATORZE JUILLET (AVENUE DU), n° impairs du 1 au 59 : PIERRE BROSSOLETTE
- \* QUATORZE JUILLET (AVENUE DU), n° impairs du 61 à la fin : JEAN ZAY
- \* QUATRE SEPTEMBRE (RUE DU) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* RABELAIS (RUE) : JEAN ZAY
- \* RACINE (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* RAMPE DU PONT : PIERRE CURIE
- \* RAOUL (RUE) : HENRI SELLIER
- \* RAPHAEL (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* RASPAIL (ALLEE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* REGALE (ALLEE DE LA) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* RENDEZ-VOUS (ALLEE DU), n° impairs du 19 à la fin et n° pairs du 58 à la fin : HENRI SELLIER
- \* RENDEZ-VOUS (ALLEE DU), n° impairs du 1 au 17 et n° pairs du 2 au 56 : PIERRE BROSSOLETTE
- \* RENE CHAR (IMPASSE) : PIERRE CURIE
- \* RENE CHAR (RUE) : PIERRE CURIE
- \* RENE CLAIR (IMPASSE) : PIERRE CURIE
- \* RENE DUMONT (RUE) : HENRI SELLIER
- \* RENONCULES (ALLEE DES) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* REPUBLIQUE (AVENUE DE LA), n° impairs du 1 au 53 et n° pairs du 2 au 34 : JEAN RENOIR
- \* REPUBLIQUE (AVENUE DE LA), n° impairs du 55 à la fin et n° pairs du 36 à la fin : PIERRE CURIE
- \* REPUBLIQUE (COURS DE LA) : HENRI SELLIER
- \* REPUBLIQUE (PLACE DE LA) : PIERRE CURIE
- \* ROBERT BONNET (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ROBERT DOUVILLEZ (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ROGER SALENGRO (RUE), n° impairs du 1 au 27 et n° pairs du 2 au 66 : JEAN RENOIR

- \* ROGER SALENGRO (RUE), n° impairs du 29 à la fin et n° pairs du 68 à la fin : PIERRE CURIE
- \* RONSARD (RUE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* ROSES (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* ROSNY (AVENUE DE) : JEAN RENOIR
- \* ROUGET DE L'ISLE (RUE) : HENRI SELLIER
- \* RUDYARD KIPLING (RUE) : HENRI SELLIER
- \* RULHIERE (ALLEE) : JEAN RENOIR
- \* SAINT LOUIS (RUE) : PIERRE CURIE
- \* SAINT LOUIS PROLONGEE (RUE) : PIERRE CURIE
- \* SAINTE BARBE (RUE) : JEAN RENOIR
- \* SAINTE BARBE (RUELLE) : JEAN RENOIR
- \* SAN MARTIN (ALLEE) : JEAN ZAY
- \* SAULES (CITE DES) : HENRI SELLIER
- \* SCHOELCHER (PLACE) : JEAN ZAY
- \* SCIENCES (AVENUE DES) : HENRI SELLIER
- \* SERGENT BOBILLOT (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* SIMON BOLIVAR (ALLEE) : JEAN ZAY
- \* SIMONE DE BEAUVOIR (RUE) : HENRI SELLIER
- \* SOLIDARITE (IMPASSE DE LA) : HENRI SELLIER
- \* SOLIDARITE (RUE DE LA) : HENRI SELLIER
- \* SORBIERS (ALLEE DES) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* STAINS (ROUTE DE) : JEAN RENOIR
- \* SURCOUF (ALLEE) : PIERRE CURIE
- \* SUZANNE BUISSON (AVENUE) : JEAN ZAY
- \* SYCOMORES (ALLEE DES) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* SYLPHES (ALLEE DES) : HENRI SELLIER
- \* TERRE SAINT BLAISE (RUE DE LA) : JEAN ZAY
- \* THEODORE MONOD (RUE) : HENRI SELLIER
- \* THERESE (ALLEE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* THOREL (VILLA) : JEAN RENOIR
- \* TILLEULS (ALLEE DES) : PIERRE CURIE
- \* TREMEUGE (RUE DE) : HENRI SELLIER
- \* TRINQUAMELLE (RUE) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* TULIPES (ALLEE DES) : JEAN ZAY
- \* UNION (RUE DE L') : HENRI SELLIER
- \* VARSOVIE (RUE DE) : PIERRE CURIE
- \* VERDUN (AVENUE DE) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* VERGER (ROND POINT DU) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* VERGER (RUE DU) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* VERSAILLES (RUE DE) : JEAN ZAY
- \* VICTOR HUGO (ALLEE) : HENRI SELLIER
- \* VICTOR SCHOELCHER (PLACE) : JEAN ZAY
- \* VIEUX CHATEAU (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* VIEUX MOULIN (RUE DU) : PIERRE CURIE
- \* VIGNES (ALLEE DES) : JACQUES JORISSEN (Drancy)
- \* VILLA JEANNETTE (ALLEE DE LA) : HENRI SELLIER
- \* VILLAGEOISE (AVENUE DE LA) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* VILLEGIAURE (AVENUE DE LA) : PIERRE BROSSOLETTE
- \* VILLEMOMBLE (ROUTE DE) : PIERRE CURIE
- \* VIOLETTES (IMPASSE DES) : PIERRE BROSSOLETTE

\* VOLTAIRE (ALLEE) : PIERRE BROSOLETTTE

\* WATTEAU (ALLEE) : PIERRE CURIE

\* YVONNE (RUE) : JEAN RENOIR :

DÉLIBÉRATION N° 08-05

**TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS ET LES ESPACES EXTERIEURS DES COLLEGES – IÈRE INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2011.**

- APPROUVE la répartition suivante de la première autorisation de programme 2011 de travaux de modernisation et de grosses réparations sur les bâtiments et les espaces extérieurs à réaliser dans les collèges, d'un montant de 5.077.000 € ;

**Axe 1**

Amélioration des conditions de vie dans les collèges

\* Unité territoriale 1 : 70.000 €

\* Unité territoriale 2 : 70.000 €

\* Unité territoriale 3 : 70.000 €

\* Unité territoriale 4 : 70.000 €

\* Total : 280.000 €

Travaux sur les espaces extérieurs

\* Unité territoriale 1 : 486.000 €

\* Unité territoriale 2 : 401.000 €

\* Unité territoriale 3 : 329.000 €

\* Unité territoriale 4 : 284.000 €

\* Total : 1.500.000 €

**TOTAL**

\* Unité territoriale 1 : 556.000 €

\* Unité territoriale 2 : 471.000 €

\* Unité territoriale 3 : 399.000 €

\* Unité territoriale 4 : 354.000 €

\* Total : 1.780.000 €

**Axe 2 : Développement durable pour un montant de 500.000 €**

**Axe 3**

\*Travaux de sécurité dans les collèges : 1.350.000 €

\*Travaux de sûreté, sérénité : 700.000 €

TOTAL : 2.050.000 €

Travaux dans les logements de fonction pour un montant de 747.000 €

- PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 08-06

**PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE GÉNÉRALE POUR LA CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION OU RÉNOVATION LOURDE DES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ.**

- APPROUVE le marché à bons de commande d'assistance générale pour la construction, reconstruction ou rénovation lourde des collèges de Seine-Saint-Denis en partenariat public-privé, d'une durée de deux ans et d'un montant minimum de 100.000 € HT et maximum de 300.000 € HT ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil Général à signer ce marché, au nom et pour le compte du Département, avec l'entreprise A3P conformément au choix effectué par la commission d'appel d'offres du Département ;
- PRÉCISE que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 08-07

**PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE MAINTENANCE POUR LA CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION OU RÉNOVATION LOURDE DES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ.**

- APPROUVE le marché à bons de commande d'assistance maintenance pour la construction, reconstruction ou rénovation lourde des collèges de Seine-Saint-Denis en partenariat public-privé, d'une durée de six ans et d'un montant minimum de 90.000 € HT et maximum de 400.000 € HT ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil Général à signer ce marché, au nom et pour le compte du Département, avec le groupement R2M-POMH-AMOES conformément au choix effectué par la commission d'appel d'offres du Département ;
- PRÉCISE que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 08-08

**PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ.**

- APPROUVE le marché à bons de commande d'assistance technique pour la construction des collèges de Seine-Saint-Denis en partenariat public-privé, d'une durée de six ans et d'un montant minimum de 300.000 € HT et maximum de 900.000 € HT ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ce marché, au nom et pour le compte du Département, avec l'entreprise ALGOÉ conformément au choix effectué par la commission d'appel d'offres du Département ;
- PRÉCISE que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 08-09

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – RESTRUCTURATION COMPLÈTE DU 3<sup>E</sup> ÉTAGE DU BÂTIMENT B R+3 AU COLLÈGE JEAN VIGO À ÉPINAY-SUR-SEINE – APPEL D'OFFRES OUVERT.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux relatif à la restructuration complète du 3<sup>e</sup> étage du bâtiment B R+3 au collège Jean Vigo à Epinay-sur-Seine ;
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette opération, conformément aux dispositions des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant, dont le montant prévisionnel s'élève à 259.000 € TTC ;
- AUTORISE le dépassement éventuel du montant du marché de 10 % par décisions de poursuivre dans la limite des crédits impartis à cette opération ;
- AUTORISE, en cette hypothèse, M. le Président du Conseil général à signer les décisions de poursuivre ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 08-11

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX FRAIS DE TRANSPORT POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES DANS LES COLLÈGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2010.**

- ATTRIBUE aux 28 collèges suivants, les dotations afférentes aux frais de transport pour la pratique des activités sportives pour un montant total 152.962,81 € :

## Aubervilliers,

- \* collège Gabriel Péri (année 2010) : 10.671,43 €
- \* collège Jean Moulin (année 2010) : 1.040,00 €

## Aulnay-sous-Bois

- \* collège Christine de Pisan (année 2010) : 1.225,00 €
- \* collège Pablo Neruda (année 2010) : 3.400,00 €
- \* collège Gérard Philipe (année 2010) : 1.540,00 €

## Bagnole

- \* collège Georges Politzer (année 2010) : 1.752,00 €

## Le Blanc Mesnil

- \* collège Eugénie Cotton (année 2010) : 1.260,00 €
- \* collège Marcel Cachin (année 2010) : 9.632,00 €

## Bobigny

- \* collège République (année 2010) : 131,43 €
- \* collège Pierre Sémard (année 2010) : 9.150,00 €

## Bondy

- \* collège Henri Sellier (année 2010) : 540,00 €

## La Courneuve

- \* collège Raymond Poincaré (année 2010) : 10.671,00 €

## Clichy sous Bois

- \* collège Louise Michel (année 2010) : 6.320,00 €

## Drancy

- \* collège Pierre Sémard (année 2010) : 2.035,00 €
- \* collège Paul Langevin (année 2010) : 1.997,50 €
- \* collège Liberté (année 2010) : 9.285,38 €
- \* collège Jacques Jorissen (année 2010) : 6.010,00 €

## Montreuil

- \* collège Georges Politzer (année 2010) : 11.168,60 €
- \* collège Jean Moulin (année 2010) : 3.360,00 €

## Noisy-le-Grand

- \* collège Antoine de Saint Exupéry (année 2010) : 3.363,00 €
- \* collège Jacques Prévert (année 2010) : 14.165,00 €

## Les Pavillons-sous-Bois

- \* collège Eric Tabarly (année 2010) : 3.548,95 €



Pierrefitte-sur-Seine

\* collège Pablo Neruda (année 2010) : 7.525,00 €

Saint Ouen

\* collège Jean Jaurès (année 2010) : 2.392,00 €

Stains

\* collège Joliot Curie (année 2010) : 8.532,00 €

Tremblay-en-France

\* collège Pierre de Ronsard (année 2010) : 5.415,00 €

Villemomble

\* collège Pasteur (année 2010) : 6.161,09 €

Villepinte

\* collège Camille Claudel (année 2010) : 10.671,43 €

Le total global de la subvention relative aux frais de transport pour la pratique des activités sportives dans les collèges s'élève à 152.962,81 € ;

Le versement desdites subventions s'effectuera conformément aux modalités définies par notre délibération du 9 avril 2002 : 80 % au vu des devis présentés par les collèges et le solde au vu des justificatifs des paiements transmis par les établissements ;

- PRÉCISE que les dépenses correspondantes figurent au budget départemental.

DÉLIBÉRATION N° 08-12

**DOTATIONS PROVISIONNELLES AUX COLLÈGES PUBLICS POUR L'APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2011.**

- ATTRIBUE aux collèges publics, selon le tableau joint, une dotation provisionnelle permettant de compenser de janvier à juin 2011 les réductions tarifaires accordées aux familles des élèves demi-pensionnaires, pour un montant total de 1.263.771 € ;

- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

#### ANNEXE

#### **DOTATIONS PROVISIONNELLES POUR L'APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2011 AIDE A LA DEMI-PENSION (ADEP)**

\* Aubervilliers, collège DIDEROT : 9.780 €

\* Aubervilliers, collège G. PERI : 13.019 €

\* Aubervilliers, collège H. WALLON : 2.602 €

\* Aubervilliers, collège J. MOULIN : 26.047 €

\* Aubervilliers, collège R. LUXEMBURG : 26.393 €

\* Aulnay-sous-Bois, collège C. DE PISAN : 4.487 €

\* Aulnay-sous-Bois, collège C. DEBUSSY : 6.483 €

\* Aulnay-sous-Bois, collège G. PHILIPPE : 36.229 €

\* Aulnay-sous-Bois, collège LE PARC : 13.879 €

- \* Aulnay-sous-Bois, collège P. NERUDA : 7.649 €
- \* Aulnay-sous-Bois, collège V. HUGO : 2.420 €
- \* Bagnolet, collège G. POLTIZER : 8.944 €
- \* Bagnolet, collège TRAVAIL : 5.784 €
- \* Blanc-Mesnil (Le), collège A. ET E. COTTON : 20.146 €
- \* Blanc-Mesnil (Le), collège DESCARTES : 10.544 €
- \* Blanc-Mesnil (Le), collège M. CACHIN : 5.415 €
- \* Blanc-Mesnil (Le), collège N. MANDELA : 8.239 €
- \* Bobigny, collège DELAUNE : 19.500 €
- \* Bobigny, collège J.P. TIMBAUD : 17.159 €
- \* Bobigny, collège P. SEMARD : 7.067 €
- \* Bobigny, collège REPUBLIQUE : 22.311 €
- \* Bondy, collège BROSSOLETTE : 9.721 €
- \* Bondy, collège H. SELLIER : 4.713 €
- \* Bondy, collège J. RENOIR : 17.674 €
- \* Bondy, collège J. ZAY : 1.934 €
- \* Bondy, collège P. CURIE : 1.714 €
- \* Bourget (Le), collège D. DAURAT : 9.665 €
- \* Clichy-sous-Bois, collège L. MICHEL : 3.472 € (déficit exercice 2009)
- \* Clichy-sous-Bois, collège R. DOISNEAU : 10.866 €
- \* Clichy-sous-Bois, collège R. ROLLAND : 6.358 €
- \* Courneuve (La), collège G. POLITZER : 2.867 €
- \* Courneuve (La), collège J. VILAR : 10.521 €
- \* Courneuve (La), collège POINCARE : 10.667 €
- \* Drancy, collège A. FRANCE : 12.244 €
- \* Drancy, collège JORISSEN : 14.114 €
- \* Drancy, collège LIBERTE : 12.417 €
- \* Drancy, collège P. BERT : 19.728 €
- \* Drancy, collège P. LANGEVIN : 11.120 €
- \* Drancy, collège P. SEMARD : 6.232 €
- \* Dugny, collège J.B. CLEMENT : 12.182 €
- \* Epinay-sur-Seine, collège E. GALOIS : 2.447 €
- \* Epinay-sur-Seine, collège J. VIGO : 7.350 €
- \* Epinay-sur-Seine, collège R.M. DU GARD : 18.998 €
- \* Epinay-sur-Seine, collège ROBESPIERRE : 6.709 €
- \* Gagny, collège P. NERUDA : 9.500 €
- \* Gagny, collège MME DE SEVIGNE : 10.122 €
- \* Gagny, collège T. MONOD : 10.577 €
- \* Gournay-sur-Marne, collège E. CARRIERE : 963 €
- \* Ile Saint-Denis (L'), collège A. SISLEY : 15.386 €
- \* Lilas (Les), collège M. CURIE : 4.188 €
- \* Livry-Gargan, collège E. HERRIOT : 14.415 €
- \* Livry-Gargan, collège L. AUBRAC : 11.483 €
- \* Livry-Gargan, collège L. JOUHAUX : 20.089 €
- \* Montfermeil, collège J. JAURES : 4.234 €
- \* Montfermeil, collège P. PICASSO : 7.056 €
- \* Montreuil, collège FABIEN : 8.670 €
- \* Montreuil, collège G. POLITZER : 8.238 €
- \* Montreuil, collège J. JAURES : 5.025 €
- \* Montreuil, collège J. MOULIN : 13.288 €

- \* Montreuil, collège L. DE TILLEMONT : 3.743 €
- \* Montreuil, collège M. BERTHELOT : 5.774 €
- \* Montreuil, collège M. DE VILLIERS : 5.531 €
- \* Montreuil, collège P. ELUARD : 12.214 €
- \* Neuilly-Plaisance, collège J. MOULIN : 12.447 €
- \* Neuilly-sur-Marne, collège A. CAMUS : 3.533 €
- \* Neuilly-sur-Marne, collège G. BRAQUE : 9.747 €
- \* Neuilly-sur-Marne, collège H. DE BALZAC : 11.046 €
- \* Noisy-le-Grand, collège CLOS SAINT VINCENT : 17.903 €
- \* Noisy-le-Grand, collège F. MITTERRAND : 11.247 €
- \* Noisy-le-Grand, collège J. PREVERT : 7.894 €
- \* Noisy-le-Grand, collège SAINT EXUPERY : 0 (provision suffisante)
- \* Noisy-le-Grand, collège V. HUGO : 8.935 €
- \* Noisy-le-Sec, collège J. PREVERT : 30.053 €
- \* Noisy-le-Sec, collège O. DE GOUGES : 22.484 €
- \* Noisy-le-Sec, collège R. CASSIN : 8.426 €
- \* Pantin, collège J. JAURES : 2.886 €
- \* Pantin, collège J. LOLIVE : 10.183 €
- \* Pantin, collège JOLIOT CURIE : 14.644 €
- \* Pantin, collège LAVOISIER : 14.952 €
- \* Pavillons-sous-Bois (Les), collège A. FRANCE : 9.193 €
- \* Pavillons-sous-Bois (Les), collège E. TABARLY : 7.245 €
- \* Pierrefitte-sur-Seine, collège G. COURBET : 20.781 €
- \* Pierrefitte-sur-Seine, collège P. NERUDA : 7.453 €
- \* Pré Saint-Gervais (Le), collège J.J. ROUSSEAU : 15.971 €
- \* Raincy (Le), collège J.B. COROT : 4.662 €
- \* Romainville, collège G. COURBET : 5.180 €
- \* Romainville, collège P.A. HOUEL : 9.734 €
- \* Rosny-sous-Bois, collège A. CAMUS : 13.161 €
- \* Rosny-sous-Bois, collège LANGEVIN WALLON : 7.574 €
- \* Rosny-sous-Bois, collège SAINT EXUPERY : 17.184 €
- \* Saint-Denis, collège E. TRIOLET : 9.822 €
- \* Saint-Denis, collège F.G. LORCA : 3.685 €
- \* Saint-Denis, collège FABIEN : 7.057 €
- \* Saint-Denis, collège H. BARBUSSE : 28.734 €
- \* Saint-Denis, collège I. MASIH : 23.949 €
- \* Saint-Denis, collège J. LURCAT : 2.790 €
- \* Saint-Denis, collège LA COURTILLE : 5.586 €
- \* Saint-Denis, collège P. DE GEYTER : 5.400 €
- \* Saint-Ouen, collège J. BAKER : 24.451 €
- \* Saint-Ouen, collège J. JAURES : 17.005 €
- \* Saint-Ouen, collège J. MICHELET : 2.699 €
- \* Sevrans, collège DE LA PLEIADE : 8.465 €
- \* Sevrans, collège E. GALOIS : 11.377 €
- \* Sevrans, collège G. BRASSENS : 7.415 €
- \* Sevrans, collège P. PAINLEVE : 9.840 €
- \* Stains, collège JOLIOT CURIE : 7.712 €
- \* Stains, collège M. THOREZ : 0 (provision suffisante)
- \* Stains, collège P. NERUDA : 14.275 €
- \* Tremblay-en-France, collège DESCARTES : 4.924 €

- \* Tremblay-en-France, collège R. ROLLAND : 5.567 €
- \* Tremblay-en-France, collège RONSARD : 858 €
- \* Vaujours, collège HENRI IV : 6.527 €
- \* Villemomble, collège J. DE BEAUMONT : 10.800 €
- \* Villemomble, collège PASTEUR : 9.986 €
- \* Villepinte, collège C. CLAUDEL : 6.567 €
- \* Villepinte, collège F. DOLTO : 8.361 €
- \* Villepinte, collège J. JAURES : 16.859 €
- \* Villepinte, collège LES MOUSSEAUX : 5.287 €
- \* Villetaneuse, collège J. VILAR : 12.264 €
- \* Villetaneuse, collège L. AUBRAC : 22.686 €

**TOTAL : 1.263.771 €**

**DÉLIBÉRATION N° 08-13**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU GROUPE FRANÇAIS D'ÉDUCATION NOUVELLE POUR SES RENCONTRES NATIONALES SUR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE AU TITRE DE 2011.**

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3.000 € au Groupe Français d'Éducation Nouvelle (GFEN) pour les rencontres nationales sur l'accompagnement scolaire du 2 et 3 avril 2011 à Saint-Denis ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront imputés au budget départemental.

**DÉLIBÉRATION N° 08-14**

**INDEMNISATION DES COLLÈGES PUBLICS POUR LA GESTION DU QUOTIENT FAMILIAL APPLICABLE A LA RESTAURATION SCOLAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2011.**

- DÉCIDE de confier au personnel d'intendance des collèges le soin de déterminer les quotients familiaux non établis par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- ACCORDE en contrepartie, une indemnité de 3 euros par demi-pensionnaire à répartir entre le personnel du service de l'intendance des collèges publics ;
- INDIQUE que ces indemnités sont versées au titre de l'année civile 2011 ;
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

**DÉLIBÉRATION N° 08-15**

**SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DES COLLÈGES – APPEL À PROJETS ET ATELIERS ARTISTIQUES – ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011.**

- ATTRIBUE aux établissements, selon les tableaux joints en annexe, une subvention pour les projets pédagogiques, soit un montant global de 62.432 € ;
- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets ;
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget départemental.

**ANNEXE**

**APPEL À PROJETS ET ATELIERS ARTISTIQUES**

- \* AUBERVILLIERS, collège JEAN MOULIN : 2.670 €
- \* AUBERVILLIERS, collège HENRI WALLON : 893 €
- \* AUBERVILLIERS, collège GABRIEL PERI : 670 €
- \* AULNAY-SOUS-BOIS, collège CLAUDE DEBUSSY : 670 €
- \* AULNAY-SOUS-BOIS, collège GERARD PHILIPPE : 758 €
- \* AULNAY-SOUS-BOIS, collège PABLO NERUDA : 2.226 €
- \* BAGNOLET, collège TRAVAIL LANGEVIN : 900 €
- \* BAGNOLET, collège GEORGES POLITZER : 670 €

- \* BOBIGNY, collège PIERRE SEMARD : 670 €
- \* BOBIGNY, collège REPUBLIQUE : 893 €
- \* BONDY, collège JEAN RENOIR : 670 €
- \* LE BLANC-MESNIL, collège RENE DESCARTES : 300 €
- \* DRANCY, collège PAUL BERT : 670 €
- \* DRANCY, collège JORISSEN : 670 €
- \* DRANCY, collège ANATOLE FRANCE : 670 €
- \* GAGNY, collège MADAME DE SEVIGNE : 800 €
- \* EPINAY-SUR-SEINE, collège ROGER MARTIN DU GARD : 670 €
- \* MONTFERMEIL, collège JEAN JAURES : 3.280 €
- \* MONTFERMEIL, collège PABLO PICASSO : 670 €
- \* MONTREUIL, collège JEAN MOULIN : 350 €
- \* MONTREUIL, collège MARCELIN BERTHELOT : 2.000 €
- \* NEUILLY-PLAISANCE, collège JEAN MOULIN : 670 €
- \* NOISY-LE-GRAND, collège ANTOINE DE SAINT EXUPERY : 240 €
- \* NOISY-LE-GRAND, collège LE CLOS SAINT VINCENT : 670 €
- \* PANTIN, collège ANTOINE LAVOISIER : 3.730 €
- \* PANTIN, collège IRENE ET FREDERIC JOLIOT CURIE : 670 €
- \* PIERREFITTE-SUR-SEINE, collège GUSTAVE COURBET : 5.000 €
- \* ROMAINVILLE, collège GUSTAVE COURBET : 10.800 €
- \* ROSNY-SOUS-BOIS, collège ANTOINE DE SAINT EXUPERY : 425 €
- \* SAINT-DENIS, collège FEDERICO GARCIA LORCA : 670 €
- \* SAINT-OUEN, collège JEAN JAURES : 1.825 €
- \* STAINS, collège MAURICE THOREZ : 2.485 €
- \* STAINS, collège JOLOIT CURIE : 670 €
- \* TREMBLAY-EN FRANCE, collège PIERRE DE RONSARD : 3.593 €
- \* TREMBLAY-EN FRANCE, collège ROMAIN ROLLAND : 670 €
- \* VILLEMOMBLE, collège LOUIS PASTEUR : 385 €
- \* VILLEPINTE, collège LES MOUSSEAUX : 1.340 €
- \* VILLEPINTE, collège CAMILLE CLAUDEL : 1.870 €
- \* VILLEPINTE, collège FRANCOISE DOLTO : 1.200 €
- \* VILLEPINTE, collège JEAN JAURES : 3.750 €

**TOTAL : 62.432 €**

DÉLIBÉRATION N° 08-16

**CONVENTIONS RELATIVES AU PROJET « OUVRIR LES POSSIBLES ».**

- APPROUVE la convention pluriannuelle d'expérimentation et ses annexes entre le Département, l'Etat et le Cabinet de consultants « Planète publique » relative au projet « Ouvrir les possibles » ;
- APPROUVE la convention type triennale partenariale relative au projet « Ouvrir les possibles » entre le Département, l'Inspection académique et le collège ;
- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :
  - \* 22.537 € à l'association « Les Petits Débrouillards » pour la mise en œuvre des parcours d'expérimentation dans 7 des 14 collèges participants au projet « Ouvrir les possibles » ;
  - \* 18.200 € à l'association « Planète sciences » pour la mise en œuvre des parcours d'expérimentation dans 7 des 14 collèges participants au projet « Ouvrir les possibles » ;
  - \* 9.804 € au Musée de l'air et de l'espace pour la mise en œuvre des parcours d'expérimentation du projet « Ouvrir les possibles » ;
- APPROUVE les conventions entre les associations « Les Petits Débrouillards », « Planète Sciences » et le Musée de l'air et de l'espace ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget départemental.

**DÉLIBÉRATION N° 08-17****DOTATIONS PROVISIONNELLES POUR COMPENSER LE PRIX REPAS DES COLLEGES PUBLICS AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2011.**

- ATTRIBUE aux 17 collèges publics, nourris par des prestataires extérieurs, une dotation provisionnelle couvrant la période du premier semestre 2011 pour un montant total de 357.801 euros ;
- ATTRIBUE aux 7 autres collèges publics, nourris par le SIPLARC prestataire de restauration intercommunal, une dotation à titre exceptionnel pour un montant total de 13.969 euros ;
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

**ANNEXE****DOTATIONS PROVISIONNELLES POUR COMPENSER LE PRIX REPAS DES COLLEGES PUBLICS  
AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2011****SURCOUT REPAS DE JANVIER A JUIN 2011.**

- \* AUBERVILLIERS, collège DIDEROT : 12.136
- \* AUBERVILLIERS, collège H. WALLON : 9.079
- \* BONDY, collège BROSSOLETTE : 26.356
- \* BONDY, collège H. SELLIER : 17.482
- \* BONDY, collège J. RENOIR : 36.317
- \* MONTREUIL, collège FABIEN : 21.569
- \* MONTREUIL, collège J. JAURES : 15.820
- \* MONTREUIL, collège M. BERTHELOT : 25.662
- \* MONTREUIL, collège M. DE VILLIERS : 13.653
- \* MONTREUIL, collège P. ELUARD : 26.331
- \* NOISY-LE-SEC, collège O. DE GOUGES : 13.769
- \* NOISY-LE-SEC, collège R. CASSIN : 6.209
- \* PANTIN, collège JOLIOT CURIE : 8.868
- \* PAVILLONS-SOUS-BOIS (LES), collège A. FRANCE : 78.007
- \* SAINT-OUEN, collège J. MICHELET : 11.863
- \* TREMBLAY-EN-FRANCE, collège R. ROLLAND : 21.651
- \* TREMBLAY-EN-FRANCE, collège RONSARD : 13.029

TOTAL : 357.801

**DOTATIONS EXCEPTIONNELLES**

- \* BAGNOLET, collège TRAVAIL : 2.900
- \* BOBIGNY, collège DELAUNE : 608
- \* BOBIGNY, collège DELAUNE : 1.670
- \* BONDY, collège J. ZAY : 660
- \* PANTIN, collège J. JAURES : 2.496
- \* PANTIN, collège J. LOLIVE : 3.324
- \* BOBIGNY, collège P. SEMARD : 301
- \* DRANCY, collège P. LANGEVIN : 2.010

TOTAL : 13.969

## CULTURE

### DÉLIBÉRATION N° 12-01

**LIEUX DE CRÉATION ET DIFFUSION ET RÉSIDENCES ARTS VISUELS: «KHIASMA» AUX LILAS, «SYNESTHESIE» ET «LE PARTI POÉTIQUE» À SAINT-DENIS, «LE LIEU MAIN D'ŒUVRES» À SAINT-OUEN, «LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS», «LA MAISON POPULAIRE» À MONTREUIL ET À LA COMMUNE DE NOISY-LE-SEC POUR «LA GALERIE» – CONVENTION ET AVENANTS – SOLDES ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.**

- FIXE à 92.000€ la subvention de fonctionnement à l'association «Khiasma», répartis comme suit: 62.000€ au titre du fonctionnement, 15.000€ au titre de la résidence d'Alex Pou et 15.000€ au titre de la résidence de Christophe Coignet pour l'année 2011;
- ATTRIBUE à l'association «Khiasma» le solde de la subvention, soit 61.000€, compte tenu de l'acompte provisionnel de 31.000€ versé en début d'année 2011;
- ATTRIBUE à la commune de Noisy-le-Sec, pour «La Galerie» centre d'art, une subvention de fonctionnement de 60.000€, répartis comme suit: 50.000€ au titre du fonctionnement, 10.000€ au titre d'une résidence d'artiste pour l'année 2011;
- FIXE à 146.400€ la subvention de fonctionnement à l'association «Les laboratoires d'Aubervilliers», répartis comme suit: 121.400€ au titre du fonctionnement, 10.000€ au titre de la résidence de Marjetica Potrc & RoZo architectes et 15.000€ au titre de la résidence de Bettina Atala pour l'année 2011;
- ATTRIBUE à l'association «Les laboratoires d'Aubervilliers» le solde de la subvention, soit 85.700€, compte tenu de l'acompte provisionnel de 60.700€ versé en début d'année 2011;
- ATTRIBUE à l'association «La Maison populaire pour la culture et les loisirs» une subvention de fonctionnement de 13.000€ pour la résidence de Julie Morel pour l'année 2011;
- FIXE à 93.900€ le montant de la subvention à l'association «le lieu Mains d'œuvres» pour l'année 2011;
- ATTRIBUE à l'association «Le Lieu Mains d'œuvres» le solde de la subvention, soit 47.900€, compte tenu de l'acompte provisionnel de 46.000€ versé en début d'année 2011;
- FIXE à 25.000€ la subvention de fonctionnement à l'association «Le Parti poétique» pour l'année 2011;
- ATTRIBUE à l'association «Le Parti poétique» le solde de la subvention, soit 13.000€, compte tenu de l'acompte provisionnel de 12.000€ versé en début d'année 2011;
- FIXE à 40.000€ la subvention de fonctionnement à l'association «Synesthésie» pour l'année 2011;
- ATTRIBUE à l'association «Synesthésie» le solde de la subvention, soit 20.000€, compte tenu de l'acompte provisionnel de 20.000€ versé en début d'année 2011;
- APPROUVE la convention entre le Département et l'association «Khiasma»;
- APPROUVE les avenants à la convention entre le Département et les associations «Les laboratoires d'Aubervilliers», le Lieu «Mains d'œuvres», «La Maison populaire pour la culture et les loisirs», «Le Parti poétique», «Synesthésie» et la commune de Noisy-le-Sec pour «La Galerie»;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer lesdits avenants et la convention au nom et pour le compte du Département;
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget départemental.

### DÉLIBÉRATION N° 12-02

**DISPOSITIFS DE RESIDENCES - SPECTACLE VIVANT - EN MATIERE THEATRALE: SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS «GITHEC», «ITALIQUE» ET «THEOREME DE PLANCK» - EN MATIERE CHOREGRAPHIQUE: SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS «CFB 451», «COMPAGNIE 3.14», «DJELI INTERACTIONS ARTISTIQUES» ET «ETHA DAM»; - EN MATIERE MUSICALE: SOUTIEN A L'ASSOCIATION «LES PSYCHOPHONES REUNIS» - VERSEMENT DE SUBVENTIONS – AVENANTS ET CONVENTIONS - PROGRAMME «ECRIVAINS EN SEINE-SAINT-DENIS» SPECTACLE VIVANT - CONVENTION ET BOURSE A MERCEDES DEAMBROSIS ROYO.**

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes:

- \* 23.000€ à l'association «Githec» au titre de la résidence à Pantin,
- \* 23.000€ à l'association «Théâtre Italique» au titre de la résidence au Théâtre Georges Simenon à Rosny-sous-Bois,
- \* 20.000€ à l'association «Théorème de Planck» au titre de la résidence à l'espace Michel Simon à Noisy-le-Grand,
- \* 23.000€ à l'association «CFB 451» au titre de la résidence à l'Espace 1789 à Saint-Ouen,
- \* 15.000€ à l'association «3.14» au titre de la résidence à la Maison du Théâtre et de la Danse à Epinay-sur-Seine,

- \* 26.500 € à l'association « Djeli Interactions Artistiques » au titre de la résidence au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France et au Centre National de la Danse à Pantin,
- \* 23.000 € à l'association « Etha Dam » au titre de la résidence au Centre culturel du Galion à Aulnay-sous-Bois,
- \* 15.000 € à l'association « Les Psychophones Réunis » au titre de la résidence au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve et au Cap à Aulnay-sous-Bois,
- ATTRIBUE à Mme Mercedes Deambrosis Royo une bourse de 15.000 € pour son engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnel et pour sa participation à un projet, dans le partenariat défini selon la formule « Ecrivains en Seine-Saint-Denis » ;
- APPROUVE les avenants aux conventions entre le Département et les associations « Githec » et « Théâtre Italique » ;
- APPROUVE les conventions entre le Département et les associations « CFB 451 », « Djeli Interactions Artistiques », « Etha Dam » et « Les psychophones réunis » ;
- APPROUVE la convention entre le Département et Madame Mercedes Deambrosis Royo dans le cadre du projet « Ecrivains en Seine-Saint-Denis » ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits avenants et conventions ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

## SPORT

### DÉLIBÉRATION N° 07-02

#### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉE À LA RÉALISATION DES « JEUX DES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS » – CONVENTION POUR L'ANNÉE 2011.**

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 48.000 € affectée à la réalisation des « jeux des collèges de la Seine-Saint-Denis » pour l'année 2011 à la Direction départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire domiciliée au 27, place Nicole Neuberger 93140 Bondy ;
- APPROUVE la convention entre le Département et la Direction départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que la somme correspondante sera imputée au budget départemental.

### DÉLIBÉRATION N° 07-03

#### **PROJETS A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL AUTOUR DU JEU – SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINT-OUEN POUR LA MANIFESTATION « FESTIVAL DU JEU 2011 » ET AUX ASSOCIATIONS « LES ENFANTS DU JEU », « À L'ADRESSE DU JEU » ET « L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUE D'ÎLE-DE-FRANCE (ALIF) » POUR LEURS ACTIVITÉS DÉPARTEMENTALES.**

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :
  - \* 30.000 € à la Commune de Saint-Ouen pour l'action « Festival du Jeu 2011 » et pour son investissement dans le réseau départemental du jeu ;
  - \* 22.500 € à l'association « Les Enfants du Jeu » pour ses activités départementales ;
  - \* 17.500 € à l'association « À l'adresse du jeu » pour les activités départementales de sa ludothèque 1,2,3 Soleil ;
  - \* 10.000 € à « L'Association des Ludothèques d'Île-de-France » (ALIF) pour ses activités départementales autour du jeu ;
- APPROUVE la convention entre le Département et la Commune de Saint-Ouen,
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes, seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.



## DÉLIBÉRATION N° 07-04

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES PARCS DES SPORTS DE BOBIGNY ET LA COURNEUVE AU TITRE DE L'EXERCICE 2011.**

- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 750.000 € au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve au titre de l'année 2011 ;
- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 07-06

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS AU TITRE DE 2011 DE DÉMARCHES ÉDUCATIVES DE SPORT.**

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :
- \* 3.000 € à l'association sportive du collège Jean Vilar à La Courneuve, affectée au projet itinérant à vélo pour les élèves de 4<sup>e</sup> ;
- \* 4.500 € à l'association sportive du collège Jean Jaurès à Villepinte, affectée au projet athlétisme de la classe de 5<sup>e</sup> 1 ;
- \* 1.000 € à l'association sportive du collège Raymond Poincaré à La Courneuve, affectée au projet itinérant « Rando, Vélo, Château » ;
- \* 4.000 € à l'association sportive du collège Roger Martin du Gard à Epinay-sur-Seine, affectée au projet « En route pour London 2012 » ;
- \* 14.500 € à l'association sports folies, affectée à l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du « Triballon 93 – 2011 » ;
- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 07-07

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE CANOË-KAYAK 93 ET DE RANDONNÉE PÉDESTRE 93, À L'ADDASSEC ET A PROFESSION SPORT ET LOISIRS 93 AU TITRE DE 2011, AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TAEKWONDO 93 POUR LA SAISON 2010/2011 – CONVENTION ET AVENANTS.**

- ATTRIBUE aux associations suivantes une subvention de fonctionnement affectée à la réalisation de leurs missions au titre de l'année 2011 :
- \* comité départemental de canoë-kayak 93 : 12.000 €
- \* association départementale pour le développement des activités sportives, sociales et culturelles pour les handicapés physiques et déficients sensoriels (ADASSECC) : 36.000 €
- \* association Profession Sport et Loisirs 93 : 20.000 €
- ATTRIBUE au comité départemental de randonnée pédestre 93 un acompte de subvention d'un montant de 9 000 € affectée à la réalisation de ses missions au titre de l'année 2011 (dont 4 000 € au titre de la politique départementale en matière de développement et de valorisation des espaces verts et naturels) ;
- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 15.000 € au comité départemental de Taekwondo 93 affectée à la réalisation de ses missions au titre de la saison 2010-2011 ;
- APPROUVE les avenants entre le Département et le comité départemental de canoë-kayak 93, le comité départemental de randonnée pédestre 93, l'association départementale pour le développement des activités sportives, sociales et culturelles pour les handicapés physiques et déficients sensoriels (ADASSECC) et l'association Profession Sport et Loisirs 93, et la conclusion d'une convention d'objectifs entre le Département et le comité départemental de taekwondo 93 ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention d'objectifs et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 07-08

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES SE DÉROULANT EN SEINE-SAINT-DENIS – PARTICIPATIONS À DES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES – CONVENTIONS.**

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement affectées à la réalisation des initiatives de chacune des associations suivantes :

## LES MANIFESTATIONS D'INTERET DEPARTEMENTAL

## Bondy - Tennis de table

- \* Association organisatrice : Association Sportive de Bondy
- \* Événement : 1ères 24 heures de Ping Pong
- \* Date et lieu : les 25 et 26 juin 2011 à Bondy
- \* Subvention : 1.800 €

## Epinay-sur-Seine - Motonautisme

- \* Association organisatrice : Promoboran 4 heures d'Epinay
- \* Événement : 4 heures d'Epinay
- \* Date et lieu : les 4 et 5 juin 2011 à Epinay-sur-Seine
- \* Subvention : 12.500 €

## Montreuil - Athlétisme

- \* Association organisatrice : Club Athlétique Montreuil 93
- \* Événement : 53<sup>ème</sup> Challenge Facchetti
- \* Date et lieu : 3 avril 2011 à Montreuil
- \* Subvention : 5.500 €

## Montreuil - Athlétisme

- \* Association organisatrice : Club Athlétique Montreuil 93
- \* Événement : Meeting de Montreuil
- \* Date et lieu : 8 juin 2010 à Montreuil
- \* Subvention : 10.000 €

## Montreuil - Judo

- \* Association organisatrice : Red Star Club Montreuillois
- \* Événement : 37<sup>ème</sup> tournoi de Montreuil
- \* Date et lieu : les 15 et 16 janvier 2011 à Montreuil
- \* Subvention : 2.000 €

## Montreuil - Tennis

- \* Association organisatrice : Tennis Club Montreuil
- \* Événement : 23<sup>ème</sup> édition du tournoi de tennis féminin
- \* Date et lieu : du 22 janvier au 4 février 2011 à Montreuil
- \* Subvention : 2.000 €

## Noisy-le-Grand - Judo

- \* Association organisatrice : Arts Martiaux de Noisy-le-Grand
- \* Événement : 17<sup>ème</sup> tournoi International de Judo
- \* Date et lieu : les 6 et 7 novembre 2010 à Noisy-le-Grand
- \* Subvention : 2.500 €

## Noisy-le-Sec - Water polo

- \* Association organisatrice : Cercle des Nageurs Noiséens
- \* Événement : Tournoi International Michel Morin
- \* Date et lieu : le 30 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2010 à Noisy-le-Sec
- \* Subvention : 2.500 €

## Rosny-sous-Bois - Escrime

- \* Association organisatrice : Stade Olympique de Rosny
- \* Événement : Nationale 2 épée juniors, hommes et dames
- \* Date et lieu : le 21 novembre 2010 - Rosny-sous-Bois
- \* Subvention : 800 €

## Saint-Denis - Boxe Thaï

- \* Association organisatrice : Association Muay Thai Lumpini
- \* Événement : Championnat d'Europe de Muay Thai
- \* Date et lieu : le 6 novembre 2010 - Saint-Denis
- \* Subvention : 2.000 €

## Saint-Denis - Judo

- \* Association organisatrice : Saint-Denis Union Sports
- \* Événement : Coupe de l'amitié
- \* Date et lieu : les 19 et 20 mars 2011 - Saint-Denis
- \* Subvention : 4.000 €

## Saint-Ouen - Boxe Thaï

- \* Association organisatrice : Association Best Friend's
- \* Événement : Critérium éducatif de Muay Thai
- \* Date et lieu : le 6 février 2011 à Saint-Ouen
- \* Subvention : 500 €

## Saint-Ouen - Boxe Thaï

- \* Association organisatrice : RM Boxing Saint-Ouen
- \* Événement : Championnat du Monde de Muay thai le choc des légendes 4
- \* Date et lieu : le 12 mars 2011 à Saint-Ouen
- \* Subvention : 8.000 €

## Stains - Tennis

- \* Association organisatrice : Espérance Sportive de Stains
- \* Événement : 12<sup>ème</sup> Tournoi jeune homologué de tennis
- \* Date et lieu : du 7 mai au 29 mai 2011 à Stains
- \* Subvention : 1.000 €

## Stains - Tennis

- \* Association organisatrice : Espérance Sportive de Stains
- \* Événement : 1<sup>er</sup> Tournoi adultes été homologué de l'Es Stains Tennis
- \* Date et lieu : du 25 juin au 10 juillet 2011 à Stains
- \* Subvention : 1.000 €

## Villemomble - Handisport

- \* Association organisatrice : Villemomble Sports
- \* Événement : 8<sup>ème</sup> Tournoi International d'escrime handi-valide
- \* Date et lieu : les 26 et 27 mars 2011 à Villemomble
- \* Subvention : 8.000 €

## Villepinte - Echecs

- \* Association organisatrice : Cercle d'échecs de Villepinte
- \* Événement : 12<sup>ème</sup> Open international d'échecs
- \* Date et lieu : le 12 septembre 2010 à Villepinte
- \* Subvention : 1.000 €

## Villepinte - Tennis

- \* Association organisatrice : Villepinte Tennis
- \* Événement : 33<sup>ème</sup> édition du tournoi Open de Tennis
- \* Date et lieu : du 22 décembre 2010 au 16 janvier 2011 à Villepinte
- \* Subvention : 2.800 €

## Villepinte - Kick-Boxing

- \* Association organisatrice : Faucon Gym Boxing
- \* Événement : Gala de Kick-Boxing
- \* Date et lieu : le 28 mai 2011 à Villepinte
- \* Subvention : 1.500 €

## Saint-Denis - Judo

- \* Association organisatrice : Comité départemental de Judo
- \* Événement : Gala d'arts martiaux
- \* Date et lieu : le 22 janvier 2011 à Saint-Denis
- \* Subvention : 2.000 €

## Saint-Denis - Tennis de table

- \* Association organisatrice : Comité départemental de Tennis de Table
- \* Événement : Epreuve de promotion
- \* Date et lieu : les 30 et 31 octobre 2010 à Saint-Denis
- \* Subvention : 1.600 €

## LES PARTICIPATIONS A DES EPREUVES INTERNATIONALES

## Gagny - Escrime

- \* Association organisatrice : Union Sportive Municipale de Gagny
- \* Événement : Epreuves de Coupe du monde
- \* Date et lieu : au cours de la saison 2010 à Budapest et Mödling
- \* Subvention : 600 €

## Saint-Ouen - Boxe Thaï

- \* Association organisatrice : Association Best Friend's
- \* Événement : MM. Dino Adad et Arthur Kouame au Championnat du Monde de Muay Thaï
- \* Date et lieu : du 27 novembre au 5 décembre 2010 en Thaïlande
- \* Subvention : 2.500 €

Villetaneuse - Boxe Thaï

\* Association organisatrice : TNT Boxing

\* Événement : Mlle Haïfa Ouersighni au Championnat du Monde de Muay Thaï

\* Date et lieu : du 18 au 26 mars 2011 en Thaïlande

\* Subvention : 1.600 €

- APPROUVE les conventions entre le Département et les associations suivantes :

\* Club Athlétique Montreuil 93 ;

\* Red Star Club Montreuillois ;

\* Cercle des Nageurs Noiséens ;

\* Saint-Denis Union Sports ;

\* Villemomble Sports ;

\* Ligue de Judo de Seine-Saint-Denis ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département ;

- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental.

DÉLIBÉRATION N° 07-09

**ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLÈGES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011.**

- ATTRIBUE aux associations sportives de collèges de la Seine-Saint-Denis, les subventions de fonctionnement pour l'année scolaire 2010-2011 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

#### **AUBERVILLIERS**

Association sportive du collège Jean Moulin

\* Licenciés : 94 - Effectif collège : 601 - Subvention 2010-2011 : 668 €

Association sportive du collège Denis Diderot

\* Licenciés : 99 - Effectif collège : 573 - Subvention 2010-2011 : 681 €

Association sportive du collège Henri Wallon

\* Licenciés : 47 - Effectif collège : 372 - Subvention 2010-2011 : 362 €

Association sportive du collège Gabriel Péri

\* Licenciés : 68 - Effectif collège : 602 - Subvention 2010-2011 : 549 €

Association sportive du collège Rosa Luxemburg

\* Licenciés : 75 - Effectif collège : 575 - Subvention 2010-2011 : 570 €

#### **AULNAY-SOUS-BOIS**

Association sportive du collège Victor Hugo

\* Licenciés : 213 - Effectif collège : 675 - Subvention 2010-2011 : 1.247 €

Association sportive du collège L'Espérance

\* Licenciés : 160 - Effectif collège : 791 - Subvention 2010-2011 : 1.047 €

Association sportive du collège Gérard Philipe

\* Licenciés : 192 - Effectif collège : 861 - Subvention 2010-2011 : 1.222 €

Association sportive du collège Pablo Neruda

\* Licenciés : 130 - Effectif collège : 607 - Subvention 2010-2011 : 837 €

Association sportive du collège Le Parc

\* Licenciés : 275 - Effectif collège : 1.051 - Subvention 2010-2011 : 1.680 €

Association sportive du collège Claude Debussy

\* Licenciés : 212 - Effectif collège : 579 - Subvention 2010-2011 : 1.205 €

Association sportive du collège Christine de Pisan

\* Licenciés : 118 - Effectif collège : 543 - Subvention 2010-2011 : 757 €

### **BAGNOLET**

Association sportive du collège Georges Politzer

\* Licenciés : 62 - Effectif collège : 502 - Subvention 2010-2011 : 482 €

Association sportive du collège Travail-Langevin

\* Licenciés : 45 - Effectif collège : 433 - Subvention 2010-2011 : 377 €

### **BOBIGNY**

Association sportive du collège Jean-Pierre Timbaud

\* Licenciés : 106 - Effectif collège : 500 - Subvention 2010-2011 : 684 €

Association sportive du collège République

\* Licenciés : 154 - Effectif collège : 658 - Subvention 2010-2011 : 968 €

Association sportive du collège Pierre Sépard

\* Licenciés : 87 - Effectif collège : 510 - Subvention 2010-2011 : 601 €

Association sportive du collège Auguste Delaune

\* Licenciés : 119 - Effectif collège : 522 - Subvention 2010-2011 : 753 €

Association sportive du collège Charles Péguy

\* Licenciés : 22 - Effectif collège : 354 - Subvention 2010-2011 : 240 €

### **BONDY**

Association sportive du collège Henri Sellier

\* Licenciés : 95 - Effectif collège : 389 - Subvention 2010-2011 : 590 €

Association sportive du collège Jean Renoir

\* Licenciés : 74 - Effectif collège : 448 - Subvention 2010-2011 : 516 €

Association sportive du collège Pierre Curie

\* Licenciés : 95 - Effectif collège : 409 - Subvention 2010-2011 : 598 €

Association sportive du collège Pierre Brossolette

\* Licenciés : 80 - Effectif collège : 471 - Subvention 2010-2011 : 553 €

Association sportive du collège Jean Zay

\* Licenciés : 181 - Effectif collège : 630 - Subvention 2010-2011 : 1.081 €

#### CLICHY-SOUS-BOIS

Association sportive du collège Louise Michel

\* Licenciés : 128 - Effectif collège : 558 - Subvention 2010-2011 : 809 €

Association sportive du collège Romain Rolland

\* Licenciés : 138 - Effectif collège : 553 - Subvention 2010-2011 : 853 €

Association sportive du collège Robert Doisneau

\* Licenciés : 108 - Effectif collège : 498 - Subvention 2010-2011 : 693 €

#### DRANCY

Association sportive du collège Pierre Sépard

\* Licenciés : 124 - Effectif collège : 571 - Subvention 2010-2011 : 795 €

Association sportive du collège Liberté

\* Licenciés : 125 - Effectif collège : 529 - Subvention 2010-2011 : 783 €

Association sportive du collège Paul Langevin

\* Licenciés : 41 - Effectif collège : 387 - Subvention 2010-2011 : 340 €

Association sportive du collège Anatole France

\* Licenciés : 158 - Effectif collège : 486 - Subvention 2010-2011 : 919 €

Association sportive du collège Jacques Jorissen

\* Licenciés : 127 - Effectif collège : 655 - Subvention 2010-2011 : 842 €

Association sportive du collège Paul Bert

\* Licenciés : 202 - Effectif collège : 682 - Subvention 2010-2011 : 1.199 €

Association sportive du collège Saint Germain

\* Licenciés : 24 - Effectif collège : 305 - Subvention 2010-2011 : 230 €

#### DUGNY

Association sportive du collège Jean-Baptiste Clément

\* Licenciés : 117 - Effectif collège : 552 - Subvention 2010-2011 : 755 €

#### EPINAY-SUR-SEINE

Association sportive du collège Évariste Galois

\* Licenciés : 84 - Effectif collège : 512 - Subvention 2010-2011 : 587 €

Association sportive du collège Jean Vigo

\* Licenciés : 128 - Effectif collège : 597 - Subvention 2010-2011 : 824 €

Association sportive du collège Maximilien de Robespierre

\* Licenciés : 164 - Effectif collège : 603 - Subvention 2010-2011 : 992 €

Association sportive du collège Roger Martin du Gard

\* Licenciés : 178 - Effectif collège : 710 - Subvention 2010-2011 : 1.099 €

### **GAGNY**

Association sportive du collège Madame de Sévigné

\* Licenciés : 142 - Effectif collège : 592 - Subvention 2010-2011 : 887 €

Association sportive du collège Théodore Monod

\* Licenciés : 98 - Effectif collège : 604 - Subvention 2010-2011 : 688 €

Association sportive du collège Pablo Neruda

\* Licenciés : 75 - Effectif collège : 516 - Subvention 2010-2011 : 547 €

### **GOURNAY-SUR-MARNE**

Association sportive du collège Eugène Carrière

\* Licenciés : 71 - Effectif collège : 354 - Subvention 2010-2011 : 466 €

### **LA COURNEUVE**

Association sportive du collège Georges Politzer

\* Licenciés : 96 - Effectif collège : 740 - Subvention 2010-2011 : 732 €

Association sportive du collège Raymond Poincaré

\* Licenciés : 62 - Effectif collège : 542 - Subvention 2010-2011 : 498 €

Association sportive du collège Jean Vilar

\* Licenciés : 99 - Effectif collège : 507 - Subvention 2010-2011 : 655 €

### **LE BLANC-MESNIL**

Association sportive du collège René Descartes

\* Licenciés : 176 - Effectif collège : 1.126 - Subvention 2010-2011 : 1.252 €

Association sportive du collège Marcel Cachin

\* Licenciés : 58 - Effectif collège : 615 - Subvention 2010-2011 : 508 €

Association sportive du collège Nelson Mandela

\* Licenciés : 142 - Effectif collège : 531 - Subvention 2010-2011 : 863 €

Association sportive du collège Aimé et Eugénie Cotton

\* Licenciés : 132 - Effectif collège : 754 - Subvention 2010-2011 : 903 €



**LE BOURGET**

Association sportive du collège Didier Daurat

\* Licenciés : 93 - Effectif collège : 526 - Subvention 2010-2011 : 635 €

**LE PRE SAINT-GERVAIS**

Association sportive du collège Jean-Jacques Rousseau

\* Licenciés : 65 - Effectif collège : 519 - Subvention 2010-2011 : 502 €

**LE RAINCY**

Association sportive du collège Jean-Baptiste Corot

\* Licenciés : 121 - Effectif collège : 665 - Subvention 2010-2011 : 818 €

Association sportive du collège St Louis Ste Clotilde

\* Licenciés : 62 - Effectif collège : 602 - Subvention 2010-2011 : 521 €

**LES LILAS**

Association sportive du collège Marie Curie

\* Licenciés : 137 - Effectif collège : 692 - Subvention 2010-2011 : 902 €

**LES PAVILLONS-SOUS-BOIS**

Association sportive du collège Anatole France

\* Licenciés : 114 - Effectif collège : 462 - Subvention 2010-2011 : 707 €

Association sportive du collège Éric Tabarly

\* Licenciés : 100 - Effectif collège : 471 - Subvention 2010-2011 : 645 €

**L'ILE SAINT-DENIS**

Association sportive du collège Alfred Sisley

\* Licenciés : 34 - Effectif collège : 323 - Subvention 2010-2011 : 283 €

**LIVRY-GARGAN**

Association sportive du collège Édouard Herriot

\* Licenciés : 213 - Effectif collège : 829 - Subvention 2010-2011 : 1 307 €

Association sportive du collège Lucie Aubrac

\* Licenciés : 131 - Effectif collège : 613 - Subvention 2010-2011 : 844 €

Association sportive du collège Léon Jouhaux

\* Licenciés : 155 - Effectif collège : 831 - Subvention 2010-2011 : 1.040 €

**MONTFERMEIL**

Association sportive du collège Jean Jaurès

\* Licenciés : 172 - Effectif collège : 530 - Subvention 2010-2011 : 1.001 €

Association sportive du collège Pablo Picasso

\* Licenciés : 136 - Effectif collège : 630 - Subvention 2010-2011 : 874 €

**MONTREUIL**

Association sportive du collège Georges Politzer

\* Licenciés : 52 - Effectif collège : 394 - Subvention 2010-2011 : 394 €

Association sportive du collège Jean Moulin

\* Licenciés : 102 - Effectif collège : 560 - Subvention 2010-2011 : 689 €

Association sportive du collège Paul Éluard

\* Licenciés : 102 - Effectif collège : 565 - Subvention 2010-2011 : 691 €

Association sportive du collège Fabien

\* Licenciés : 186 - Effectif collège : 680 - Subvention 2010-2011 : 1.124 €

Association sportive du collège Lenain de Tillemont

\* Licenciés : 82 - Effectif collège : 403 - Subvention 2010-2011 : 536 €

Association sportive du collège Marcelin Berthelot

\* Licenciés : 124 - Effectif collège : 563 - Subvention 2010-2011 : 792 €

Association sportive du collège Jean Jaurès

\* Licenciés : 57 - Effectif collège : 433 - Subvention 2010-2011 : 432 €

Association sportive du collège Marais de Villiers

\* Licenciés : 144 - Effectif collège : 456 - Subvention 2010-2011 : 843 €

**NEUILLY-PLAISANCE**

Association sportive du collège Jean Moulin

\* Licenciés : 157 - Effectif collège : 732 - Subvention 2010-2011 : 1.010 €

**NEUILLY-SUR-MARNE**

Association sportive du collège Honoré de Balzac

\* Licenciés : 133 - Effectif collège : 665 - Subvention 2010-2011 : 873 €

Association sportive du collège Georges Braque

\* Licenciés : 89 - Effectif collège : 521 - Subvention 2010-2011 : 614 €

Association sportive du collège Albert Camus

\* Licenciés : 63 - Effectif collège : 393 - Subvention 2010-2011 : 444 €

**NOISY-LE-GRAND**

Association sportive du collège Victor Hugo

\* Licenciés : 68 - Effectif collège : 419 - Subvention 2010-2011 : 477 €

Association sportive du collège Antoine de Saint-Exupéry

\* Licenciés : 73 - Effectif collège : 509 - Subvention 2010-2011 : 536 €

Association sportive du collège Jacques Prévert

\* Licenciés : 145 - Effectif collège : 607 - Subvention 2010-2011 : 906 €

Association sportive du collège Clos Saint-Vincent

\* Licenciés : 131 - Effectif collège : 608 - Subvention 2010-2011 : 842 €

Association sportive du collège François Mitterrand

\* Licenciés : 102 - Effectif collège : 504 - Subvention 2010-2011 : 667 €

Association sportive du collège Françoise Cabrini

\* Licenciés : 67 - Effectif collège : 605 - Subvention 2010-2011 : 545 €

**NOISY-LE-SEC**

Association sportive du collège René Cassin

\* Licenciés : 40 - Effectif collège : 302 - Subvention 2010-2011 : 302 €

Association sportive du collège Olympe de Gouges

\* Licenciés : 60 - Effectif collège : 544 - Subvention 2010-2011 : 489 €

Association sportive du collège Jacques Prévert

\* Licenciés : 141 - Effectif collège : 802 - Subvention 2010-2011 : 964 €

**PANTIN**

Association sportive du collège Joliot Curie

\* Licenciés : 73 - Effectif collège : 514 - Subvention 2010-2011 : 537 €

Association sportive du collège Antoine Laurent de Lavoisier

\* Licenciés : 100 - Effectif collège : 624 - Subvention 2010-2011 : 705 €

Association sportive du collège Jean Lolive

\* Licenciés : 69 - Effectif collège : 382 - Subvention 2010-2011 : 468 €

Association sportive du collège Jean Jaurès

\* Licenciés : 48 - Effectif collège : 377 - Subvention 2010-2011 : 369 €

Association sportive du collège Saint-Joseph

\* Licenciés : 23 - Effectif collège : 572 - Subvention 2010-2011 : 329 €

**PIERREFITTE-SUR-SEINE**

Association sportive du collège Gustave Courbet

\* Licenciés : 125 - Effectif collège : 703 - Subvention 2010-2011 : 862 €

Association sportive du collège Pablo Neruda

\* Licenciés : 116 - Effectif collège : 524 - Subvention 2010-2011 : 740 €

**ROMAINVILLE**

Association sportive du collège Pierre-André Houël

\* Licenciés : 76 - Effectif collège : 380 - Subvention 2010-2011 : 499 €

Association sportive du collège Gustave Courbet

\* Licenciés : 91 - Effectif collège : 691 - Subvention 2010-2011 : 690 €

**ROSNY-SOUS-BOIS**

Association sportive du collège Antoine de Saint-Exupéry

\* Licenciés : 163 - Effectif collège : 591 - Subvention 2010-2011 : 983 €

Association sportive du collège Albert Camus

\* Licenciés : 97 - Effectif collège : 475 - Subvention 2010-2011 : 633 €

Association sportive du collège Langevin Wallon

\* Licenciés : 64 - Effectif collège : 389 - Subvention 2010-2011 : 447 €

**SAINT-DENIS**

Association sportive du collège Federico Garcia Lorca

\* Licenciés : 78 - Effectif collège : 500 - Subvention 2010-2011 : 555 €

Association sportive du collège Henri Barbusse

\* Licenciés : 56 - Effectif collège : 538 - Subvention 2010-2011 : 468 €

Association sportive du collège Jean Lurçat

\* Licenciés : 98 - Effectif collège : 397 - Subvention 2010-2011 : 607 €

Association sportive du collège Pierre Degeyter

\* Licenciés : 157 - Effectif collège : 475 - Subvention 2010-2011 : 910 €

Association sportive du collège Elsa Triolet

\* Licenciés : 67 - Effectif collège : 532 - Subvention 2010-2011 : 517 €

Association sportive du collège La Courtille

\* Licenciés : 68 - Effectif collège : 405 - Subvention 2010-2011 : 472 €

Association sportive du collège Fabien

\* Licenciés : 127 - Effectif collège : 795 - Subvention 2010-2011 : 896 €

Association sportive du collège Iqbal Massih

\* Licenciés : 125 - Effectif collège : 530 - Subvention 2010-2011 : 784 €

#### **SAINT-OUEN**

Association sportive du collège Jean Jaurès

\* Licenciés : 165 - Effectif collège : 749 - Subvention 2010-2011 : 1.054 €

Association sportive du collège Jules Michelet

\* Licenciés : 86 - Effectif collège : 339 - Subvention 2010-2011 : 529 €

Association sportive du collège Joséphine Baker

\* Licenciés : 156 - Effectif collège : 599 - Subvention 2010-2011 : 953 €

#### **SEVRAN**

Association sportive du collège Georges Brassens

\* Licenciés : 67 - Effectif collège : 457 - Subvention 2010-2011 : 488 €

Association sportive du collège Paul Painlevé

\* Licenciés : 110 - Effectif collège : 602 - Subvention 2010-2011 : 743 €

Association sportive du collège Évariste Galois

\* Licenciés : 123 - Effectif collège : 638 - Subvention 2010-2011 : 817 €

Association sportive du collège La Pléiade

\* Licenciés : 78 - Effectif collège : 560 - Subvention 2010-2011 : 578 €

#### **STAINS**

Association sportive du collège Joliot Curie

\* Licenciés : 119 - Effectif collège : 582 - Subvention 2010-2011 : 776 €

Association sportive du collège Maurice Thorez

\* Licenciés : 87 - Effectif collège : 505 - Subvention 2010-2011 : 599 €

Association sportive du collège Pablo Neruda

\* Licenciés : 148 - Effectif collège : 532 - Subvention 2010-2011 : 891 €

#### **TREMBLAY-EN-FRANCE**

Association sportive du collège Pierre de Ronsard

\* Licenciés : 125 - Effectif collège : 670 - Subvention 2010-2011 : 838 €

Association sportive du collège Romain Rolland

\* Licenciés : 135 - Effectif collège : 500 - Subvention 2010-2011 : 818 €

Association sportive du collège René Descartes

\* Licenciés : 80 - Effectif collège : 506 - Subvention 2010-2011 : 567 €

**VAUJOURS**

Association sportive du collège Henri IV

\* Licenciés : 93 - Effectif collège : 546 - Subvention 2010-2011 : 642 €

**VILLEMOMBLE**

Association sportive du collège Jean de Beaumont

\* Licenciés : 75 - Effectif collège : 514 - Subvention 2010-2011 : 547 €

Association sportive du collège Louis Pasteur

\* Licenciés : 112 - Effectif collège : 572 - Subvention 2010-2011 : 740 €

**VILLEPINTE**

Association sportive du collège Jean Jaurès

\* Licenciés : 170 - Effectif collège : 555 - Subvention 2010-2011 : 1.001 €

Association sportive du collège Les Mousseaux

\* Licenciés : 122 - Effectif collège : 427 - Subvention 2010-2011 : 730 €

Association sportive du collège Françoise Dolto

\* Licenciés : 128 - Effectif collège : 412 - Subvention 2010-2011 : 752 €

Association sportive du collège Camille Claudel

\* Licenciés : 96 - Effectif collège : 443 - Subvention 2010-2011 : 616 €

**VILLETANEUSE**

Association sportive du collège Lucie Aubrac

\* Licenciés : 94 - Effectif collège : 460 - Subvention 2010-2011 : 613 €

**TOTAL**

\* Licenciés : 13.239 - Effectif collèges : 67.061 - Subvention 2010-2011 : 90.000 €

- PRÉCISE que les versements correspondants sont conditionnés à la communication des documents demandés par le Département ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes, soit 90.000 €, seront imputées au budget départemental.

**DÉLIBÉRATION N° 07-10****DÉVELOPPEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – STADE JEAN-CLAUDE BOUTTIER À GOURNAY-SUR-MARNE.**

- ATTRIBUE la subvention d'investissement à la commune de Gournay-sur-Marne telle qu'indiquée ci-dessous :

\* Commune : Gournay-sur-Marne

\* Équipement concerné : Stade Jean Claude Bouttier

\* Travaux : Réfection d'un terrain de football en revêtement synthétique

\* Montant des travaux : 594.865,00 €

\* Montant de la subvention départementale : 178.459,50 €

- APPROUVE la convention entre la commune de Gournay-sur-Marne et le Département ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;

- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au budget départemental.

## AFFAIRES EUROPÉENNES INTERNATIONALES ; CULTURE DE LA PAIX

### DÉLIBÉRATION N° 01-07

#### **SUBVENTIONS POUR DES PROJETS ASSOCIATIFS DE SOLIDARITÉ, D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT ET D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL.**

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

- \* 2.700 € à l'association L'Air Libre
- \* 3.800 € à l'association Bamesso et ses amis
- \* 4.000 € à l'association Jeunesse Tremblaysienne
- \* 4.000 € au Centre culturel Turc
- \* 600 € à la Maison des lycéens du lycée Arthur Rimbaud
- \* 1.000 € à Florence Guenaut

- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au budget départemental.

### DÉLIBÉRATION N° 07-05

#### **SUBVENTION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RÉSISTANCE (ANACR) POUR SON PROJET « CULTIVER LA MÉMOIRE ».**

- ATTRIBUE une subvention de 3.000 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR) pour le projet : « Cultiver le devoir de mémoire » ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au budget départemental.

### DÉLIBÉRATION N° 13-04

#### **UTILISATION DE LA SUBVENTION VERSÉE À L'ASSOCIATION CARE FRANCE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ AVEC LE PAKISTAN APRÈS LES INONDATIONS DE 2010.**

*document est consultable au secrétariat administratif du Conseil général.*

### DÉLIBÉRATION N° 13-05

#### **SOLIDARITÉ AVEC HAÏTI - UTILISATION DU FONDS SPÉCIFIQUE DE CITÉS UNIES FRANCE (CUF).**

*document est consultable au secrétariat administratif du Conseil général.*

## AMÉNAGEMENT, URBANISME, TRANSPORT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

### DÉLIBÉRATION N° 03-12

#### **CRÉATION DE L'ASSOCIATION DE PROMOTION DU PROJET DU GRAND PARIS EXPRESS ENTRE SAINT-DENIS ET NOISY-LE-GRAND MONT D'EST VIA BOBIGNY PABLO PICASSO – ADHÉSION DU DÉPARTEMENT.**

- APPROUVE la création de « l'Association de promotion du projet de Grand Paris Express entre Saint Denis et Noisy-le-Grand – Mont d'Est via Bobigny Pablo Picasso » et les statuts de la dite association ci-joints ;
- APPROUVE l'adhésion du Département à ladite association ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer les statuts de cette association et de nommer un représentant au bureau de cette association, au nom et pour le compte du Département.

### DÉLIBÉRATION N° 10-01

#### **FONDS D'INTERVENTION DE QUARTIER SUR LA COMMUNE DE STAINS – ATTRIBUTION D'AIDES.**

- APPROUVE l'attribution d'aides du Fonds d'intervention de quartier pour un montant de 79.614,97 € ;
- PREND ACTE de l'attribution par la communauté d'agglomération Plaine Commune d'aides au bénéfice d'un propriétaire bailleur unique totalisant 70.867,24 € ;
- DÉCIDE l'attribution par le département de la Seine-Saint-Denis d'aides au bénéfice de deux propriétaires occupants et deux syndicats de copropriété totalisant 8.747,73 € ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au chapitre 204 du budget départemental.

**ANNEXE****SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE COMMUNE**

- \* Nom du bénéficiaire : SCI du Clos Des Vignes
- \* Adresse de l'opération : 32, rue Robert Vignes - 93240 Stains
- \* Nombre de logements : 6
- \* Type de Travaux : Réhabilitation lourde - création de 6 logements dont 5 conventionnés
- \* Montant travaux TTC : 429.407,78 €
- \* Montant du FIQ : 70.867,24 €

**TOTAL**

- \* Montant travaux TTC : 429.407,78 €
- \* Montant du FIQ : 70.867,24 €

**SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

- \* Nom du bénéficiaire : Malika ZERKAK
- \* Nombre de logements : 1
- \* Type de Travaux : Toiture et isolation
- \* Montant travaux TTC : 15.861,00 €
- \* Montant du FIQ : 3.430,00 €

- \* Nom du bénéficiaire : Fatma ADJOUJ
- \* Nombre de logements : 1
- \* Type de Travaux : Ravalement
- \* Montant travaux TTC : 16.590,00 €
- \* Montant du FIQ : 1.659,00 €

- \* Nom du bénéficiaire : mandataire SABIMO - Syndic professionnel - 23, rue du 8 Mai 1945 - 95200 Sarcelles
- \* Adresse de l'opération : 7, rue Carnot - 93240 Stains
- \* Nombre de logements : 9
- \* Type de Travaux : Mise en sécurité
- \* Montant travaux TTC : 5.169,50 €
- \* Montant du FIQ : 775,43 €

- \* Nom du bénéficiaire : Roger LOYER - syndic bénévole - 10, rue des Jardiniers - 93240 Stains
- \* Adresse de l'opération : 10, rue des Jardiniers - 93240 Stains
- \* Nombre de logements : 5
- \* Type de Travaux : Ravalement et zinguerie
- \* Montant travaux TTC : 10.244,00 €
- \* Montant du FIQ : 2.883,30 €

**TOTAL**

- \* Montant travaux TTC : 47.864,50 €
- \* Montant du FIQ : 8.747,73 €



DÉLIBÉRATION N° 10-02

**FONDS D'INTERVENTION DE QUARTIER SUR LA COMMUNE DE LA COURNEUVE – OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.**

- APPROUVE les subventions ci-annexées pour un montant total de 84.781 € ;
- PREND ACTE de l'attribution par la communauté d'agglomération Plaine Commune de deux subventions d'un montant total de 51.543 € ;
- DÉCIDE l'attribution par le département de la Seine-Saint-Denis de deux subventions d'un montant total de 33.238 € ;
- PRÉCISE que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

**ANNEXE****OPAH - RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COURNEUVE**

\* Bénéficiaires : Syndicat de copropriétaires - 31/33, rue Maurice Lachâtre - Cabinet Cadot Beauplet

\* Nombre de logements : 56

\* Nature des travaux : Ravalement couverture menuiseries

\* Adresse syndic, bailleur, SCI : 63, rue André Joineau - 93310 Pré Saint-Gervais

\* Montant des travaux : 638.631 €

\* Subventions prises en charge par le département de la Seine-Saint-Denis : 20.788 €

\* Bénéficiaires : Syndicat de copropriétaires - 53, rue Anatole France - Cabinet DALLEMAGNE

\* Nombre de logements : 6

\* Nature des travaux : Réseaux - Ravalement - Couverture avec isolation

\* Adresse syndic, bailleur, SCI : 12/14, rue Claude Pouillet - 75017 Paris

\* Montant des travaux : 235.726 €

\* Subventions prises en charge par le département de la Seine-Saint-Denis : 12.450 €

\* Bénéficiaires : Syndicat de copropriétaires - 6, boulevard Pasteur - Cabinet PECORARI

\* Nombre de logements : 16

\* Nature des travaux : Désenfumage cage d'escalier

\* Adresse syndic, bailleur, SCI : 90, avenue de la division Leclerc - 93500 le Bourget

\* Montant des travaux : 8.229 €

\* Subventions prises en charge par la communauté d'agglomération Plaine Commune : 1.543 €

\* Bénéficiaires : Syndicat de copropriétaires - 18/20, Paul Vaillant Couturier - Représenté par Maître TULIER

\* Nombre de logements : 28

\* Nature des travaux : Réseaux, ravalement, toiture

\* Adresse syndic, bailleur, SCI : Rue René Cassin - Immeuble le Mazière - 91000 Evry

\* Montant des travaux : 490.000 €

\* Subventions prises en charge par la communauté d'agglomération Plaine Commune : 50.000 €

**TOTAL**

\* Nombre de logements : 106

\* Montant des travaux : 1.372.586 €

\* Subventions prises en charge par le département de la Seine-Saint-Denis : 33.238 €

\* Subventions prises en charge par la communauté d'agglomération Plaine Commune : 51.543 €

DÉLIBÉRATION N° 10-04

**FONDS D'INTERVENTION DE QUARTIER SUR LA COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-SEINE – ATTRIBUTION D'AIDES.**

- APPROUVE l'attribution d'aides du fonds d'intervention de quartier pour un montant total de 50.343 € ;
- PREND ACTE de l'attribution par la communauté d'agglomération Plaine Commune de 2.877 € d'aides au bénéfice de trois personnes physiques ;
- DÉCIDE l'attribution par le département de la Seine-Saint-Denis de 47.466 € d'aides au bénéfice de dix personnes physiques et quatre personnes morales ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au chapitre 204 du budget départemental.

**ANNEXE**

**SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE**

\* Bénéficiaire : M. et Mme CORRE Jean-Louis et Cécile

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement de fenêtres

\* Montant des travaux : 2.050,00

\* Montant du FIQ: 308,00

\* Bénéficiaire : M. KONE Ibrahim

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement de la chaudière

\* Montant des travaux : 2.532,00

\* Montant du FIQ: 380,00

\* Bénéficiaire : M. et Mme EBBO Marcel et Nathalie

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : remplacement des fenêtres - remplacement de la chaudière

\* Montant des travaux : 8.759,00

\* Montant du FIQ: 2.190,00

**TOTAL**

\* Montant des travaux : 13.341.00

\* Montant du FIQ: 2.877,00

**SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LE DEPARTEMENT**

\* Bénéficiaire : M. et Mme EL ARRAG Youssef et Hasna

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 6.244,00

\* Montant du FIQ: 1.249,00

\* Bénéficiaire : M. et Mme BENSIMON J-Michel et Karel

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 8.525,10

\* Montant du FIQ: 2.131,00

\* Bénéficiaire : M. et Mme BELANCOURT Arnold et Rosemene

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 5.472,00

\* Montant du FIQ: 1.094,00

\* Bénéficiaire : Mme MICHEL Marie-Laure

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 4.884,00

\* Montant du FIQ: 977,00

\* Bénéficiaire : Mme DEVATCH Annick

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 4.560,00

\* Montant du FIQ: 912,00

\* Bénéficiaire : M. et Mme TAHIR Nabil et Nassina

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 8.359,00

\* Montant du FIQ: 2.090,00

\* Bénéficiaire : M. et Mme BOUZARA Messaoud et Fatima

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 10.985,00

\* Montant du FIQ: 2.746,00

\* Bénéficiaire : M. et Mme FOENIX Fabien et Catherine

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement de la chaudière

\* Montant des travaux : 2.342,93

\* Montant du FIQ: 351,00

\* Bénéficiaire : M. et Mme BATATA Nourdine et Keltoum

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement des fenêtres

\* Montant des travaux : 21.400,00

\* Montant du FIQ: 4.800,00

\* Bénéficiaire : Mme VIGNON Francine

\* Adresse travaux : PO

\* Nombre de logements : 1

\* Type de travaux : Remplacement de fenêtres

\* Montant des travaux : 6.000,00

\* Montant du FIQ: 1.200,00

\* Bénéficiaire : M. BENARD - CABINET BENARD DUMESNIL - 20 Villa Gagliardini 75020 PARIS

\* Adresse travaux : 4, rue MI Maison – 38, rue Quétigny - EPINAY 23

\* Nombre de logements : 54

\* Type de travaux : Toitures-terrasses A1-A4-I6

\* Montant des travaux : 35.918,34

\* Montant du FIQ: 4.820,00

\* Bénéficiaire : M. BENARD - CABINET BENARD DUMESNIL - 20 Villa Gagliardini 75020 PARIS

\* Adresse travaux : 4, rue MI Maison – 38, rue Quétigny - EPINAY 23

\* Nombre de logements : 54

\* Type de travaux : Menuiseries

\* Montant des travaux : 18.083,84

\* Montant du FIQ: 2.480,00

\* Bénéficiaire : M. BENARD - CABINET BENARD DUMESNIL - 20 Villa Gagliardini 75020 PARIS

\* Adresse travaux : 4, rue MI Maison – 38, rue Quétigny - EPINAY 23

\* Nombre de logements : 54

\* Type de travaux : Electricité

\* Montant des travaux : 35.286,00

\* Montant du FIQ: 4.838,00

\* Bénéficiaire : M. MARY/M.BESSE - CABINET LOISELET DAIGREMONT - 3, allée H. Berlioz 95130 FRANCONVILLE

\* Adresse travaux : 2-12, rue Quétigny – 2-4, allée Caquineau - EPINAY 36

\* Nombre de logements : 94

\* Type de travaux : Remplacement du contrôleur de manœuvre d'un ascenseur

\* Montant des travaux : 13.906,00

\* Montant du FIQ: 2.724,00

\* Bénéficiaire : M. MARY/M.BESSE - CABINET LOISELET DAIGREMONT - 3, allée H. Berlioz 95130 FRANCONVILLE

\* Adresse travaux : 2-12, rue Quétigny – 2-4, alléeCaquineau - EPINAY 36

\* Nombre de logements : 94

\* Type de travaux : Etude géomètre

\* Montant des travaux : 0,00

\* Montant du FIQ: 3.289,00

\* Bénéficiaire : M. José CIMA - CABINET FONCIA LACOMBE - 2, boulevard de la gare 95210 SAINT-GRATIEN

\* Adresse travaux : 3, rue Dumas - EPINAY 26

\* Nombre de logements : 75

\* Type de travaux : Modernisation des ascenseurs Compléments aux travaux de mise en conformité

\* Montant des travaux : 54.402,00

\* Montant du FIQ : 10.600,00

\* Bénéficiaire : M. GENTY/M.CRESSARD - CABINET ADB LAMENAIIS - 4, rue Laménais 75008 PARIS

\* Adresse travaux : 75-81, rue de Paris - EPINAY 38

\* Nombre de logements : 86

\* Type de travaux : mise en conformité de l'armoire électrique - bât. a

\* Montant des travaux : 6.848,00

\* Montant du FIQ : 1.164,00

#### **TOTAL**

\* Montant des travaux : 263.605,00

\* Montant du FIQ : 47.466,00

#### DÉLIBÉRATION N° 10-05/1

##### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGÉ DE MISSION « CLAUSES D'INSERTION » À LA COMMUNE DE DRANCY.**

- APPROUVE la convention entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Drancy pour le financement d'un poste de chargé de mission « Clauses d'insertion » ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- FIXE à 15.000 € le montant annuel de la subvention à attribuer à la commune de Drancy ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au chapitre 65 du budget départemental.

#### DÉLIBÉRATION N° 10-05/2

##### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION « CLAUSES D'INSERTION » À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL DEVELOPPEMENT.**

- APPROUVE la convention entre le département de la Seine-Saint-Denis et l'association Blanc-Mesnil Développement pour le financement d'un poste de chargé de mission « Clauses d'insertion » ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département ;
- FIXE à 11.496 € le montant annuel de la subvention à attribuer à l'association Blanc-Mesnil Développement ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au chapitre 65 du budget départemental.

#### DÉLIBÉRATION N° 10-07

##### **AIDE DÉPARTEMENTALE A L'OFFRE NOUVELLE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET A LA SURCHARGE FONCIÈRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.**

- DÉCIDE d'attribuer des subventions pour un montant total de 1.080.000 euros, aux organismes suivants, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces justifiant le respect des principes de l'aide départementale :

\* Organisme : Antin Résidences

\* Nom de l'opération : 121-123 avenue Aristide Briand

\* Commune : Livry-Gargan

\* Nombre de logements : 59

\* Montant en euros : 250.000 €

\* Organisme : Logirep  
\* Nom de l'opération : 19 allée de Penthièvre  
\* Commune : Livry-Gargan  
\* Nombre de logements : 14  
\* Montant en euros : 70.000€

\* Organisme : Logirep  
\* Nom de l'opération : 5-7 avenue Anatole France  
\* Commune : Livry-Gargan  
\* Nombre de logements : 48  
\* Montant en euros : 240.000€

\* Organisme : Vilogia  
\* Nom de l'opération : 3-5-7 rue Emile Dubois  
\* Commune : Aubervilliers  
\* Nombre de logements : 107  
\* Montant en euros : 250.000€

\* Organisme : Immobilière 3F  
\* Nom de l'opération : 14-16 boulevard de la Libération  
\* Commune : Saint-Denis  
\* Nombre de logements : 38  
\* Montant en euros : 190.000€

\* Organisme : Efidis  
\* Nom de l'opération : 6 rue Voltaire  
\* Commune : Livry-Gargan  
\* Nombre de logements : 16  
\* Montant en euros : 80.000€

**TOTAL**

\* Nombre de logements : 282  
\* Montant en euros : 1.080.000€

- APPROUVE les conventions à conclure avec les SA d'HLM Antin Résidences, Logirep, Vilogia, Immobilière 3 F et Efidis ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer les conventions avec les organismes désignés ci-dessus ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

## **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

### DÉLIBÉRATION N° 01-01

#### **ACOMPTÉ DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2011 AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SEINE-SAINT-DENIS.**

- DÉCIDE d'attribuer un acompte de 797.850 € sur la subvention de fonctionnement 2011 au Comité départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis ;
- APPROUVE l'avenant entre le département de la Seine-Saint-Denis et le Comité départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département ;
- DÉCIDE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental.

### DÉLIBÉRATION N° 01-02

#### **ACOMPTES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2011 À DES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI.**

- DÉCIDE d'attribuer un acompte sur les subventions de fonctionnement 2011 aux associations ou organismes départementaux suivants :
  - \* Agence Seine-Saint-Denis Avenir : 947.500 €
  - \* C2DI 93 : 266.889 €
  - \* École de la Deuxième Chance (E2C) : 175.000 €
  - \* Initiative 93 : 75.000 €
  - \* Le Pôle audiovisuel Cinéma multimédia du Nord parisien : 65.000 €
  - \* CGPME-93 – ADIT : 50.000 €
  - \* APEIS 93 : 49.500 €
  - \* Garances : 45.000 €
  - \* La MIEL : 30.000 €
  - \* DATAGORA : 30.000 €
  - \* Scientipôle Initiative : 20.000 €
  - \* Réseau Entreprendre 93 : 20.000 €
- APPROUVE les avenants entre le département de la Seine-Saint-Denis et les associations suivantes : Agence Seine-Saint-Denis Avenir, C2DI 93, École de la Deuxième Chance (E2C), Initiative 93, le Pôle audiovisuel Cinéma multimédia du Nord parisien, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de la Seine-Saint-Denis et l'Agence pour la Diffusion de l'Intelligence Technologique, APEIS 93, Garances, Scientipôle Initiative, La Miel, DATAGORA, Réseau Entreprendre 93 ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental.

### DÉLIBÉRATION N° 01-05

#### **ATTRIBUTION DES TROPHÉES « ESPOIRS DE L'ÉCONOMIE LOCALE » EN SEINE-SAINT-DENIS.**

- DÉCIDE d'attribuer un prix de 1.500 € à M. Bastien Valensi, gérant de l'entreprise « C-MOD », lauréat du trophée du meilleur jeune entrepreneur en Seine-Saint-Denis dans le cadre du concours « Espoirs de l'économie locale » ;
- DÉCIDE d'attribuer un prix de 1.500 € à Mme Suzanne Fritelli, gérante de l'entreprise « Quelleville ? », lauréate du trophée de la meilleure créatrice d'entreprise en Seine-Saint-Denis dans le cadre du concours « Espoirs de l'économie locale » ;
- DÉCIDE d'attribuer un prix de 1.500 € à M. Francis Boulanger, gérant de l'entreprise « Marteau », lauréat du trophée du meilleur repreneur d'entreprise en Seine-Saint-Denis dans le cadre du concours « Espoirs de l'économie locale » ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 01-06

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À ALLOUER AU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE.**

- DÉCIDE d'allouer au Syndicat des avocats de France – section de Bobigny 173, avenue Paul Vaillant Couturier à Bobigny, une subvention exceptionnelle de 3.750€ ;
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 11-01

**ACOMPTÉ DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2011 À L'ASSOCIATION SKYRIELLE OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

- ATTRIBUE un acompté sur la subvention de fonctionnement 2011 à l'association Skyrielle pour un montant de 7.500€ ;
- APPROUVE la passation d'un avenant entre le département de la Seine-Saint-Denis et l'association Skyrielle à la convention ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental.

## VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

## DÉLIBÉRATION N° 02-07

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ÉTUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE RÉSORPTION DES NUISANCES SONORES FERROVIAIRES DANS LES COMMUNES DE NOISY-LE-SEC ET DE BONDY.**

- APPROUVE la convention de financement relative aux études de projet et de travaux de résorption des nuisances sonores ferroviaires dans les communes de Noisy-le-Sec et de Bondy ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département ladite convention ;
- PRÉCISE que les dépenses sont inscrites au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 03-01

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – ÉTUDES DE DÉPLACEMENTS TOUS MODES CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE - 4 LOTS.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au marché à bons de commande à passer pour une période de 4 ans concernant les études de déplacements tous modes portant sur les infrastructures de voirie :
  - \* lot 1 les études de trafic, de modélisation et de régulation des déplacements
  - \* lot 2 les études portant sur l'accidentologie, la sûreté de l'espace public, l'accessibilité tous modes à des pôles générateurs de déplacements
  - \* lot 3 les études spécifiques portant sur les transports collectifs
  - \* lot 4 les études spécifiques portant sur les modes actifs
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour ce marché conformément aux dispositions des articles 26, 27, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général, à signer au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant dont les seuils pour les 4 années sont :
  - \* lot 1 : 300.000€ et 1.200.000€ TTC
  - \* lot 2 : 250.000€ et 1.000.000€ TTC
  - \* lot 3 : 150.000€ et 600.000€ TTC
  - \* lot 4 : 150.000€ et 600.000€ TTC
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.



## DÉLIBÉRATION N° 03-02

**PROGRAMMATION TECHNIQUE PLURIANNUELLE DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE LONG DES RUES DÉPARTEMENTALES – INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME VOTÉE AU BUDGET 2010.**

- APPROUVE la programmation technique pluriannuelle de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public le long des rues départementales ;
- APPROUVE au titre du programme de grosses réparations d'éclairage public, l'individualisation sur l'autorisation de programme 2010 de la liste d'opérations, jointe en annexe, d'un montant total estimé à 3 M€ ;
- PRÉCISE que les travaux seront réalisés en fonction des crédits inscrits chaque année au budget départemental.

**ANNEXE****INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION VOTÉE EN 2010 POUR LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE LONG DES RD.**

- \* études spécifiques (surveillance, contrôles mécaniques, études préalables aux travaux,...) : 300.000 €
  - \* travaux imprévisibles, urgents : 400.000 €
  - \* maintenance EP souterrains : 300.000 €
  - \* RD27 Crèvecœur – Aubervilliers, La Courneuve (de l'ex-RN301 à la rue des Francs-Tireurs) : 80.000 €
  - \* Ex-RN302 Aristide Briand – Montreuil (de la RD 41 à l'ex-A186) : 300.000 €
  - \* RD115 Henri Barbusse – Bobigny (de l'avenue de la Division Leclerc à limite de Pantin) : 170.000 €
  - \* Ex RN34 avenue Jean Jaurès – Neuilly-sur-Marne (de l'ex RN302 à la rue A. Camus) : 700.000 €
  - \* RD88 rue de Roissy – Tremblay (de la RD88E à limite du Département) : 480.000 €
  - \* Ex-RN301 Maxime Gorki – Stains – Saint-Denis - La Courneuve (de rue de Marville à rue Jules Trémel) : 170.000 €
  - \* Ex-RN301 Roger Salengro – La Courneuve (accès Est et Ouest aux Parcs des Sports et Georges Valbon) : 100.000 €
- TOTAL GÉNÉRAL : 3.000.000 €**

## DÉLIBÉRATION N° 03-03

**RUES DÉPARTEMENTALES – PROGRAMME DE TRAVAUX 2011 DE RÉNOVATION DE CHAUSSÉES ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE.**

- APPROUVE au titre d'un programme principal de travaux 2011 de rénovation de chaussées et de grosses réparations de voirie, l'individualisation sur l'autorisation de programme votée le 14 octobre 2010, avec la liste d'opérations, jointe en annexe 1, pour un montant total estimé à 5.000.000 € ;
- APPROUVE au titre d'un programme complémentaire, la liste d'opérations, jointe en annexe 2, pour un montant total estimé à 3.000.000 € ;
- PRÉCISE que les travaux seront réalisés, en fonction des crédits inscrits au budget départemental.

**ANNEXE 1****PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE CHAUSSÉES ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE**

(Opérations : montant estimé TTC)

- \* Travaux ponctuels et imprévisibles : 800.000 €
  - \* Pontages de fissures sur diverses RD : 300.000 €
  - \* Mise en conformité Personnes à Mobilité Réduite des passages piétons : 300.000 €
  - \* Marquage au sol sur diverses RD : 300.000 €
- \* Ex-RN370 - Noisy-le-Grand,  
Route de Neuilly : réfection localisée, couche de roulement : 100.000 €

\* Ex-RN186 - Bondy/Noisy-le-Sec,  
de Michelet à Pottier : purge de structure et de caniveau : 180.000 €

\* RD78 – Bondy,  
avenue du 14 juillet, de Sakharov à Bld du Parc : purge de structure et couche de roulement localisée : 40.000 €

\* Ex-RN2 - Le Bourget,  
avenue de la Division-Leclerc, de Chevalier de la Barre à Commandant Baroche : purges ponctuelles de structure  
et couche de roulement : 120.000 €

\* RD29 – Stains,  
Avenue de Stalingrad, giratoire L. Bordes : réfection couche de roulement avec purge de structure : 100.000 €

\* RD 37 – Montreuil,  
avenue Jean Moulin, entre Galliéni et Pierre de Montreuil : réfection couche de roulement avec purges de structure : 200.000 €

\* Ex-RN328 - Epinay-sur-Seine,  
Route de Saint-Leu, de J.B. Clément à la gare : réfection couche de roulement avec purges ponctuelles de bordurage  
et de structure : 50.000 €

\* RD 116 – Romainville,  
rue Gaston Roussel, de rue de la Commune de Paris à L. Dory : réfection couche de roulement avec purges de  
structure : 100.000 €

\* Ex-RN301 – Pierrefitte,  
Bld Charles-de-Gaulle, rue Dolet à ex-RN1 : Réfection couche de roulement : 60.000 €

\* Ex-RN370 - Noisy-le-Grand,  
Avenue E. Cossonneau : réfection couche de roulement y compris caniveau avec purges de structure (3<sup>ème</sup> tranche) : 150.000 €

\* RD30 – Aubervilliers/Saint-Denis,  
Avenue Francis de Pressensé, d'avenue du Stade de France à rue Saint-Denis : réfection couche de roulement avec  
suppression orniérage : 100.000 €

\* Ex-RN34 - Neuilly-sur-Marne,  
Avenue Jean Jaurès, De gaulle Galliéni, entre Départements 77 et 94 (3<sup>ème</sup> tranche) : réfection couche de roulement  
avec purges de structures : 150.000 €

\* RD 20 - Saint-Denis/Saint-Ouen,  
rue du Landy, de rue des Cheminots/rue Pleyel : réfection couche de roulement avec suppression orniérage : 100.000 €

\* Ex-RN370 - Clichy-sous-Bois,  
Allée de Gagny, du Giratoire des Libertés à Maurice Audin : réfection de la couche de roulement avec purges de  
structure : 80.000 €

\* RD 25 – Pierrefitte,  
Boulevard Pasteur, de rue du Théâtre à rue R. Brohan : réfection couche de roulement avec purges de structure :  
100.000 €

\* RD 117 - Le Raincy,  
Allée de Montfermeil, du Rond-point Montfermeil au Rond-point des Limites : réfection couche de roulement : 50.000 €

- \* RD 115 – Bobigny,  
Rue Louis Aragon, de Paul Belwo à Normandie-Niemen : purges localisées de structure : 120.000 €
- \* Ex-RN302 – Montreuil,  
Bld Aristide Briand, de Léo Lagrange à Colonel Fabien : réfection couche de roulement avec organisation du stationnement et îlots : 150.000 €
- \* RD 20 - Saint-Denis,  
Rue du Landy, de rue des Fillettes à avenue du Stade de France : purges de structures localisées sur voie bus : 100.000 €
- \* RD 116 - Le Raincy,  
Avenue de la Résistance, de Binet à Cornot : réfection couche de roulement : 80.000 €
- \* RD28 – Stains,  
Rue d'Amiens, de Stalingrad à Bokanowski : purges localisées de structure : 60.000 €
- \* RD116 - Livry-Gargan,  
Boulevard Max Dormoy, de République à Dupont : réfection couche de roulement : 50.000 €
- \* RD410 - Saint-Ouen,  
Boulevard Victor Hugo, de Renan à Noether : rejointoiement pavage et réfection couche de roulement : 150.000 €
- \* Ex-RN3 - Livry-Gargan,  
Avenue Aristide Briand et Boulevard de l'Europe : purges de structures localisées : 200.000 €
- \* Ex-RN301 – Stains,  
Boulevard Maxime Gorki et Marcel Cachin, du Globe de Stains à Mairie : rejointoiement pavage, purges de structure et réfection localisée couche de roulement : 100.000 €
- \* Ex-RN302 – Gagny,  
Boulevards Parmentier Pompidou, Jules Guesde, de Jaurès à Pont S.N.C.F. : application d'un enrobé coulé à froid : 100.000 €
- \* RD88 - Tremblay-en-France,  
Route de Villepinte, de Vauban à rue de la Râperie : purges de structure localisées et couche de roulement : 200.000 €
- \* Ex-RN370 - Noisy-le-Grand,  
Boulevard du Rû de Nesles, du Giratoire A4 à avenue Aérostiers : reprise de la structure de chaussée : 80.000 €
- \* Ex-Rn186 - Saint-Denis,  
Avenue J. & M. Curie, de rue du Bec à Loué à Paul Vaillant-Couturier : rejointoiement pavage, purge de structure localisée et mise en œuvre d'une couche de roulement en enrobés : 130.000 €
- \* Piste Canal de l'Ourcq,  
Réfections localisées suite à dégradations par racines d'arbres : 100.000 €

**TOTAL : 5.000.000 €**

**ANNEXE 2****PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE CHAUSSÉES ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE**

(Opérations : montant estimé TTC)

- \* RD40 - Tremblay-en-France,  
avenue de la Résistance, de Clémenceau au Rond-point du Vert Galant : réfection localisée et couche de roulement : 60.000 €
- \* Ex-RN370 – Gagny,  
rue du 19 mars 1962, de Général de Gaulle à Dahlias : réfection localisée et couche de roulement : 70.000 €
- \* Ex-RN2 - Aulnay-sous-Bois,  
avenue Paul Cézanne, du Rond-point de l'Europe à Echangeur de l'A3 : 70.000 €
- \* RD129 - Livry-Gargan/Coubron,  
Route Stratégique : reprise de structure et couche de roulement : 80.000 €
- \* RD41 - Noisy-le-Sec,  
boulevard Michelet/République : purges de structures localisées : 100.000 €
- \* RD88 - Clichy-sous-Bois,  
allée de Coubron, de RD136 à allée de Gagny : réfection, couche de roulement localisée : 40.000 €
- \* Ex-RN186 - La Courneuve,  
avenue Jean-Jaurès aux abords du Pont Palmer : réfection orniérage et couche de roulement : 100.000 €
- \* RD20 – Montreuil,  
avenue de la Résistance, de la Place Jacques Duclos à Mériel : réfection couche de roulement : 60.000 €
- \* RD117 – Romainville,  
avenue Lénine/Carrefour Wilson : enrobé de couleur dans carrefour : 40.000 €
- \* Ex-RN1 - Saint-Denis,  
avenue Lénine, de Cachin à P.V. Couturier : réfection localisée et couche de roulement : 200.000 €
- \* Ex-RN302 – Villemomble,  
Grande Rue de Neuilly à avenue Lespinasse : réfection couche de roulement : 100.000 €
- \* Ex-RN370 – Livry-Gargan,  
bld Jean-Jaurès, de Villa Fauvettes à Aristide Briand, réfection localisée et couche de roulement : 50.000 €
- \* Voirie Cité 2 – Bobigny,  
Réfection localisée et couche de roulement : 100.000 €
- \* Ex-RN370 – Clichy-sous-Bois,  
allée de Gagny, du Carrefour des « 7 Iles » au lycée Nobel : réfection localisée, couche de roulement en enrobé coulé à froid et reprises ponctuelles du cheminement piétons : 110.000 €

- \* RD43 – Montreuil,  
avenue Victor Hugo/carrefour Jules Guesde : réfection îlot traversée piétons et couche de roulement : 40.000 €
- \* RD44 - Aulnay-sous-Bois,  
rue Jacques Duclos, de Blanche à Rond-point de la Ferme : purge de structures et reprise d'îlots directionnels :  
120.000 €
- \* RD116 - Noisy-le-Sec,  
avenue Paul Vaillant-Couturier, de Chaalons à P. des Goux : purges de structure localisées et couche de roulement :  
120.000 €
- \* RD10E – Villemomble,  
rue de Neuilly, de la Grande Rue au Pont des 3 Communes : renforcement de structure et couche de roulement en  
rive : 90.000 €
- \* Ex-RN301 - La Courneuve,  
avenue Roger Salengro, de Chemin de Marville à Autoroute A1 : reprise affaissement et couche de roulement :  
150.000 €
- \* RD20 – Pantin,  
rue C. Auray, de Lavoisier à Voie de la Résistance : chaussée pavée à rejointoyer : 40.000 €
- \* Ex-RN186 - Rosny-sous-Bois  
avenue du Général de Gaulle, de R. Guichard à 4<sup>ème</sup> Zouaves : réfection localisée, caniveaux : 90.000 €
- \* RD44 – Sevrans,  
avenue Henri Barbusse, du Canal de l'Ourcq à rue de la Mare Simon : réfection localisée et couche de roulement :  
70.000 €
- \* Ex-RN303 – Noisy-le-Grand,  
avenue Médéric, du Département 93 au Département 77 : purges de structure localisées : 100.000 €
- \* RD44 – Vaujours,  
rue de Meaux, de Marlères à Montauban : réfection localisée et couche de roulement : 40.000 €
- \* RD29 - Saint-Denis,  
bretelle d'accès du souterrain Général Leclerc à l'ex-RN1 : réfection couche de roulement : 60.000 €
- \* RD40 - Noisy-le-Sec,  
rue du parc, de rue des Vosges à rue du Plateau : purges localisées de structure : 100.000 €
- \* Ex-RN302 – Villemomble,  
avenue de Rosny, de Fosse aux Bergers à allée Watteau : réfection couche de roulement : 100.000 €
- \* RD30 - La Courneuve,  
rue Henri Barbusse, de Verlaine au Rond-point du Chêne : réfection et couche de roulement : 80.000 €
- \* RD20 - Montreuil  
rue de Vincennes, de M. Berthelot à F. Debergue : réfection couche de roulement avec marquage bande cyclable :  
50.000 €

- \* RD44 – Livry-Gargan,  
rue du Dr Roux, de Pierre Vieille à Poudrerie : réfection revêtement trottoir : 50.000 €
- \* Ex-RN370 – Sevran,  
avenue Villenaut/Westinghouse, de Freinville à Liégard : purges localisées de structure : 80.000 €
- \* RD29 – Stains,  
Avenue de Stalingrad, de lac rue Saint-Léger à la rue d'Amiens (1/2 chaussée) : réfection couche de roulement : 80.000 €
- \* Ex-RN302 - Noisy-le-Sec,  
avenue Gabriel Péri, Carrefour de la Dhuis : réfection de l'îlot pour giration bus : 60.000 €
- \* Ex-RN302 – Villemomble,  
Grande Rue, de rue Huraut à rue Mercière : élargissement trottoir : 50.000 €
- \* Ex-RN410 - Saint-Denis,  
boulevard Anatole France, de Saulnier à Pont de la Révolte, sens A1 vers A86 : réfection localisée et couche de roulement : 50.000 €
- \* Piste du Canal de l'Ourcq,  
réfections localisées, structure et couche de roulement : 200.000 €

**TOTAL : 3.000.000 €**

**DÉLIBÉRATION N° 03-04**

**RUES DÉPARTEMENTALES – PROGRAMME DE TRAVAUX 2011 DE GROSSES RÉPARATIONS SUR LES OUVRAGES D'ART.**

- APPROUVE au titre du programme 2011 d'études et de travaux de grosses réparations sur des ouvrages d'art, la liste d'opérations jointe en annexes 1 et 2, pour un montant total estimé à 2.500.000 € et réparti pour les montants suivants individualisés :

\* au titre du programme principal :

. Études : 500.000 € TTC

. Travaux : 880.000 € TTC

\* au titre du programme complémentaire : 1.120.000 € TTC

- PRÉCISE que les travaux seront réalisés, en fonction des crédits inscrits au budget départemental.

**ANNEXE I**

**PROGRAMME PRINCIPAL DE GROSSES REPARATIONS SUR LES OUVRAGES D'ART**

- Programme d'études :

\* Surveillance des Ouvrages d'art,

Inspections détaillées - Suivis topométriques : 250.000 € TTC

\* Assistance MOA et études spécialisées,

Constitution de Dossiers d'ouvrage - Qualification d'ouvrages vis-à-vis des TE - Etudes de conditions de passage de convoi exceptionnel - Etudes spécialisées de diagnostic - Avis techniques sur dossiers de maîtrise d'ouvrage (MOA) et de maîtrise d'œuvre (MOE) : 100.000 € TTC

\* Etudes MOE et investigations,  
Etudes avant Travaux - Investigations spécialisées - Accompagnement spécialisé de MOE : 150.000 € TTC

**TOTAL : 500.000 € TTC**

**- Programme de travaux :**

\* Opérations ponctuelles et imprévisibles : 300.000 € TTC

\* Pont du Grand Bras à Epinay-sur-Seine,  
Traitement anticorrosion de l'articulation centrale et mise en place d'un système d'évacuation des eaux de ruissellement au droit de l'articulation : 110.000 € TTC

\* Pont Edouard Vaillant - RD20 à Pantin,  
Joints de chaussée et de trottoirs : 70.000 € TTC

\* Pont des Peupliers à Sevrans,  
Nettoyage complet, réparation des bétons dégradés, traitement et réparation des garde-corps et éléments de sécurité, remplacement de bordures, réfection de l'étanchéité et du système d'évacuation des eaux, réfection des joints, reprise des revêtements, traitement des abords : 400.000 € TTC

**TOTAL : 880.000 € TTC**

**TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL : 1.380.000 € TTC**

**ANNEXE 2**

**PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE GROSSES RÉPARATIONS SUR LES OUVRAGES D'ART**

- Opérations de priorité 1 :

\* Pont Repiquet Ex-RN 186 à Bobigny,  
Pour les murs : remise en état des escaliers et couronnements, mise en œuvre de barbacanes dans les remblais, nettoyage des parements : 50.000 € TTC

\* Pont de Bondy Ex-RN 186 à Bondy (nouveau),  
Traitement anti-corrosion, revêtement chaussée et trottoirs, réparations diverses : 260.000 € TTC

\* Pont de la Folie (Ancien) RD 40 à Bobigny,  
Remplacement des joints de dilatation, traitement anti-corrosion, étanchéité du trottoir amont : 160.000 € TTC

\* Mur de la rue du Parc et de la rue Anatole France RD40 à Noisy-le-Sec,  
Reprises et réparations de maçonnerie (déversement de plot), joints de soubassement : 200.000 € TTC

**TOTAL : 670.000 € TTC**

**- Opérations de priorité 2 :**

\* PI CD 29/RN 1 à Saint-Denis,

Joint de chaussée, réfection bordures et tête de talus trottoir sud-est de l'OA 210, revêtements de chaussée et de trottoir, mise en place de joints et mise en peinture des garde-corps pour l'OA 211 : 120.000 € TTC

\* Pont Coulombe Ex-RN 3 à Livry-Gargan,

Remplacement des appareils d'appui : 330.000 € TTC

**TOTAL : 450.000 € TTC**

**TOTAL PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE : 1.120.000 € TTC**

**DÉLIBÉRATION N° 03-05****DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET ACOUSTIQUES – 2 LOTS.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif aux marchés à bons de commande à passer pour une période de 4 ans concernant l'assistance technique pour la réalisation d'études environnementales et acoustiques :

lot 1 : assistance technique pour la réalisation d'études acoustiques ;

lot 2 : études environnementales pour des opérations d'aménagement et élaboration des dossiers réglementaires ;

- DECIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour ces marchés conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général, à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants dont les seuils pour les quatre années sont :

\* lot 1 : 200.000 € et 800.000 € TTC,

\* lot 2 : 250.000 € et 1.000.000 € TTC,

- PRECISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet sur le budget départemental.

**DÉLIBÉRATION N° 03-06****COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE POUR LE PROJET DE TRAMWAY T5 – PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNELS A CONCLURE ENTRE LE DÉPARTEMENT, LA RATP, LA SARL LESCARCELLE, LA SARL EXCEL VIANDE ET LA SARL VENISE.**

- APPROUVE les trois protocoles d'accord transactionnels à conclure entre, d'une part, le Département et la RATP et, d'autre part :

\* la SARL LESCARCELLE en réparation du préjudice commercial subi au titre de la période de travaux allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2010 ;

\* la SARL EXCEL VIANDE en réparation du préjudice commercial subi au titre de la période de travaux allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2010 ;

\* la SARL VENISE en réparation du préjudice commercial subi au titre de la période de travaux allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2010 ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer lesdits protocoles, au nom et pour le compte du Département ;

- PRECISE que la dépense est prévue au budget départemental.



## DÉLIBÉRATION N° 03-07

**MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS URBAINS DU TRAMWAY T5 « SAINT-DENIS-GARGES/SARCELLES » - AVENANT AU MARCHÉ CONCLU AVEC LE GROUPEMENT INGEROP, BERIM.**

- APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 08.00.049 conclu avec le Groupement Ingerop/Berim ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 03-08

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION DES CHAUSSÉES ET DÉPENDANCES DES RUES DÉPARTEMENTALES – 4 LOTS.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif aux marchés à bons de commande d'une durée de quatre années à passer pour les travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des chaussées et dépendances des rues départementales, lots 1 et 3 : secteur Nord, lots 2 et 4 : secteur sud ;
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour ces marchés conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général, à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants dont les seuils pour chacun des lots sont 1.500.000 et 6.000.000 € TTC ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 03-09

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES CHAUSSÉES ET DÉPENDANCES DES RUES DÉPARTEMENTALES – 4 LOTS.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif aux marchés à bons de commande d'une durée de quatre années à passer pour les travaux de revêtement bitumineux sur les chaussées et dépendances des rues départementales, lots 1 et 3 : secteur nord, lots 2 et 4 : secteur sud ;
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour ces marchés conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général, à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants dont les seuils pour chacun des lots sont 2.000.000 et 8.000.000 € TTC ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 03-10

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – MARCHÉ D'ÉTUDES GÉNÉRALES SUR LE COMMERCE ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN LIEN AVEC LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DU DÉPARTEMENT.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au marché à bons de commande d'une durée de quatre ans pour les études générales sur le commerce et l'activité économique ;
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant dont les seuils sont 50.000 et 300.000 € TTC ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 03-11

**PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1 ENTRE NOISY-LE-SEC ET VAL-DE-FONTENAY – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA PASSATION DE MARCHÉS DE COMMUNICATION – MARCHÉ DE CONCEPTION DES ACTIONS DE COMMUNICATION.**

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la RATP portant sur la passation de marchés, d'une part, pour la conception d'une communication spécifique au projet et, d'autre part, pour la mise en œuvre de cette communication ;
- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif à la mission commune aux deux maîtres d'ouvrage pour les prestations de conception, de coordination et de suivi des actions de communication ;
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de groupements de commandes et le marché à bons de commande pour la conception de la communication, dont les seuils sont 50.000 € et 500.000 € TTC ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

**DÉLIBÉRATION N° 03-13****REQUALIFICATION ET INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR L'EX RN3 ENTRE LA PORTE DE PANTIN ET LA GARE DE GARGAN AUX PAVILLONS-SOUS-BOIS – APPROBATION DU DOCP ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES – DOSSIERS DE CONSULTATION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SYSTÈME DE TRANSPORT ET DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET TRAVAUX.**

- APPROUVE le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales validé par le Conseil du STIF du 8 décembre 2010 ;
- PREND ACTE que le STIF organisera la concertation préalable des habitants, riverains, usagers, associations locales et autres pendant une durée minimum de quatre semaines conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'urbanisme, suivant les modalités de concertation préalable ayant fait l'objet d'un avis des conseils municipaux des communes de Paris, Pantin, Romainville, Noisy-le-Sec, Bobigny, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan :
  - \* une publicité préalable dans la presse locale, les sites internet des communes et par voie d'affiches dans les mairies et les lieux de vie de la zone concernée par le projet sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation préalable ;
  - \* un dépliant d'information et éventuellement une plaquette sur le projet et sur les modalités de concertation, diffusés le long ou à proximité du tracé et mis à disposition dans les mairies ainsi que sur les lieux d'exposition et de réunions publiques ;
  - \* une exposition d'information générale sur chacune des communes concernées ;
  - \* un registre papier présent sur les lieux d'exposition mis à disposition du public pour y consigner ses remarques et suggestions ainsi qu'un registre électronique, en accès par internet ;
  - \* la tenue de trois réunions publiques ouvertes à tous, autour de trois grandes thématiques :
    - . Pantin/Paris 19° : réunion centrée sur la problématique d'insertion du terminus de l'ouest ;
    - . Bondy/Bobigny/Romainville/Noisy-le-Sec : réunion centrée sur la question de l'insertion du TCSP ;
    - . Livry-Gargan/Pavillons-sous-Bois : réunion centrée sur la question du terminus de l'est ;
- APPROUVE la convention de financement à passer entre le Département, la Région et le STIF pour la réalisation des études et démarches nécessaires à l'élaboration du DOCP, des dossiers de schéma de principe et d'enquête publique ainsi qu'au déroulement de la concertation préalable et de l'enquête publique ;
- APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre le Département de la Seine-Saint-Denis et le STIF ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer lesdites conventions ;
- APPROUVE le dossier de consultation des opérateurs économiques relatif à l'assistance technique de la maîtrise d'ouvrage pour le système de transport ;
- APPROUVE le dossier de consultation des opérateurs économiques relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de requalification de l'ex RN3 et de réalisation d'un transport en commun en site propre ;
- ADOPTE pour la dévolution de ces deux marchés, la procédure de l'appel d'offres ouvert pour cette opération, conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour le système de transport correspondant dont le montant prévisionnel s'élève à 600.000 € TTC ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer, au nom et pour le compte du Département, le marché de maîtrise d'œuvre dont le montant prévisionnel s'élève à 8.600.000 € TTC ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à lancer toutes les procédures réglementaires nécessaires à cette opération ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à solliciter auprès des financeurs les subventions prévues au contrat particulier Région Départemental 2009-2013 ainsi que tout complément de financement nécessaire à la poursuite des études et travaux de l'opération ;
- PRÉCISE que les dépenses et les recettes correspondantes sont prévues au budget départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 03-14

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – RECONNAISSANCE DES SOLS, CONTRÔLES EXTÉRIEURS ET EXPERTISES.**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au marché à bons de commande à passer pour une période de quatre ans pour des prestations de reconnaissance des sols et de contrôles extérieurs et d'expertises ;
- DÉCIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour ce marché conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général, à signer au nom et pour le compte du Département, le marché correspondant dont les seuils sont 800.000 et 3.000.000 € TTC sur la durée du marché ;
- PRÉCISE que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

**EAU, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT**

## DÉLIBÉRATION N° 02-01

**ASSAINISSEMENT DÉPARTEMENTAL – FIXATION DU TARIF DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS ET DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ POUR L'ANNÉE 2011.**

- ADOPTE le barème pour la création de branchement ci-annexé pour l'année 2011 (annexe II) ;
- ADOPTE le barème pour les enquêtes de conformité de branchements ci-annexé pour l'année 2011 (annexe III) ;
- PRÉCISE que les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à la date de la délibération ;
- PRÉCISE que les travaux de branchement du présent barème n'intègrent pas le regard de façade qui reste à la charge du riverain ;
- PRÉCISE que les dépenses des travaux de réalisation de branchements particuliers seront imputées au budget annexe d'assainissement et financées par le remboursement prévu au barème adopté (annexe II) ;
- PRÉCISE que les dépenses du contrôle de conformité seront imputées au budget annexe d'assainissement et financées par le remboursement du prix forfaitaire adopté.

**ANNEXE II****BARÈME FORFAITAIRE - CRÉATION DE BRANCHEMENTS POUR L'ANNÉE 2011**

## \* Prix n° 1

\* Type de branchement : Branchement particulier unique de maison individuelle en 200 mm de diamètre

\* Prix HT : 5.137,44 €

\* TVA 5,5 % : 282,56 €

\* Prix TTC : 5.420,00 €

## \* Prix n° 2

\* Type de branchement : Branchement particulier unique de petit collectif de 2 à 4 logements inclus réalisé en 200 mm de diamètre

\* Prix HT : 12.322,27 €

\* TVA 5,5 % : 677,73 €

\* Prix TTC : 13.000,00 €

## \* Prix n° 3

\* Type de branchement : Branchement particulier unique de petit collectif de 5 à 10 logements inclus réalisé en 200 mm de diamètre.

\* Prix HT : 21.469,19 €

\* TVA 5,5 % : 1.180,81 €

\* Prix TTC : 22.650,00 €

\* Prix n° 4

\* Type de branchement : Branchement particulier double de maison individuelle réalisé en 2 x 200 mm de diamètre

\* Prix HT : 6.919,43 €

\* TVA 5,5 % : 380,57 €

\* Prix TTC : 7.300,00 €

\* Prix n° 5

\* Type de branchement : Branchement particulier double de petit collectif de 2 à 4 logements inclus réalisé en 2 x 200 mm de diamètre

\* Prix HT : 14.597,16 €

\* TVA 5,5 % : 802,84 €

\* Prix TTC : 15.400,00 €

\* Prix n° 6

\* Type de branchement : Branchement particulier double de petit collectif de 5 à 10 logements inclus réalisé en 2 x 200 mm de diamètre

\* Prix HT : 30.236,97 €

\* TVA 5,5 % : 1.663,03 €

\* Prix TTC : 31.900,00 €

\* Prix n° 7

\* Type de branchement : Autres constructions : Coût réel selon le barème du bail départemental de branchement majoré des frais Généraux du Département, arrêtés à 10 %, avant application de la TVA de 5,5 %

### ANNEXE III

#### BARÈME - ENQUÊTE DE CONFORMITÉ POUR L'ANNÉE 2011

\* Prix n° 1-a

\* Type de branchement : Contrôle de conformité de maison individuelle

\* Prix HT : 114,55 €

\* TVA 19,6 % : 22,45 €

\* Prix TTC : 130,00 €

\* Prix n° 1-b

\* Type de branchement : « Contre-visite » de contrôle de conformité de maison individuelle

\* Prix HT : 48,49 €

\* TVA 19,6 % : 9,51 €

\* Prix TTC : 55,00 €

\* Prix n° 2-a

\* Type de branchement : Contrôle de conformité de copropriété de 2 à 10 logements

\* Prix HT : 200,67 €

\* TVA 19,6 % : 39,33 €

\* Prix TTC : 240,00 €

\* Prix n° 2-b

\* Type de branchement : « Contre-visite » de contrôle de conformité de copropriété de 2 à 10 logements

\* Prix HT : 83,61 €

\* TVA 19,6 % : 16,39 €

\* Prix TTC : 100,00 €

\* Prix n° 3-a

\* Type de branchement : Contrôle de conformité de copropriété de 11 à 30 logements

\* Prix HT : 401,34 €

\* TVA 19,6 % : 78,66 €

\* Prix TTC : 480,00 €

\* Prix n° 3-b

\* Type de branchement : « Contre-visite » de contrôle de conformité de copropriété de 11 à 30 logements

\* Prix HT : 125,42 €

\* TVA 19,6 % : 24,58 €

\* Prix TTC : 150,00 €

\* Prix n° 4-a

\* Type de branchement : Contrôle de conformité de copropriété de 31 à 80 logements

\* Prix HT : 602,01 €

\* TVA 19,6 % : 117,99 €

\* Prix TTC : 720,00 €

\* Prix n° 4-b

\* Type de branchement : « Contre-visite » de contrôle de conformité de copropriété de 31 à 80 logements

\* Prix HT : 167,22 €

\* TVA 19,6 % : 32,78 €

\* Prix TTC : 200,00 €

\* Prix n° 5

\* Type de branchement : Contrôle de conformité de copropriété au-delà de 80 logements

\* Prix : Coût réel au temps passé

#### DÉLIBÉRATION N° 02-02

#### **PASSAGE DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES EN ÉGOUTS – CONVENTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS IRISE, SEQUANTIC TELECOM, NAXOS ET L'UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE ET AVENANT À LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ NAXOS LE 2 FÉVRIER 2010.**

- AUTORISE le passage de câbles à fibres optiques dans les égouts départementaux situés sur les communes de Pantin, Aubervilliers, Montreuil et Saint Ouen ;
- APPROUVE les quatre conventions à conclure entre le Département et les sociétés Irisé, Séquantic Télécom, Naxos et l'Université Pierre et Marie Curie ainsi que l'avenant avec la société Naxos ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département lesdites conventions ainsi que l'avenant précité ;
- PRÉCISE que les recettes et les dépenses à provenir des quatre conventions et de l'avenant seront imputées au budget annexe d'assainissement départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 02-03

**AVENANT CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'INDICE INSEE DE RÉFÉRENCE POUR LE CALCUL DU COÛT HORAIRE DU TRAVAIL (MARCHÉ DE FOURNITURE D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LES PERSONNELS INTERVENANT DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT).**

- APPROUVE l'avenant au marché 0900240 « Fourniture d'appareils respiratoires pour les personnels intervenant dans les réseaux d'assainissement », passé avec la société DRAGER SAFETY FRANCE ;
- AUTORISE M. Le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département, l'avenant correspondant.

## DÉLIBÉRATION N° 02-04

**RÉCUPÉRATION DE CALORIES POUR L'IMMEUBLE DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À ROSNY-SOUS-BOIS.**

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'ADEME ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à déposer les demandes de financement du projet auprès du FEDER ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer la convention avec la Préfecture de Région pour l'obtention de ce financement ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier de déclaration préalable auprès des services instructeurs de la commune de Rosny-sous-Bois.

## DÉLIBÉRATION N° 02-05

**OFFRE DE CONCOURS RELATIVE À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D XI BOULEVARD FOCH À ÉPINAY-SUR-SEINE ET RUE SUGER A SAINT-DENIS.**

- APPROUVE la convention d'offre de concours relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du collecteur D XI boulevard Foch et rue Suger à Saint-Denis ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département la convention d'offre de concours relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du collecteur D XI boulevard Foch à Epinay-sur-Seine et rue Suger à Saint-Denis et tout document y afférent.

## DÉLIBÉRATION N° 02-08

**PASSAGE DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES EN ÉGOUTS – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ IRISE.**

- APPROUVE le passage de câbles à fibres optiques dans les égouts départementaux situés dans la commune de Montreuil, selon le parcours indiqué en annexe 1 jointe à la présente délibération ;  
(*Le parcours est consultable au secrétariat administratif du Conseil général*)
- APPROUVE la convention à conclure entre le Département et la société Irisé ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département ladite convention. ;
- PRÉCISE que les recettes et les dépenses à provenir de cette convention seront imputées au budget annexe d'assainissement départemental.

## DÉLIBÉRATION N° 02-09

**MARCHÉ RELATIF A L'ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA AUDACE.**

- AUTORISE le lancement de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans, pour l'assistance à la mise en œuvre du schéma AUDACE dont les seuils sont :
  - \* pour le lot 1 : 1.600.000 € HT et 3.200.000 € HT.
  - \* pour le lot 2 : 1.500.000 € HT et 4.000.000 € HT.
  - \* pour le lot 3 : 1.500.000 € HT et 3.000.000 € HT.
- APPROUVE les termes du dossier de consultation des entreprises,
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département le marché correspondant,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires au financement de cette opération seront imputés au budget annexe d'assainissement et au budget principal.

## DÉLIBÉRATION N° 02-10

**MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS MISE EN CONCURRENCE AVEC LA SOCIÉTÉ SIVECO, RELATIF AU MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES ET ÉVOLUTIONS DE L'APPLICATION DE GESTION TECHNIQUE DES STATIONS LOCALES DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT.**

- AUTORISE la passation d'un marché négocié, sans mise en concurrence avec la société SIVECO pour une durée de quatre ans, conformément aux dispositions de l'article 35 II 8<sup>ème</sup> alinéa du Code des Marchés Publics, afin de réaliser le maintien en conditions opérationnelles et évolutions de l'application de gestion technique des stations locales d'assainissement, dont les seuils sont :
  - \* 30.000 € HT, soit 35.880 € TTC et,
  - \* 120.000 € HT, soit 143.520 € TTC,
- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer au nom et pour le compte du Département le marché correspondant ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires au financement de cette opération seront imputés au budget annexe d'assainissement départemental et au budget principal.

### ESPACES VERTS

## DÉLIBÉRATION N° 02-06

**GROSSES RÉPARATIONS DANS LES PARCS DÉPARTEMENTAUX – INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2010.**

- APPROUVE l'individualisation des travaux de grosses réparations prévus en 2011 dans les parcs départementaux au titre de l'autorisation de programme, pour un montant total de 2.146.000 euros, à savoir :

**PARC GEORGES VALBON**

(Travaux à réaliser : Propositions)

- \* Remise en état d'ouvrages d'art : 130.000 €
- \* Interventions d'urgence sur jeux et sols : 20.000 €
- \* Remise en état de voiries : 40.000 €
- \* Mise en conformité transformateur électrique : 110.000 €

TOTAL : 300.000 €

**PARC DU SAUSSET**

(Travaux à réaliser : Propositions)

- \* Mise en sécurité des voies de la Forêt : 100.000 €
- \* Mise en conformité de la main courante du belvédère des Prés Carrés : 20.000 €
- \* Remise en état de voies dans le Bocage (urgences) : 230.000 €
- \* Remise en état du Ru du Roideau : 80.000 €

TOTAL : 430.000 €

**PARCS URBAINS**

(Travaux à réaliser : Propositions)

- \* Ile Saint-Denis. Remise en état de l'allée des Impressionnistes : 150.000 €
- \* Jean-Moulin - Les Guilands. Remise en état des voiries Allées Messiers : 250.000 €
- \* La Haute-Ile. Remise en état de la passerelle d'accès : 450.000 €
- \* La Bergère. Remise en état des voiries très dégradées (escaliers) : 166.000 €

TOTAL : 1.016.000 €

Opérations imprévues : 400.000 €

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à solliciter toute subvention concernant ces opérations.

**RAAD N° 2011-04 du 5 avril 2011**

*Conception/réalisation : SACC*

*Pour copie certifiée conforme :*

*le directeur général des services départementaux*

*Philippe Yvin*

*photocopie : service de reprographie interne*

*ISSN : 0761 - 1142*

*Abonnement : 38,11 €/an*

*Adresser les demandes à :*

*M. le Président du Conseil général*

*Secrétariat administratif du Conseil général*

*Hôtel du Département*

*93006 Bobigny cedex*

*Tél : 01 43 93 94 15*

*<http://www.seine-saint-denis.fr/-Les-actes-administratifs-.html>*